datacolor

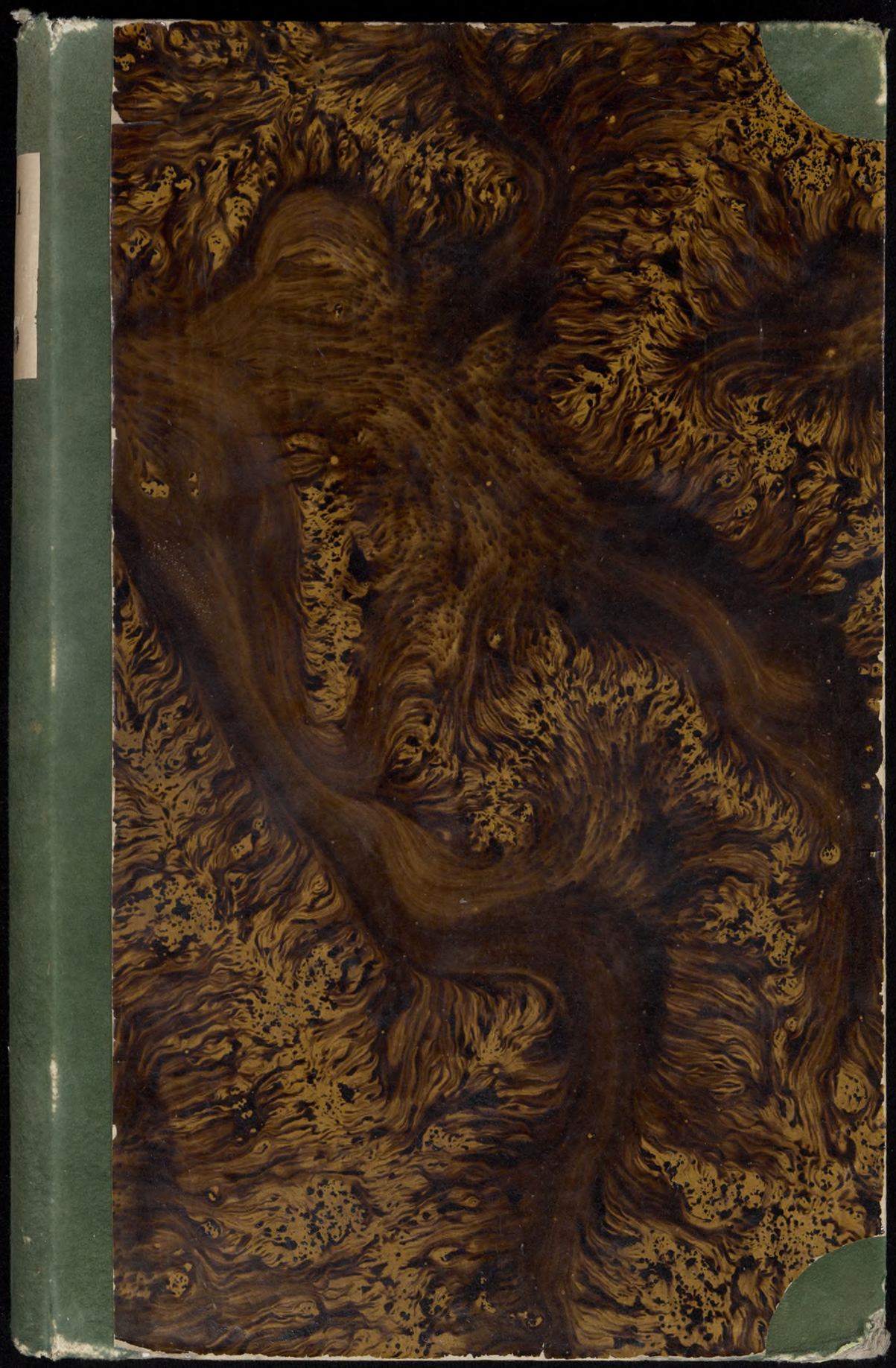

Procès-verbaux
des Séances
de la Commission Administrative
du Musée royal de Peinture et de Sculpture
de Belgique.

Séance du 7 Février 1851 (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Dumont, le Comte de Robiano; Suys et Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 27 Décembre dernier est lu et approuvé.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les diverses propositions de vente qui lui sont adressées:

1° par M. Maes-Cock, pour un tableau de Berckheyden représentant l'une des portes de la Ville de Leyde (au prix de 3000 francs) — L'assemblée apprécie le mérite d'exécution de cette œuvre, mais cependant ne la juge pas assez importante pour être acquise par le Musée.

2° par M. Hollander qui présente un Portrait peint par Greff qui ne semble offrir aucun intérêt pour le Musée.

3° par M. Ed. Van Cutsem qui soumet une peinture représentant le Christ au tombeau, indûment attribuée à Annibal Carrache.

4° par M. Brevers, à Mouscron qui adresse à la Commission trois tableaux des plus médiocres qu'il attribue l'un à Breughel, l'autre à Franck et le troisième qu'il suppose être du Poussin.

5° par M. Louis Bay lequel présente un tableau qu'il attribue au Domenighino et dont il demande 6000 francs.

La Commission se rappelle avoir vu ce tableau au mois d'Avril dernier, lors de la vente de la Collection Godecharles, où il a été adjugé au prix de 500 francs.

Par sa lettre du 8 Janvier dernier, Mr le Ministre fait parvenir à la Commission avec prière de la transmettre aux intéressés une somme de 1270 frs 07c. due à MM. Héris & Cie Et. Leroy pour les frais de vacation, de transport & d'emballage des tableaux achetés à La Haye. Mr le Ministre informe la Commission qu'il a accueilli la réclamation qu'elle lui a adressée en faveur de Mr Et. Leroy & qu'en conséquence il a cru convenable de lui allouer une indemnité de 250 francs pour le voyage qu'il a dû faire à La Haye, à l'effet de prendre possession des tableaux acquis par le Gouvernement.

Par une autre dépêche datée du 9 Janvier, Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui faire connaître la suite qu'elle a donnée à une lettre par laquelle Mr Van Roey, d'Anvers, offre de céder au Gouvernement pour le Musée, un tableau attribué à N. Poussin. Il est donné lecture d'un rapport de Mr Etienne Leroy, Commissaire-Expert du Musée, qui considère ce tableau comme une ancienne copie d'après N. Poussin, mais qui, sous aucun rapport, ne peut convenir pour le Musée. Mr le Président informe l'Assemblée que par suite des observations verbales qu'il a présentées à Mr Van Roey sur la situation financière du Musée, celui-ci a jugé à propos de suspendre la présentation du tableau qu'il avait été invité d'adresser au Musée, afin d'être soumise à l'appréciation de MM. les Membres.

Mr Jacobs-Bénet présente quatre projets de bas-relief, en terre cuite, exécutés par Godecharles, qu'il offre de céder au Musée pour la somme de 1140 francs. L'un d'eux est la première idée conçue par l'artiste pour le fronton du Palais de la Nation; les trois autres représentent: la naissance

de Jésus-Christ — La Cène — A la Portement de la Croix.

L'Assemblée désire consulter préalablement Mr Simonis sur l'utilité & l'opportunité qu'offrirait cette acquisition & ajourne à la prochaine Séance la résolution à prendre à ce sujet.

Mr le Président informe l'Assemblée qu'un petit fragment d'un bas-relief de Godecharles (Nr 450 du Catalogue) a été brisé et enlevé dans la matinée du 3 Février, peu d'instants après l'ouverture du Musée. Malheureusement, l'auteur de ce délit n'a pu être pris sur le fait, mais d'après les renseignements recueillis auprès du Surveillant de Service au Musée de Sculpture et de l'Auteur du Musée, des soupçons planent sur un jeune homme nommé J.B. Van Eyetten, demeurant rue des Alexiens Nr 64.

Mr le Président ajoute qu'il s'est empressé de faire connaître cette circonstance à Mr le Ministre de l'Intérieur, afin qu'il fut pris telles mesures qu'il jugerait convenables, mais qu'à la suite d'un entretien qu'il a eu avec ce haut fonctionnaire, ce dernier a pensé qu'il convenait de ne pas poursuivre cette affaire.

La Commission décide de souscrire pour la Bibliothèque du Musée, à un exemplaire de l'ouvrage publié par Mr Charles Blanc & intitulé: Histoire des Peintres de toutes les Ecoles.

L'Assemblée approuve après examen un devis s'élevant à 707 francs, qui lui est présenté par Mr Godefroy, pour la construction d'une cloison dans les deux Salles destinées au Musée Moderne.

Par sa lettre du 13 Janvier dr, Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a disposé de la copie du Portrait de S. M. le Roi d'après le tableau peint par Winterhalter et du Portrait du Roi Guillaume 1er, peint en 1814, par Mr Mathieu Van Brée, en faveur de la Chambre des Représentants et prie en conséquence la

Commission de faire transporter ces deux tableaux à leur destination, après avoir donné tous les soins nécessaires à leur conservation.

L'ordre du jour amène en dernier lieu la formation du budget pour 1851, qui, après discussion, est arrêté comme suit:

1° Personnel		Fr. 5100.-
2° Frais d'Adm^n et Matériel:		
Dépenses Ordinaires	Fr. 4900.	
" extraordinaires	6000	" 10,900.-
3° Acquisitions		" 3000.-
Ensemble Francs		19,000.-

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

J. Navez

Le Secrétaire.

V. Stienon

Séance du 6 Mars 1851 (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Doucet; le Comte de Robiano; Suys et Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 7 Février dernier est lu et adopté.

M^r le Ministre de l'Intérieur en communiquant une lettre de M^r Quinini, à Louvain, par laquelle ce dernier offre de vendre au Gouvernement deux tableaux peints par Verhaeghen (L'Adoration des Mages et l'Ascension de N. Seigneur), prie la Commission de

déléguer un ou deux de ses membres pour procéder à l'examen de ces tableaux et de lui faire connaître ensuite le résultat. La Commission après avoir entendu MM. de Beaufort et Navez, qui se sont rendus à cet effet à Louvain, exprime l'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition soumise au Gouvernement. Ces deux toiles sans être dépourvues de mérite, eu égard à l'époque où elles ont été exécutées, ne semblent pas toutefois assez remarquables pour servir de modèle aux élèves. Du reste l'épuisement des fonds consacrés à l'acquisition d'objets d'art ne permet pas en ce moment d'adresser des propositions au Gouvernement. L'Assemblée se bornera donc à exprimer le désir qu'une œuvre remarquable de Verhaeghen, mais de moindre dimension que celles ci-dessus, pût figurer au Musée afin de remplacer le tableau qu'il possède de ce peintre et dont la faible exécution a engagé la Commission à le retirer des Galeries.

L'Assemblée est informée que M^r Simonis consulté sur le mérite des quatre bas-reliefs de Godecharles présentés en vente par M^r Jacobs-Monet, est d'avis qu'il convient d'acquérir ces sculptures qui offrent de l'intérêt sous plus d'un rapport. La Commission décide en conséquence de demander au Gouvernement l'autorisation de les acquérir pour la somme de 300 francs (prix convenu avec M^r Jacobs-Monet) et d'imputer cette dépense sur les fonds disponibles au budget de 1850.

Par sa lettre du 4 Mars, M^r le Ministre fait connaître qu'il a l'intention, si la Commission n'y trouve pas d'inconvénient, de désigner le Conducteur du Musée à l'effet de surveiller le déballage et le placement des œuvres que les Sculpteurs belges

se proposent d'envoyer à l'Exposition Universelle de Londres. La présence de cet employé en cette ville, dit M^r le Ministre, ne serait d'ailleurs nécessaire que pendant un mois au plus. La Commission répondra immédiatement qu'elle ne trouve aucun inconvénient pour le service du Musée, à l'adoption de cette mesure et qu'elle a lieu de penser que le Sieur Vandenbroeck remplira avec satisfaction la mission que M^r le Ministre se propose de lui confier.

Il est donné lecture pour notification de deux lettres par lesquelles M^r le Ministre de l'Intérieur adresse une copie de son arrêté qui fixe le budget des dépenses du Musée royal, pour 1851, conformément aux propositions soumises par la Commission et fait parvenir pour le Musée de Sculpture une copie en plâtre des bas-reliefs qui existent dans l'Eglise de S^te Gertrude, à Nivelles et dont le moulage a été exécuté par le Moulleur du Musée d'après les instructions qu'il a reçues de M^r l'Inspecteur-général des Beaux-Arts.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.
J.J. Navez

Le Secrétaire.
P. Stienon

Séance du 12 Avril 1851
(2 1/2 h.)

Présents M^rs M. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Doucet; le Comte de Robiano et Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 6 Mars dernier est lu et approuvé.

Il est donné lecture d'une dépêche de M^r le Ministre de l'Intérieur, communiquant une lettre par laquelle M^r Thangeur, de Ciney, appelle l'attention de M^r le Commissaire de l'Arrondissement de Dinant sur un tableau qui se trouve dans l'Eglise de Conneux et informant la Commission que la Fabrique de cette Eglise a été invitée à envoyer ce tableau au Musée. M^r le Ministre prie la Commission de lui faire connaître, lorsque cette œuvre d'art lui sera parvenue, si elle mérite de figurer au Musée et le prix que le Gouvernement pourrait en offrir. L'assemblée attendra pour répondre au désir de M^r le Ministre que le tableau dont il s'agit lui soit communiqué.

Par une autre lettre en date du 7 Avril c^t, M^r le Ministre transmet le projet dressé par l'Ingénieur chargé du service des bâtiments civils pour l'appropriation des mansardes situées au dessus de l'Académie de Médecine et destinées à une galerie provisoire de tableaux historiques. M^r le Ministre prie la Commission d'examiner ce projet et de lui dire si la dépense, évaluée à ₣ 5,000.- pourrait être imputée sur les fonds du Musée en la répartissant sur deux exercices. La Commission décide de demander à M^r Suys de vouloir bien examiner ce travail et de préparer un rapport pour la prochaine réunion.

A la demande de M^r le Comte de Beaufort, M^r Scarle communique deux tableaux anciens, l'un d'Huysmans de Malines, du prix de 10,000 francs, l'autre qu'il attribue au Dominiquin et dont il demande également 10,000 francs. La Commission examine avec beaucoup d'intérêt le paysage d'Huysmans, mais elle regrette que le prix élevé qu'en demande M^r Scarle

ne lui permette par d'adhérer aux propositions pour l'achat de cette oeuvre. Quant au tableau attribué au Dominiquin et représentant Andromède, M.le Membre estime que cet ouvrage ne peut convenir pour le Musée de l'Etat.

Mr. A. Wauquier, à Mons, soumet un tableau de Gébus, attribué à Eyck et pour la valeur duquel il s'en rapporte à l'estimation de la Commission. Cet ouvrage qui se trouve dans un état de conservation très peu satisfaisant, paraît de cette médiocre pour être acquis par le Musée.

Il est donné lecture pour notification d'une lettre en date du 29 Mars d., par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'un congé d'un mois est accordé au Surveillant-monteur Vanden Broeck pour se rendre à Londres, afin d'aider au placement et à l'arrangement des objets de Sculpture envoyés de Belgique à l'Exposition Universelle.

En dernier lieu, Mr le Président soumet à la Commission le compte des fonds provenant de la vente des catalogues du Musée, pendant l'année 1850, lequel s'élève en Recette et en dépense à la somme de 1873 francs. Mr Dumont veut bien se charger d'examiner ce compte et de faire connaître pour la prochaine réunion les observations auxquelles il pourrait donner lieu.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

F.J. Navez

Le Secrétaire.

V. Stienon

Séance du 8 Mai 1851 (2 heures)

Présents MM. Navez, Président; le Comte A de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Dumont, Simonis et Suys, Membres, V. Stienon Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 Avril dernier est lu et approuvé.

Il est donné lecture pour information des lettres ci-après:

1° Lettre du 29 Avril, par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de faire déposer au Ministère de la Justice les trois tableaux ci-après destinés à l'Ecole de réforme de Ruysselede, mais qui restent toutefois la propriété de l'Etat:

A Ecce homo par Canneel
B La Vierge évanouie par Mme Geradon
C Ste Thérèse, par la même.

2° Par une autre lettre en date du 11 Avril, Mr le Ministre autorise la Commission à faire l'acquisition pour le prix de 300 francs, des quatre bas-reliefs de Godecharles dont la vente est proposée par Mr Jacobs-Monet.

3° Par une troisième lettre en date du 19 Avril, Mr le Ministre autorise la Commission à remettre contre reçu à la Commission directrice de l'Exposition générale des Beaux-Arts de 1851, le matériel des Expositions qui se trouve déposé au Musée.

Mr Suys fait connaître que le projet dressé pour l'appropriation des mansardes du Musée à une Galerie provisoire de tableaux historiques lui paraît convenablement établi et qu'il semble impossible de tirer un meilleur parti de ce local sans augmenter considérablement la dépense. La Commission répondra dans ce sens à la demande d'avis de Mr le Ministre de l'Intérieur et exprimera le regret de ne pouvoir prélever la dépense (fixée à 5000 francs) sur les fonds du Musée, leur insuffisance n'étant que trop démontrée. La Commission fera remarquer

du reste que si le Gouvernement a l'intention de donner quelque développement au Musée historique il conviendrait qu'un crédit spécial fut alloué pour les frais d'acquisition, d'entretien et de surveillance, car le modique budget du Musée ne pourrait à moins de laisser d'autres parties de l'établissement en souffrance, supporter les surcroit de dépense que ce nouveau Service occasionnera.

Par une dépêche en date du 30 Avril dernier, Mr le Ministre de l'Intérieur communique une lettre par laquelle Mr Vanderbeeren offre de céder au Gouvernement un tableau qu'il attribue à Van Eyck. La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de proposer l'acquisition de cet ouvrage indument attribué à ce maître et qui n'offre d'ailleurs aucun mérite d'exécution. Il est à remarquer aussi que plusieurs parties de ce tableau ont été repeintes.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions qui lui sont adressées:

1° Par Mr de Ferrario, de Gênes, qui offre de céder au Musée un tableau de Murillo; l'épuisement des fonds alloués pour les acquisitions et la difficulté de prendre une décision au sujet d'une peinture qui ne peut être mise sous les yeux de MM. les Membres, engagent la Commission à ne pas donner suite à la demande de Mr de Ferrario.

2° Par Mr Cremetti, qui présente un tableau attribué à Vanderhaudeu et représentant: la Place de l'hôtel de Ville de Bruxelles.

D'après le désir de la Commission, Mr Dewez fait connaître qu'il a vérifié attentivement le compte de la vente pendant l'année 1851, des Catalogues du Musée, montant en recettes et non dépensé à la somme de 1873 francs et que ce compte constate qu'il reste en magasin 945 Catalogues dont l'emploi sera justifié ultérieurement. Mr Dewez a trouvé le compte parfaitement exact et estime qu'il peut être approuvé par la Commission. Il est décidé, en conséquence que ce compte, avec les pièces à l'appui, sera adressé à Mr le Ministre de l'Intérieur.

La Séance est levée à 5 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
V. Stienon

F. Navez

Séance du 20 Mai 1851 (2 heures)

Sont présents: MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Simonis & Suys, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

La Commission réunie extraordinairement chez Mr Etienne Leroy, à l'effet d'examiner les tableaux composant la Collection de Mr Van-Saezhem, de Gand, dont la vente est fixée au 2 Juin prochain, prend successivement communication de ces ouvrages et après mûr examen elle désigne les suivants comme réunissant les qualités nécessaires pour figurer avec honneur

dans les Galeries du Musée de l'Etat :

1° Tableau de Rubens (Ste Thérèse) N° 51. estimé de 15 à 20,000 fr
2° Esquisse " (Adoration des Mages) " 52. " 3 à 4000. "
3° " " (Martyre de Ste Ursule) " 53 " 3 à 4000. "
4° Tableau de Wouvermans (le Laitier hollandais) " 83 " . . . 6000. "
5° " de Berchem (Paysage . . " 5 " . 6 à 7000. "
6° " de Van Ostade (l'Estaminet hollandais) " 75 " 20 à 25000. "
7° " de Mignon (Fleurs) . . " 37 " à 1500. "

La Commission en appelant toute l'attention de Mr le Ministre de l'Intérieur sur l'utilité et les avantages de ces acquisitions ne perd pas de vue que la valeur de ces peintures est hors de toute proportion avec les ressources du Musée, mais elle fera remarquer qu'étant classées suivant le degré de préférence qu'elle accorde à chacune d'elles et Mr Leroy ayant promis de les exposer en vente dans l'ordre ci-dessus indiqué, elle pourra dans le cas où les Nos 1 à 4 seraient trop vivement disputés reporter ses vues sur les numéros suivants. La Commission croit de son devoir d'insister d'autant plus vivement sur l'importance de cette vente que de longtemps, le Musée ne rencontrera une réunion d'ouvrages aussi remarquables et d'une conservation aussi intacte. Ces considérations engagent la Commission à demander au Gouvernement d'être autorisée à faire des acquisitions d'après la liste ci-dessus, jusqu'à concurrence d'une somme de 40 à 50,000 francs que Mr Leroy consent à avancer au Musée, moyennant bonification d'un intérêt annuel de 5 %.

Un superbe tableau d'Hobbema attire également l'attention de la Commission, mais il résulte de renseignements confidentiels fournis

par Mr Etienne Leroy que le Musée de Paris en a vainement fait offrir 35,000 francs et qu'un amateur est décidé à se procurer cette oeuvre à tout prix. La Commission regrette vivement cette circonstance et est d'avis qu'il faut renoncer à l'acquisition du tableau dont il s'agit.

La Séance est levée à 5 1/2 heures.

Le Président.

F. J. Navez

Le Secrétaire.

V. Stienon

Séance du 11 Août 1851. (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; le Comte de Robiano; Doucet; & Simonis, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Après lecture et approbation des procès-verbaux des Séances des 8 & 20 Mai dr., Mr le Président fait connaître qu'à la réception d'une dépêche datée du 28 Mai, par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à faire des achats à la vente de la Collection Van Saceghem, il a jugé utile de demander immédiatement l'avis des trois Commissaires-Experts du Musée, sur le mérite & la valeur des ouvrages proposés par la Commission dans sa réunion extraordinaire du 20 Mai, & donne lecture du rapport de MM. Henri, Etienne Leroy, & Thys, qui estiment ces ouvrages de la manière suivante :

1° La Ste Thérèse par Rubens (N° 51), oeuvre de la plus belle qualité de son auteur et d'une conservation

parfaite; estimée à 14,000 francs.
2°. L'Adoration des Mages, par le même (N° 52) estimé à 4000 fr°.
3°. Le Martyre de Ste Ursule, par le même (N° 53) estimé à 5500 francs.
4°. La laitière hollandaise, par Ph. Wouwermans (N° 83) de la première qualité du maître, évalué à 10,000 francs.
5°. Le tableau de Berchem (N° 5) quoique original, n'a point paru assez parfait pour en recommander l'acquisition; estimé à 5000 fr°.
6°. L'estaminet hollandais par Van Ostade (Adrien), (N° 78) réunit toutes les qualités désirables, estimé à 25,000 francs.
7°. Les fleurs par Mignon (N° 37) tableau d'une belle qualité, estimé à 1500 francs.
Enfin le Cuyp (N° 16) d'une qualité supérieure, 9000 francs.

En conséquence de ce rapport, des instructions ont été remises à Mr Et. Leroy pour les acquisitions à faire à la vente Van Saceghem. Il résulte d'une lettre de cet agent, dont lecture nous a été donnée, que la majeure partie des tableaux qu'il était chargé d'acheter pour le Musée, ont été vendus à des prix bien supérieurs à ceux de l'estimation et que toutes tentatives pour les conserver au pays auraient été infructueuses. Ainsi, la Ste Thérèse par Rubens a été adjugée à 22,600 francs; l'Ostade 58,500 et le Cuyp 7700 francs. Mr Leroy termine son rapport en faisant connaître que les acquisitions pour le Musée de l'Etat se bornent à un Wouwermans (N° 83 du Catalogue), la laitière hollandaise, payé 7600 francs, et à l'esquisse de Rubens, le martyre de Ste Ursule, N° 53, adjugée

à 5600 francs. Mr le Président annonce ensuite à l'Assemblée que par lettre du 5 Juillet, Mr le Ministre de l'Intérieur a approuvé l'achat de ces tableaux dont le prix devra être payé sur les ressources ordinaires du budget.

D'après les instructions qu'il a reçues du Gouvernement, Mr Hauzeur, à Cinx, soumet à la commission le tableau ancien que l'Eglise des Carmes désire céder à l'Etat. L'assemblée émet un avis défavorable sur l'acquisition de cette peinture, par le motif qu'elle a beaucoup souffert et qu'elle n'offre du reste aucune qualité qui puisse engager le Gouvernement à en faire l'acquisition pour le Musée royal. Il sera donné information de cet avis à Mr le Ministre de l'Intérieur.

Ce haut fonctionnaire, par sa lettre du 15 Mai dr, fait connaître que le Sr Ghion, Surveillant au Musée royal de Peinture et de Sculpture est provisoirement déchargé de cet emploi, pour être attaché à la Bibliothèque royale en qualité d'huissier. Mr le Ministre pense que ce Surveillant pourra facilement être remplacé par un employé à la journée, jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise à l'égard du Sr Ghion. La commission charge Mr le Président de prendre les mesures nécessaires afin que cette partie du service ne soit par en souffrance.

Finalement, la commission s'occupe de l'examen de deux tableaux attribués à Vander Helst, l'un représentant ce peintre, l'autre étant un portrait de femme dont Mr Jonkheer, de Rotterdam, demande respectivement 4500 fl. & 3500 fl. de P.B. Le défaut d'une authenticité bien constatée, le

Jugé élevé que l'on demande de ces portraits et la situation peu favorable des ressources financières de l'Etablissement engagent la Commission à rejeter la proposition qui lui est soumise par Mr Jonekbert.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président.

F. Navez

Le Secrétaire.

V. Stienon

Séance du 19 Novembre 1851. (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Donnet, Simonis & Suys, Membres; V. Stienon faisant

Le procès-verbal de la Séance du 11 Août dernier est lu & adopté.

Mr le Président donne communication de différentes lettres qui lui ont été adressées par Mr de Jeannin, au sujet de deux tableaux italiens que ce dernier offre de céder au Gouvernement: l'un, une Sainte famille, par Fra Bartholoméo, dont il demande 40,000 francs et l'autre représentant St Jean dans le désert, par le Guerchin, fixé au prix de 8000 francs. La Commission examine ces ouvrages d'art avec un vif intérêt & tout en appréciant leur mérite, elle doit reconnaître cependant que Mr de Jeannin leur a attribué une valeur de plus exagérée. Elle ne croit donc pas pouvoir adresser des propositions à cet amateur et décide qu'il lui sera répondu que la situation financière

de l'Etablissement ne permet pas en ce moment de donner suite à l'acquisition des deux tableaux dont il s'agit.

Elle a pris une résolution semblable au sujet de deux tableaux de Van Delen et de Breughel de Velours offerts en vente par Mr le Chevalier Soiemens à Gand, au prix de 3000 frs chacun. Sans contester leur authenticité, l'assemblée pense toutefois que ces ouvrages ne présentent pas un mérite assez remarquable pour en faire l'acquisition pour le Musée de l'Etat.

Par sa lettre du 17 7bre dr, Mr le Ministre de l'Intérieur communique une lettre par laquelle Mr Personne, à Namur, propose de vendre au Gouvernement trois tableaux anciens qu'il prétend être d'un grand mérite. Mr le Président fait connaître qu'avant de demander à Mr Personne d'envoyer ses tableaux à Bruxelles, il a cru devoir l'engager à les soumettre au jugement de quelques connaisseurs, afin de lui éviter des frais d'emballage et de transport dans le cas où ils n'offriraient pas le mérite que le propriétaire leur suppose. La Commission ajourne toute résolution à cet égard jusqu'à ce que Mr Personne lui ait fait connaître ses intentions.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1o Par Mr Stockman, au sujet de quatre médiocres tableaux attribués à D. Tenniers, Amigoni & Pierre Van Bloemen

2o Par Mr Musplon de Ghysels, pour

un tableau italien, fortement endommagé
z indûment attribué au Titien.

La séance est levée à 4/4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
A. Stienon

F. Navez

Séance du 5 Janvier 1852.

(2 Annexes)

Sont Présents MM. Navez, Président;
le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général
des Beaux-Arts; Doucet; le Comte de Robiano;
z Seys, Membres; A. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 19 9bre
dernier est lu z adopté.

Par sa lettre datée du 10 Décembre dr, Mr
le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition
de l'arrêté suivant:

„ Le Ministre de l'Intérieur,

„ Vu l'article 17 de l'arrêté royal du 31 Mars
1846, portant organisation du Musée royal de Peinture
et de Sculpture;

„ Vu l'article 104, Chapitre XIX du Budget
du Ministère de l'Intérieur, pour l'Exercice 1852,
comprenant une augmentation de frs 800, pour le
personnel dudit Musée;

„ Arrête:

„ Article 1er. Le traitement du Sieur F.
Demanneffe, Conservateur-adjoint du Musée
„ royal de Peinture et de Sculpture est porté à
„ douze cents francs (Frs 1200.-).

„ Article 2. Les traitements des Sieurs Lamisse
„ et Dullens, Surveillants au dit Musée, sont
„ portés, chacun, à huit cents francs (Frs 800.-)
„ Article 3. Ces nouveaux traitements prendront
„ cours à partir du 1er Janvier 1852.
„ Article 4. Une expédition du présent arrêté
„ sera transmise à la Commission administrative
„ du Musée pour son information z direction.

„ Bruxelles, le 10 Décembre 1852.

„ (Signé) Ch. Rogier.

Des extraits de cet arrêté seront remis aux
Mrs intéressés, chacun pour ce qui le concerne.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle
Mr Farrer, à Londres, propose de céder pour la somme de
250 livres sterlings, un tableau de Lucas Kranach,
représentant: un épisode de la vie de Charles-Quint.
La Commission reconnaît quelque mérite dans cette
peinture, mais elle regrette que la composition n'offre
pas une plus grande importance. Elle décide en
conséquence et vu surtout le prix élevé demandé par
Mr Farrer, qu'il n'y a pas lieu d'acquérir ce tableau
pour la Collection des antiques du Musée.

Par sa lettre du 5 Octobre dernier, Mr
Bertinaria, avocat à Turin, fait connaître qu'il
possède une esquisse à l'huile, exécutée par Jules
Romain pour la grande fresque de la Farnésine
à Rome. Quelque soit le désir de la Commission de
profiter de toutes les occasions qui peuvent
enrichir la collection du Musée d'œuvres remarqua-
bles, elle ne se dissimule pas la difficulté qu'elle
éprouve à se prononcer sur le mérite d'un tableau
qui ne pourrait lui être communiqué, sans
courir les risques d'un long trajet et occasionner
des frais considérables de transport. D'un

autre côté, elle pense qu'il convient, avant de donner suite à de nouvelles acquisitions, surtout d'oeuvres de l'Ecole Italienne, de s'occuper d'abord de l'extinction des engagements qu'elle a contractés par suite des achats faits l'année dernière à la vente de la collection Van Saceghem. L'assemblée prie Mr le Président de répondre dans ce sens à la lettre de Mr Bertinaria.

La Commission passe ensuite à l'ordre du jour sur les demandes ci-après:

1o Celle adressée par Mme Liberghien, pour la vente de deux tableaux qu'elle attribue à Ribeira et à Zurbaran. Ces deux toiles ne sont pas jugées d'un mérite assez élevé pour prendre place dans les Galeries du Musée de l'Etat.

2o par Mr Personne, huissier, à Namur, qui présente huit tableaux d'une médiocrité telle que la Commission ne croit pas devoir s'en occuper.

Par sa lettre du 4 Décembre dr Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui présenter, en temps utile, le budget du Musée, pour 1852. Il fait remarquer à cette occasion qu'une augmentation de 8000 francs a été votée par la Législature et comprend 1o une charge extraordinaire et temporaire de 5000 fs pour les travaux d'appropriation qu'il s'agit d'exécuter dans les mansardes, afin d'obtenir un local propre à servir provisoirement de Galerie pour les tableaux historiques. 2o une charge permanente de 3000 fs dont 2000 fs pour compenser le produit de la vente du Catalogue, qui, à partir du 1er Janvier, 1852, devra être versé au Trésor, et 1000 francs pour les frais d'entretien et de Surveillance de la nouvelle collection historique.

Après discussion, la répartition de la somme de 27,800 fs allouée au Musée, pour 1852, est fixée comme suit:

1o Personnel.	Fs 5900.-
2o Matériel et frais d'administration	11,900.-
3o Acquisitions	10,000.-
Total francs	27,800.-

Par une lettre datée du 10 Décembre Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que Mr A. Dumont a fait don au Gouvernement du modèle de la Statue du Commerce que cet artiste a exposé au Salon de Bruxelles - La Commission se félicite de posséder cette oeuvre remarquable au Musée et elle prie Mr Simonis de lui assigner un emplacement convenable dans la Collection des Sculptures.

Finalement la Commission approuve un compte s'élevant à 1654 francs, soumis par Mr Etienne Leroy, pour les travaux de restauration dont il a été chargé depuis 1850.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président
F. Navez

Le Secrétaire
V. Stienon

Séance du 9 Février 1852 (1 heure)

Sont présents: Mr le Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur général des Beaux-Arts; Doucet, le Comte de Robiano; Simonis et Seys, Membres; V. Stienon Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 Janvier dr. est lu & approuvé.

Il est donné lecture des lettres ci-après adressées à la Commission par M.r le Ministre de l'Intérieur:

1.o Lettre du 19 Janvier approuvant le projet de budget pour 1852, tel qu'il a été soumis par la Commission. Seulement, M.r le Ministre fait observer que la somme de 2000 francs portée pour restauration de tableaux, renouvellement & entretien de cadres lui paraît fort élevée si elle doit être annuelle et qu'une partie, au moins de cette somme aurait dû être portée dans la Colonne des dépenses extraordinaires; la Commission s'engage à ne point perdre cette observation de vue lors de l'examen du prochain budget de l'Etablissement.

2.o Par une autre lettre datée du 24 Janvier, M.r le Ministre de l'Intérieur rappelle que la Commission a fait ressortir dans son dernier rapport annuel l'utilité qu'offrirait la réunion au Musée royal d'une série de gravures et de dessins d'après les Chefs d'oeuvre des peintres les plus célèbres. M.r le Ministre désirant donner suite à ce projet, qu'il croit cependant devoir limiter par mesure d'économie, aux gravures reproduisant des tableaux déposés au Musée, fait connaître qu'il vient d'inviter le Conservateur de la Bibliothèque royale à rassembler dans le but d'indiquer le Musée royal, les doubles que possède le dépôt d'estampes de la Bibliothèque de l'Etat.

Huit tableaux italiens & espagnols sont soumis à la Commission par M.r Blanc qui en propose l'acquisition pour le Musée, à savoir:

Un Murillo & un Camaran au prix de 3500 fr.s les deux, deux antiques au prix de 3600 francs les deux; deux Batailles de Palomino, au prix de 300 fr.s les deux, et deux Castiglione qu'il évalue

à 2500 francs. — Après examen de ces tableaux, la Commission décide de passer à l'ordre du jour par les motifs qu'aucun de ces ouvrages ne lui paraît offrir assez de mérite pour être placé dans les Galeries du Musée.

Par sa lettre du 28 août dr. M.r le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission au sujet de la création d'un atelier de Copies d'après les meilleurs tableaux des grands maîtres qui se trouvent dans les Musées étrangers. L'assemblée approuve pleinement cette mesure; elle craint cependant que sa réalisation ne rencontre d'assez sérieux obstacles. En effet, il lui paraît qu'il ne suffit pas, pour donner à cette nouvelle collection toute l'utilité qu'elle doit présenter, de demander des copies aux artistes qui, à peine au début de leur carrière se rendent à l'étranger pour perfectionner leurs études, mais que de pareils travaux doivent être confiés uniquement à nos artistes les plus distingués, seuls capables, selon elle, d'accomplir dignement cette mission. Exécutée dans de pareilles conditions la mesure projetée offrirait des avantages réels, mais ne doit-on pas s'attendre alors à des prétentions fort élevées et de nature même à imposer de lourdes charges au Trésor. Tel est le sens de la réponse que la Commission désire adresser à M.r le Ministre de l'Intérieur.

M.r Mantoani soumet le catalogue d'une collection de 88 tableaux italiens provenant de la Galerie Barbini à Venise & dont il propose l'acquisition au nom des héritiers Barbini. La somme de 130,000 francs demandée pour toute cette collection, paraît bien minime, si réellement ces ouvrages appartiennent aux maîtres désignés au Catalogue. Toutefois, l'assemblée pense, qu'avant d'envoyer

un agent à Venise, afin de s'assurer de l'authenticité et du mérite des ouvrages dont se compose cette Collection, il serait prudent de faire prendre par l'intermédiaire du Département des Affaires Etrangères, des renseignements sur l'importance de ces tableaux, à moins que M^r le Ministre ne désire s'adresser directement pour cet objet à M^r Ed. Hamman qui doit se trouver en ce moment à Venise. Il sera répondu à M^r Mantoani que vu l'importance de la proposition qui lui est soumise, la Commission du Musée ne s'est pas cru autorisée à prendre une résolution sur sa demande, mais qu'il a transmis sa lettre et le catalogue de la Collection Barbini à M^r le Ministre de l'Intérieur, en le priant de faire connaître ultérieurement ses intentions.

M^r le Président fait connaître qu'un nouvel examen des mansardes qu'il s'agit d'approprier à l'usage du Musée historique a fait reconnaître que les tableaux recevraient un jour insuffisant et qu'il serait bien plus avantageux d'éclairer ces salles au moyen des lanterneaux placés dans la partie supérieure de la toiture. La Commission après avoir visité de nouveau ce local, décide qu'elle demandera à M^r le Ministre de l'Intérieur de pouvoir introduire cet important changement dans le plan primitif et informera en même temps ce haut fonctionnaire que ces nouveaux changements occasionneront un excédant de dépense de 6000 francs. La Commission fera remarquer que dans le cas où il ne serait point possible d'obtenir un crédit supplémentaire de 6000 francs, on pourrait se borner, pour le moment, à l'appropriation des quatre salles situées au dessus du Musée moderne

et dont l'appropriation exigerait une dépense de 7500 fr^s, sauf à approprier les deux autres pièces lorsque la collection des tableaux historiques exigera un agrandissement de local.

Il est donné lecture du rapport annuel sur la situation du Musée. La Commission en approuve le contenu et autorise l'envoi de ce document à M^r le Ministre de l'Intérieur.

M^r le Président rappelle avec regret que depuis le 12 Avril d^r, M^r Philippe Van Brée a cessé d'assister aux réunions de la Commission. L'assemblée partageant les regrets de son Président et appréciant le vide que l'absence prolongée de M^r Van Brée laisse dans le sein de la Commission, décide qu'il sera écrit à ce Collègue pour exprimer le vif regret de MM^rs les Membres et lui dire qu'ils espèrent que ses travaux et l'état de sa Santé lui permettront bientôt de se retrouver parmi eux et de prendre de nouveau part à leurs délibérations.

La Séance est levée à 5 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
V. Stienon

F^s. Navez

Séance du 13 Avril 1852 (1 heure)

Présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; le Comte de Robiano; Simonis & Suys Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Après lecture & approbation du procès-verbal de la Séance du 9 février dernier, il est donné lecture d'une

lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur approuve les changements projetés par la Commission pour l'appropriation des salles destinées au Musée historique. Mr le Ministre en faisant connaître que la somme de 5000 francs, portée au budget de 1852, peut être utilisée à ces travaux, demande un devis détaillé de la dépense totale et il se réserve d'examiner s'il y a lieu de demander un crédit supplémentaire à la Législature pour l'augmentation de la dépense à résulter des changements proposés. Mr le Président informe l'Assemblée qu'il a transmis au Gouvernement les devis dressés à cet effet par Mr l'Ingénieur Masson, lesquels s'élèvent à la somme de fr. 12,587. 29c y compris les changements à apporter à la toiture de la cage de l'escalier afin de faire disparaître les fermes qui gênent la circulation sur le palier supérieur et pour éclairer cet escalier au moyen d'un lanterneau.

Par une seconde lettre datée du 13 février dr. Mr le Ministre informe la Commission que comme il n'est pas probable que la nouvelle Galerie historique puisse être ouverte au public avant la fin de l'année, il a autorisé Mr l'Inspecteur-général des Beaux-Arts à affecter à l'achat de quelques tableaux destinés à cette collection, la somme de mille francs figurant au budget de 1852 pour frais d'entretien et de surveillance des ouvrages historiques. Mr le Comte de Beaufort fait connaître que par suite de cette autorisation, il a acquis pour le Musée historique les tableaux désignés ci-après:

1er Portrait de Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne - au prix de fr. 60.-
2e " de Philippe-le-Bon . . . . " " 120.-
3e " de Guillaume-le-Taciturne . . " " 70.-
4e " de Marie-Thérèse . . . . " " 50.-

5e Portrait de Cobentzl . . . . au prix de fr. 220.-
6e " de Charles II . . . . " " 20.-
7e " d'Evrard de Lamarck, Pce Evq de Liège " . . " 15.-
8e " de Joseph Clément " " " 15.-
9e " de Maximilien . . " " " 15.-
10e Le Siège de la Ville de Nuyson " " 296.-
11e Portrait de Robert-Dudley Cte de Leicester " " 500.-

Ce dernier payable par moitié sur les Exercices de 1852 & 1853.

En accusant la réception du rapport annuel de la Commission sur la situation du Musée, Mr le Ministre dit qu'il a remarqué le passage de ce rapport où il est question de la élévation des plafonds et de l'agrandissement des lanterneaux de la grande galerie; il prie la Commission de lui adresser un rapport spécial sur cette affaire en y joignant un devis des travaux à exécuter. Mr le Ministre demande ensuite s'il ne conviendrait pas de répartir entre les Musées de province et les Eglises pauvres et dépourvues d'ornements, les tableaux placés dans les magasins, en choisissant toutefois les moins mauvais. Mr le Ministre fait connaître en troisième lieu que la nouvelle construction qui nuit au jour du Musée de Sculpture avait déjà attiré son attention et qu'il s'est assuré que le propriétaire du bâtiment construit récemment est autorisé à élever ce bâtiment jusqu'au cordon des fenêtres du Musée d'histoire naturelle. Mr le Ministre prie en conséquence la Commission d'examiner si les constructions élevées dépassent cette limite.

La Commission décide en ce qui concerne le premier objet de la dépêche ministérielle précitée, que Mrs. Payen & Cassan seront invités chacun à lui soumettre un projet pour le renouvellement de la décoration de la grande salle et d'y joindre un devis de la dépense. Quant à l'agrandissement

des Lanterneaux, l'Assemblée pense que ce travail est devenu inutile depuis que les carreaux peints des Lanterneaux ont été remplacés par des verres dépolis.
La Commission ajourne à une prochaine réunion l'examen du second objet contenu dans la dépêche de Mr le Ministre, relatif à la destination à donner aux tableaux médiocres déposés dans les magasins. Il sera répondu à Mr le Ministre, pour ce qui regarde le 3e objet de sa lettre, que la contravention élevée au fond du Musée de Sculpture ne dépasse point le seuil des fenêtres du Cabinet d'histoire Naturelle; mais que dès lors, la Commission croit de son devoir d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de procurer un local plus convenable aux oeuvres de Sculpture exposées aujourd'hui dans une obscurité presque complète et de saisir cette occasion pour réunir, mais dans des salles distinctes, les oeuvres modernes et la Collection des plâtres d'après l'antique provisoirement déposée dans des mansardes du Musée.

Mr Hennessy soumet à la Commission un paysage de J. Van Artois, dont il demande 1000 fes. Le Musée possédant déjà de ce maître plusieurs oeuvres d'un mérite supérieur au tableau présenté par Mr Hennessy, il est convenu qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette affaire.

Il est également passé à l'ordre du jour sur une demande déposée par Mr le Baron Arnstein, au sujet d'un tableau indument attribué au Corrège et qu'il offre de céder au Musée pour la somme de 5.000 fes.

Par dépêche du 23 Mars dr, Mr le Ministre de l'Intérieur transmet, avec demande d'avis, une lettre de la Dame Veuve Katz, à Cologne par laquelle elle offre de céder au Gouvernement une Collection de tableaux anciens, à la condition qu'on lui alloue une rente viagère

et qu'on la mette à même d'acquitter une dette de 30,000 fes.
Mr le Président informe l'Assemblée que profitant d'un voyage qu'il devait faire à Liège, il s'est rendu à Cologne pour examiner cet ouvrage. D'après le rapport qu'il fait à la Commission, cette Collection se compose d'environ 120 tableaux, au nombre desquels il cite comme les plus importants:

1° Adoration des mages par Hubert Van Eyck (N° 25 du Catalogue)
2° Volaille & fleurs, par Hondekoter . . . 40 cy
3° Le Silène, par Jordaens . . . . . 42 cy
4° Marine & Paysage, par Alb. Kuyp . . . . 45 cy
5° Mort de la Ste Vierge par Perni . . . . 63 cy
6° Intérieur de l'Arche de Noé par J. da Ponte . 66 cy
7° Le Christ bénissant le pain par Potyjeser . 68 cy
8° Ste famille, par Raphael . . . . . 71 cy
9° Corinne par le Titien . . . . . 89 cy
10° Volaille par Weenix . . . . . 101 cy
11° Tête d'Apôtre par le Dominiquin . . . 104 cy

En résumé aucun de ces ouvrages n'a paru à Mr le Président, présenter un mérite assez supérieur pour engager le Gouvernement à acquérir toute une Collection qui, à part les quelques tableaux cités plus haut, ne renferme que des peintures extrêmement médiocres. La Commission se référant à l'opinion exprimée par Mr Nieuwenhuys décide de répondre à Mr le Ministre, que la demande de la Dame Veuve Katz, ne lui paraît pas devoir être prise en considération.

Mr le Président rend également compte du voyage qu'il a fait à Bruges, accompagné de Mr Simonis, à l'effet d'examiner une Statue en marbre par Calloigne, que les enfants de ce Sculpteur offrent de céder pour le Musée, & au sujet de laquelle Mr le Ministre a consulté la Commission par sa lettre du 29 Mars dr. Il sera répondu à ce haut fonctionnaire que la Statue dont il est

question n'est point assez remarquable pour figurer dans les Collections de l'Etat et que dans l'intérêt même de la réputation de l'artiste, il serait désirable d'avoir plutôt pour la Galerie de Sculpture une oeuvre telle que la jolie Vénus à la Coquille, considérée sous le rapport de la composition et de l'exécution comme le chef-d'oeuvre de Calligne.

Il est donné lecture d'une lettre du 26 février p., par laquelle M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître que M^r le Directeur-général des Musées de France consent à laisser jouir l'Administration du Musée Belge des avantages accordés aux divers Musées des villes françaises pour l'acquisition des plâtres moulés sur l'antique. M^r Simonis communique les renseignements qu'il a recueillis à ce sujet lors d'un récent voyage à Paris et pense que l'Assemblée que les avantages mentionnés dans la lettre précitée consistent en une réduction d'un tiers sur les prix demandés habituellement par le Mouleur du Musée du Louvre. M^r Simonis soumet ensuite une liste de Seize Statues ou groupes dont la Commission autorise l'achat pour la Collection du Musée, à Savoir:

1° Castor & Pollux
2° Les Lutteurs
3° L'Apollon du Belvédère
4° L'Achille Borghèse
5° Le Germanicus
6° L'hermaphrodite Borghèse
7° La Vénus de Médicis
8° L'Appolino.
9° L'Antinoüs
10° La femme au repos du Capitole
11° Polymnie
12° Mercure assis
13° Vénus d'Arles.

14° L'Antinoüs du Vatican.
15° Femme portant un Chevreuil
16° Femme dansant.

Les frais à résulter de cette acquisition s'élèveront approximativement à 2000 francs, y comprises les frais de transport & d'emballage.

Répondant à la lettre adressée par la Commission du Musée au sujet des tableaux italiens provenant de la Galerie Barbini, à Venise, M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître que tout en appréciant les avantages que l'achat de cette Collection pourrait éventuellement offrir pour le Musée, il doit cependant faire remarquer que le moment lui semble peu opportun pour demander à la Législature le crédit nécessaire pour faire face à cette acquisition. Il se trouve donc forcé, à son grand regret, de devoir laisser sans suite la proposition soumise par M^r Mantovani, au nom des héritiers Barbini.

Sur la proposition de M^r Eug. Simonis & prenant en considération les bons renseignements qu'il fournit sur la manière dont le Surveillant Flor remplit son service, l'Assemblée prie M^r le Président de demander au Gouvernement que le S^t Flor, employé jusqu'ici à la Journée, soit définitivement nommé Surveillant en remplacement du S^t Ghion, appelé depuis peu aux fonctions d'huissier à la Bibliothèque royale.

Par suite des explications et des renseignements donnés par M^r le Président sur l'état de dégradation de divers tableaux du Musée, lesquels réclament sérieusement des soins de conservation, la Commission décide qu'il sera proposé à M^r le Ministre de l'Intérieur de confier à M^r Etienne Leroy, les travaux de restauration désignés ci-après:

1° N° 320. Le Christ chez Simon le Pharisien, par Jean de Mabuse. — Ce précieux tableau dont

la couleur se détache du panneau a beaucoup souffert et est surchargé de mauvais repeints, notamment dans le bas de la tunique de l'apôtre placé à la droite du christ, ainsi que dans d'autres parties qu'on a mal à propos retouchées sans mastiquer les endroits écaillés. Il convient de refixer les couleurs soulevées, d'enlever avec le plus grand soin les repeints inutiles et de procéder ensuite à une restauration complète du tableau. - Ces travaux nécessiteront une dépense de . . . . . Fr. 350.-

Le volet de droite est dans un bon état de conservation, il ne s'y trouve que quelques retouches dans le ciel, la pierre sépulchrale et les terrains &c . . . . . " 50.-

Le volet de gauche est également en assez bon état, sauf les joints et quelques retouches dans le ciel . . . . . " 60.-

2e N°. 377. La Vierge & l'Enfant Jésus, peinture attribuée à Quinten Metsys.

Ce tableau est très dégradé; des écailles de peinture sont déjà enlevés et la couleur est trop desséchée pour pouvoir être refixée solidement. Cette peinture doit indispensablement être transportée sur un nouveau panneau . . . . . " 150.-

3e N°. 252. Adam & Eve, par Albane.

Ce beau tableau est dans un état complet de dépérissement, sur toute la surface de la toile, la couleur est soulevée et menace de tomber. De nombreux repeints devront également être enlevés. Il y a urgence de restaurer cette oeuvre remarquable, car en plusieurs endroits, la couleur est déjà tombée. Nous estimons que le seul moyen d'assurer

sa conservation est de la transporter sur une nouvelle toile, d'enlever les repeints et de la restaurer avec soin . . . . . Fr. 650.-

4e N°. 207. Le Siége de Tournay, par Vander Meulen. - La couleur de ce tableau est soulevée en diverses places et prête à se détacher de la toile. Il suffira de la refixer et de restaurer ensuite le tableau . . . " 80.-

5e N°. 191. Paysage d'Italie par Stoop.

Cette toile exige la même restauration que la précédente, ainsi que l'enlèvement des mauvais repeints . . . . . " 50.-

6e N°. 169 Paysage par Ruysdael.

Cette peinture réclame des soins de conservation qui ne peuvent être ajournés. Il gagnerait beaucoup à être entoilé & restauré . . " 120.-

Fr. 1510.-

Plusieurs autres tableaux demandent ensuite à être nettoyés superficiellement, puis vernis. La dépense à résulter de ce chef s'élèvera à environ 250 francs.

La séance est levée à 4 3/4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stiennon

F. J. Navez

Séance du 24 Mai 1852 (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Doucet, Simonis & Suys, Membres; Stiennon, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 Avril dernier est lu & adopté.

M. le Comte de Robiano écrit pour exprimer

ses regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, à cause des élections provinciales, & fait connaître également qu'il ne peut donner son adhésion à l'achat du tableau de Teniers, offert en vente par Mr. Monnoyer.

Par sa lettre du 17 Mars, Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à faire restaurer par Mr. Etienne Leroy, les tableaux désignés dans son rapport du 28 Avril Dr. Mr le Ministre croit cependant devoir faire remarquer que ce restaurateur est surchargé de travaux et qu'il serait désirable, à l'avenir, de s'adresser également à d'autres peintres restaurateurs, afin de ne pas établir un monopole en sa faveur. Il sera répondu à Mr le Ministre que le choix qu'elle a fait de Mr Etienne Leroy, ne lui a été dicté que par le désir de confier des travaux d'une nature aussi délicate, au restaurateur reconnu généralement comme le plus habile et afin d'éviter ainsi le retour des dégradations que certains ouvrages du Musée ont subies lorsqu'ils ont été confiés à des personnes qui ne possédaient pas toutes les connaissances nécessaires. De suite, la Commission s'empressera d'utiliser aussi les talents d'autres peintres restaurateurs du moment qu'ils lui sembleront posséder les mêmes titres à sa confiance.

Par une seconde lettre datée du 15 Mai, Mr le Ministre prie la Commission de lui faire connaître si certains objets d'art délaissés par le Notaire Van Ghoel pourraient être acquis pour les Musées de l'Etat. Mr Simonis veut bien se charger d'examiner ces objets et de dire ensuite son avis sur la suite à donner à la proposition de Mr le Ministre.

Mr Henry Southwell écrit à la Commission pour lui demander si elle ne désirerait point acheter un tableau de Ruysdael dont il donne la description

et qui pourrait faire pendant à celui acheté à La Haye. La Commission est d'avis qu'il faut répondre à Mr Southwell que les ressources financières du Musée ne lui permettent pas de songer en ce moment à une acquisition aussi importante que celle qu'il propose.

L'assemblée passe à l'ordre du jour sur les trois propositions de vente ci-après:

1° par Mr Rimeri qui présente un Albane, deux portraits par Van Dyck, un Rubens et un Christ en Croix dont il demande 20,000 francs. Ces cinq tableaux faussement attribués aux maîtres désignés ci-dessus n'offrent aucune qualité qui puisse en faire désirer l'acquisition pour le Musée.

2° par Mr Minnig, qui soumet un tableau représentant l'Archiduc Albert, l'Infante Isabelle et d'autres personnages agenouillés devant le Saint Sacrement. Cette peinture qui a appartenu anciennement à l'Eglise des SS. Michel & Gudule ne présente d'autre mérite que le souvenir historique qu'il rappelle et ne viendrait au Musée historique si le prix de 2000 francs qu'en demande le propriétaire, n'en était trop élevé.

Mr Donet fait connaître qu'il a examiné et trouvé régulièrement établi, le compte de l'emploi des fonds provenant de la vente du Catalogue du Musée pendant 1851. Il résulte de ce compte que 934 Catalogues ont été vendus dans le courant de l'année dernière, lesquels joint à onze exemplaires distribués gratuitement épuisent la dernière édition du catalogue dont il restait à vendre 945 exemplaires au 31 Décembre 1850. L'assemblée approuve ce compte et en autorise l'envoi à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Par sa lettre du 15 Mars dr. Mr le Ministre de l'Intérieur renvoie pour avoir une lettre par laquelle Mr Nieuwenhuys offre pour le prix de 11,500 francs un tableau de Teniers, intitulé: La fête du Hameau. Après discussion sur le mérite de cette oeuvre d'art déposée dans la salle de réunion de la Commission, Mr le Président met aux voix s'il y a lieu d'en faire l'acquisition pour le Musée de l'Etat. MM. Navez, Donnet & Suys répondent affirmativement. MM. le Comte de Beaufort, Simonis et le Comte de Robiano (ce dernier n'assistant pas à la séance, mais ayant fait connaître son vote par écrit) se prononcent contre l'achat du tableau précité. - La question mise aux voix se trouvant ainsi partagée et Mr le Président renonçant à la faculté que lui confère l'art. 2 du réglement du Musée, il est résolu qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de Mr Nieuwenhuys. La Commission portera cette décision à la connaissance de Mr le Ministre et dira que le tableau dont il s'agit n'a point paru réunir les vraies qualités qui distinguent les oeuvres remarquables de Teniers et qu'elle a cru utile d'attendre une occasion plus favorable pour enrichir le Musée d'une oeuvre rappelant à un plus haut degré la belle manière du célèbre peintre de genre.

La Commission examine ensuite un tableau gothique à deux volets représentant le Christ en Croix. Ce tableau ~~est~~ offert par Mr D'huygvetter au prix de 900 fs, se fait remarquer par une grande finesse d'exécution et bien que l'auteur en soit inconnu, l'assemblée pense qu'il serait intéressant d'en faire l'acquisition pour la Collection des antiques. Elle décide en conséquence de proposer à Mr D'Huygvetter de lui céder ce tableau pour la somme de 500 francs.

En dernier lieu, il est pris communication d'une lettre en date du 30 Avril par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur adresse une expédition de l'arrêté suivant qui nomme le Sieur J. Flas, Surveillant au Musée royal de Peinture & de Sculpture.

"Le Ministre de l'Intérieur,

"Vu l'article 17 de l'arrêté royal du 31 Mars 1846, organique du Musée royal de Peinture & de Sculpture de Belgique"

"Vu le rapport de la Commission administrative de cet établissement, du 20 du Courant: N° 3;"

"Arrête:"

"Art. 1er Le Sieur Jean Flas, est nommé Surveillant au dit Musée, en remplacement du Sieur Ghion appelé à un autre emploi. Son traitement est fixé à la somme annuelle de huit cents francs (F. 800.-)"

"Art 2. La Commission administrative du Musée est chargée de l'exécution du présent arrêté."

"Bruxelles, le 30 Avril 1852."

"(Signé) Ch. Rogier."

La Séance est levée à 4 heures 3/4.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stienon

J.J. Navez

Séance du 30 Juin 1852 (2 heures)

Présents MM. Navez, Président; Donnet & Simonis, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 24 Mai est lu & adopté.

M. Simons fait connaître que conformément au désir de la Commission, il a examiné les objets délaissés par le Sculpteur Van Ghel. A part le modèle du Lion de Waterloo, il lui a été impossible, dit-il, de désigner les ouvrages qu'il conviendrait de se procurer pour le Musée, parceque ceux-ci étaient couverts de poussière et déposés dans diverses pièces avec d'autres objets. Toutefois, il estime qu'il serait utile d'acquérir le tout, sauf à choisir ensuite ce qui pourrait figurer dans la Collection du Musée; d'après les renseignements recueillis, il semblerait que ces Sculptures seraient cédées pour une somme d'environ 1100 francs, due par M. Van-Ghel pour frais d'entretien pendant les deux dernières années de sa vie. Ce prix paraît très modéré, car il ne représente guère que la valeur du modèle du Lion de Waterloo. En conséquence, la Commission est d'avis qu'il y a lieu d'engager M. le Ministre de l'Intérieur à acquérir les ouvrages délaissés par Van Ghel, à la condition, cependant, que le prix de vente ne soit pas imputé sur les ressources ordinaires du Musée.

Il est pris pour notification une lettre du 15 Juin dernier par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur approuve le compte de l'emploi d'une somme de 934 francs provenant de la vente du Catalogue du Musée pendant l'exercice 1851.

Par une autre lettre datée du 21 Juin d., M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il demandera à la Législature le crédit nécessaire pour pouvoir exécuter complétement et en une fois les travaux d'appropriation pour une Galerie historique et autorise en conséquence la Commission à diriger les travaux d'après les derniers devis qu'elle lui a soumis, mais de manière à ne pas dépasser pour le moment la somme de 5000 francs allouée

pour ce service au Budget de 1852. M. le Président informe l'Assemblée qu'il a immédiatement écrit dans ce sens à M. l'Ingénieur Masson, chargé de faire exécuter ces travaux.

M. J. De Wit de Maestricht offre, par sa lettre du 4 Juin, de céder au Musée deux tableaux, savoir: 1° au prix de 10,000 francs une Kermesse flamande qu'il attribue à David Teniers et 2° pour la somme de 12,000 francs une copie d'un tableau de représentant le Martyre de St. Laurent. Il est décidé qu'il n'y a pas lieu d'acquérir aucune de ces peintures qui ne sont que des copies très imparfaitement rendues.

M. le Président communique une lettre par laquelle M. Micheli, gardien des Musées de France, fait connaître que les Statues en plâtre demandées pour le Musée de Bruxelles, sont prêtes et ne tarderont pas à être expédiées. M. Micheli joint à sa lettre une note s'élevant à Fr. 1842, pour le prix de ces Statues et les frais d'emballage.

Il est décidé que la somme de 158 francs restant disponible sur le crédit de 2000 francs, mis à la disposition de la Commission pour l'acquisition de plâtres d'après l'antique sera affectée à l'achat des objets suivants qui seront fournis au Musée par M. Van-den Broeck, gardien de cet Etablissement:

1° Statue d'Aristide au prix de 90 francs
2° " d'Euterpe . . 9 " 60 "
et 3° Tête de femme . . 8 " 8 "

La Séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président.
F. de Nave

Le Secrétaire
J. Stienon

Séance du 20 Octobre 1852 (2e numn)

Présents MM. Navez, Président; Donnet, le Comte de Robiano; Simonis; Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 Juin est lu et adopté.

Par sa lettre du 10 Août dr, Mr le Ministre de l'Intérieur invite la Commission à s'assurer du mérite d'un tableau de Gaspard Heuvick, que Mr le Docteur Vander Meersch, à Audenarde, offre de donner au Musée royal de Peinture. Mr le Président informe l'Assemblée qu'il s'est rendu à Audenarde pour examiner cet ouvrage qui ne lui a paru être qu'une faible réminiscence du tableau de Franz Floris exposé dans les Galeries du Musée sous le Nr 92. Il a remarqué en outre que toute la partie inférieure du tableau a beaucoup souffert. Mr le Président a cru devoir, en conséquence, faire connaître à Mr Vander Meersch, son opinion sur le mérite de cet objet d'art et lui dire qu'il ne pourrait proposer de l'accepter pour le Musée, mais qu'il serait plus convenable de le conserver dans l'une des Salles de l'hôtel-de-ville ou dans une Eglise d'Audenarde, à la condition que l'Administration Communale s'engage à le faire restaurer avec soin. La Commission décide de répondre dans le sens des explications fournies par Mr le Président et lui exprimer le désir de voir le Gouvernement et la Province intervenir dans les frais de restauration dans le cas où ils seraient trop élevés pour être supportés exclusivement par la ville d'Audenarde.

Il est donné lecture d'une lettre en date du 29 7bre, par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur approuve l'acquisition faite par la Commission d'un tableau gothique à deux volets représentant: le Christ en croix, cédé au Musée par Mr d'Huyvetter, pour la somme de 500 francs.

Par une autre lettre du 23 7bre, Mr le Ministre de l'Intérieur invite la Commission à lui désigner, en indiquant les prix, les ornements moulés pour le compte de l'Etat que le Musée serait en mesure de fournir pour les Ecoles normales de l'Etat. La Commission écrira à Mr le Ministre qu'elle ne possède aucun moule des ornements déposés au Musée, mais qu'elle pourrait se charger de faire surmouler les ornements qui lui seraient désignés par MM. les Directeurs des Ecoles Normales. Elle fera remarquer toutefois que la Collection du Musée renferme peu d'ornements propres à servir à l'étude élémentaire de l'architecture, mais que l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles possède une Collection assez complète de ces modèles qu'il lui serait permis de faire surmouler à cet usage.

Il est successivement passé à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1° par Mr Thys, qui offre au prix de 2300 francs, un paysage d'Hackert, avec figures par Lingelbach. Ce tableau ne paraît point offrir un mérite assez marquant pour l'acquérir.

2e par Mme Somers qui présente un buste et un petit groupe en marbre. Aucun de ces ouvrages n'est jugé digne de figurer dans la Galerie du Musée de Sculpture.

3e par Mr Janssens, qui offre au prix de 125 francs, une gouache de Lavery, représentant

l'Inauguration de la Statue du Prince Charles de Lorraine. Ce dessin ne semble pas offrir assez d'intérêt pour figurer dans la Collection historique.

Par sa lettre du 17 Mai dr, Mr le Ministre de l'Intérieur invite la Commission à donner son avis sur le mérite d'un tableau d'Abraham Blomaert, appartenant à Mme Veuve Ruyter et que Mr Vieillevoye, Directeur de l'Académie de Liége, a signalé à l'attention du Gouvernement comme pouvant convenir pour le Musée de l'Etat. Mr Navez informe l'Assemblée que Mr Ed. Leroy pendant son séjour à Liége a examiné cette peinture; il pense que son authenticité n'est point douteuse, mais qu'elle ne paraît point réunir toutes les qualités nécessaires pour servir de modèle aux jeunes artistes. Il met sa valeur à 800 francs. Il sera répondu à la lettre de Mr le Ministre d'après l'avis émis ci-dessus par Mr Etienne Leroy.

Par sa lettre du 17 Juin, Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission d'examiner un tableau attribué à Henri Van Baelen & que le Conseil de fabrique de l'Eglise des Malèves propose d'échanger contre deux sujets religieux faisant pendants. Cet ouvrage qu'il serait plus juste d'attribuer à l'Ecole d'Henri De Clerck, n'offre qu'un mérite trop secondaire pour prendre place dans les Galeries du Musée; il est à remarquer en outre que par suite de l'état de dégradation dans lequel il se trouve, ce tableau exigerait des frais de restauration très élevés & supérieurs même à sa valeur. La Commission estime en conséquence qu'il n'y a pas

lieu d'accueillir la proposition du Conseil de fabrique de l'Eglise de Malèves, mais elle croit devoir recommander à cette Administration de prendre des mesures pour assurer la conservation de cette peinture qu'il conviendrait de replacer dans l'Eglise.

Par sa lettre du 8 7bre dr, Mr le Ministre de l'Intérieur demande, afin de satisfaire au désir exprimé par le Gouvernement Britannique, de lui transmettre, en copie, les plans détaillés du Musée de Peinture, indiquant la coupe des locaux, leur dimensions en hauteur & en largeur, ainsi que la manière dont ils sont éclairés. La Commission ne possédant point ces plans, prie Mr Suys de vouloir bien lui désigner un jeune architecte qui pourrait être chargé de ce travail.

Mr Eugène Simonis, annonce à la Commission qu'après divers retards provenant de démarches faites auprès de la famille du Sculpteur Van Ghel, la Dame Veuve Rousseau, dépositaire des objets de Sculpture délaissés par cet artiste, a été définitivement autorisée à céder ces ouvrages au Gouvernement pour le prix convenu de 1095 francs. Mr Simonis ajoute que ces Sculptures ne tarderont pas à être transportés au Musée.

La Séance est levée à 4½ heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

J. Stienon

F. J. Navez

Séance du 15 Novembre 1852 (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Cte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Dorcet, le Comte de Robiano et Suys, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 20 Octobre dernier est lu et approuvé.

Par sa lettre du 19 7bre Mr Orts, Président du Conseil d'Administration de la Société de la Loyauté offre de céder au Musée pour la somme de 1500 francs, deux portraits en pied, représentant l'un, le Prince d'Orange, l'autre, le Prince Frédéric des Pays-Bas, peints tous deux par Verhulst. Ces peintures par les personnages qu'elles représentent semblent convenir à la collection des tableaux historiques que le Gouvernement forme en ce moment au Musée; mais ne disposant d'aucun crédit pour ce service et n'ayant d'ailleurs point reçu la mission d'acheter des ouvrages de cette nature, la Commission priera Mr le Président de la Société de la Loyauté de s'adresser directement à Mr le Ministre de l'Intérieur pour la cession des deux portraits dont il s'agit.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Baron de Scherpenzeel-Heusch à Venlo, signale à l'attention de la Commission un tableau d'Albert Cuyp, représentant des portraits de famille sur un fond de paysage, et dont il demande 4000 fl. des P. B. Il propose d'expédier cette toile à Bruxelles dans le cas où la Commission serait disposée à en faire l'acquisition. Mr le Président informe l'Assemblée qu'il s'est empressé de répondre à Mr le Baron de Scherpenzeel qu'il pensait que la Commission du Musée serait disposée à donner suite à sa proposition pour autant que ce tableau fut réellement une œuvre de premier mérite et qu'il réunit toutes les qualités nécessaires pour figurer au Musée; qu'en conséquence, il ne pouvait qu'engager Mr le Baron de Scherpenzeel à envoyer à Bruxelles, le tableau dont il s'agit, pour être soumis à l'appréciation de MM. les Membres. Depuis, le détenteur de cet ouvrage, s'était rendu chez Mr Navez, pour lui faire connaître qu'il se déciderait à expédier le tableau de Cuyp, sans avoir la certitude que la Commission s'engageât à l'acquérir. Quelque puisse être le mérite de l'ouvrage proposé, l'assemblée regrette de ne pouvoir prendre aucune décision sans avoir vu le tableau et elle fera connaître à Mr le Baron de Scherpenzeel qu'elle se réfère à la lettre que Mr le Président lui a adressée le 4 9bre dr.

Mr Robertson-Blaine de Londres, offre de céder au Musée pour la somme de 25,000 francs, un portrait peint par Rembrandt et représentant Juste-Lipse. Il résulte de renseignements fournis par Mr Et. Leroy, que ce portrait, provenant de la Galerie du Cardinal Fesch, a été acquis lors de la vente de cette célèbre collection au prix de 7950 francs. La Commission est d'avis que dans l'état actuel des ressources du Musée, elle ne peut songer en ce moment à l'acquisition d'une œuvre aussi importante.

En dernier lieu, la Commission est informée que le 6 Décembre prochain, seront vendus à Gand, onze tableaux que Mr Van Saceghem s'était réservés lors de la cession de sa collection et parmi lesquels se trouve une œuvre de Teniers, représentant les cinq Sens. La Commission prie MM. Navez et de Robiano de vouloir bien se rendre

à Gand, à l'effet d'examiner cette peinture et de leur soumettre ensuite un rapport sur le mérite de cet objet d'art et sur l'utilité de l'acquérir pour le Musée.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire
V. Stienon

Le Président.
J. Geefs

Séance du 2 Décembre 1852. (11 heures)

Présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Dumont; le Comte de Robiano et Suys, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 15 9bre dernier est lu et adopté.

Mr Eug. Simonis s'étant foulé le pied gauche s'excuse par écrit de ne pouvoir se rendre à la réunion de ce jour.

Le principal objet à l'ordre du jour concerne la decision à prendre au sujet de l'acquisition d'un tableau de Teniers, représentant: Les cinq sens, dont la vente doit avoir lieu à Gand, le 6 Décembre prochain. MM. Navez et de Robiano délégués par la Commission à l'effet de se rendre à Gand pour examiner cette oeuvre d'art font connaître que le tableau dont il s'agit est, sous tous les rapports, digne de figurer dans les Musée de l'Etat. Il est non seulement remarquable par la vigueur de son coloris et la finesse de son exécution, mais il se recommande encore par une composition des plus spirituelles.

Une considération qui ne peut être perdue de vue puisqu'elle ajoute considérablement de prix à la valeur de cet important objet d'art, c'est qu'il est parfaitement conservé et qu'il n'a jamais subi aucune restauration. MM. les Délégués s'étant fait accompagner à Gand par Mr Etienne Leroy annoncent à l'Assemblée que leur opinion sur le mérite du tableau de Teniers est en tout point conforme à celle de ce Commissaire-Expert qui en fixe la valeur de 20 à 25,000 francs. MM. les Membres délégués croient donc devoir engager la Commission à acquérir cet ouvrage pour le Musée de l'Etat. En conséquence, Mr le Président consulte l'Assemblée afin de savoir s'il y a lieu d'acquérir le tableau de Teniers (les Cinq sens) au prix de 20 à 25,000 francs. Cette question est résolue affirmativement à l'unanimité des cinq Membres présents. La Commission prie ensuite MM. Navez et de Robiano de vouloir bien se rendre auprès de Mr le Ministre de l'Intérieur pour solliciter l'autorisation d'acquérir ce précieux tableau et l'entretenir des mesures à prendre pour faire face aux dépenses à résulter de cet achat.

Mr Roberton-Blaine répondant à la lettre par laquelle la Commission lui a fait connaître que la situation financière du Musée ne permettait pas de s'occuper, en ce moment, de l'acquisition d'un portrait de Rembrandt, offert au prix de 25,000 francs donne de nouveaux renseignements sur le mérite de cet ouvrage et consent à accepter des arrangements pour un paiement ultérieur de cet ouvrage. Il offre, en outre, de céder au

prix de 7500 francs, un second tableau représentant: St Jérôme lisant, par Ribera. La Commission décide que les nouvelles propositions de Mr Roberton Blaine ne lui semblent par de nature à modifier la résolution prise dans la séance du 15 9bre dr, et qu'il convient d'écrire à cet amateur que la Commission se réfère à sa lettre du 16 du même mois.

Par sa lettre du 19 9bre dr, Mr le Ministre de l'Intérieur informe l'Assemblée qu'il a consenti à déposer dans l'église de St Jean et de St Nicolas, à Schaerbeek, deux tableaux exécutés, l'un, par Mr Verlleveze (La Cananéenne) et l'autre par Mr Van Ysendyck (Laissez venir à moi les petits enfants), et autorise en conséquence la Commission à remettre contre reçu délivré par le bureau des Marguilliers de l'Eglise précitée, les deux tableaux ci-dessus qui resteront néanmoins la propriété du Gouvernement. Mr le Président fait connaître que ces deux peintures ont été remises à leur destination depuis le 25 9bre dr.

Par une autre lettre datée du 24 du même mois, Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de déléguer l'un de ses Membres pour assister au déballage d'une Statue en marbre représentant: St Joseph, qui appartient à l'Eglise de St Antoine à Anvers et mise à la disposition de Mr Melsens, afin de mettre ce chimiste à même de faire l'essai d'un procédé propre à enlever les cadégeons qui recouvre un grand nombre d'oeuvres d'art, procédé qui a été soumis à l'Académie et qui a reçu l'approbation de ce Corps savant. Mr le Ministre pense qu'il

qu'il sera possible ainsi de juger en parfaite connaissance de cause de l'efficacité du procédé qu'aura employé Mr Melsens. Mr les Membres croient ne pouvoir mieux remplir cette mission qu'à Mr Eugène Simonis et ils espèrent que leur Collègue voudra bien se charger de satisfaire ainsi au désir exprimé par Mr le Ministre de l'Intérieur.

La Séance est levée à une heure.

Le Président.
J. Navez

Le Secrétaire
V. Stienon

Séance du 12 Janvier 1853 (2 heures)

Présents Mr. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; le Comte de Robiano et Simonis, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la Séance du 2 Décembre dernier, il est donné communication: 1o d'une lettre datée du 5 du même mois par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à faire l'acquisition, pour le compte de l'Etat, d'un tableau de Cenicer, représentant: les cinq sens; Mr le Ministre en invitant la Commission à ne pas dépasser le chiffre de 25,000 francs, mauvaises de l'évaluation de Mr le Commissaire-Expert Eqne Leroy, fait connaître qu'il prend sous sa responsabilité cette acquisition, pour laquelle une demande de crédit spécial devra être soumise à la Législature. 2o d'une lettre par laquelle

M. Hte Leroy fait connaître qu'il a acheté pour le compte du Gouvernement, le tableau de Teniers qui lui a été adjugé au prix de 26,100 francs. Cette somme, il est vrai, dépasse de 1100 francs les limites fixées par M.r le Ministre, mais la Commission pense qu'il eut été regrettable, pour une différence aussi minime, en égard à l'importance de ce tableau, de manquer l'unique occasion d'enrichir le Musée de l'Etat d'une des oeuvres les plus remarquables de notre célèbre peintre de genre. La Commission se félicite du résultat des démarches que MM. Navez et de Robiano ont bien voulu faire auprès de M.r le Ministre de l'Intérieur et elle exprimera à ce haut fonctionnaire sa reconnaissance pour les témoignages de sympathie et de bienveillance qu'il a bien voulu donner au Musée, en cette circonstance.

M. Simonis informe ses Collègues que d'après leur désir il a assisté au déballage de la Statue en albâtre mise à la disposition de M. Melsens pour essayer des procédés de nettoyage et qu'il a constaté que cette sculpture était couverte d'une seule couche de peinture. M. Simonis se propose de se rendre de nouveau, dans quelque temps chez M. Melsens, afin de juger de l'efficacité des procédés par ce chimiste.

Par sa lettre du 15 Décembre, M.r Et. Schreibler offre de céder au Musée, un paysage attribué à Hobbema et dont il demande 70,000 francs. Après un examen attentif, il est reconnu que ce tableau n'est pas d'Hobbema et qu'il appartient plutôt à un peintre d'un ordre secondaire. Il est décidé en conséquence qu'il

n'y a pas lieu de donner suite à la proposition soumise par M. Schreibler.

Il est pris une résolution semblable à l'égard d'un tableau de Cuyp, que M. le Baron de Scherpenzeel offre de vendre au Musée de Bruxelles. - MM. les Membres remarquent dans ce tableau des qualités d'exécution, mais ils regrettent que la composition en soit aussi monotone.

M.r le Ministre porte à la connaissance de la Commission qu'une somme de 29,300 francs est votée au budget du Département de l'Intérieur pour 1853, en faveur du Musée royal de Peinture et de Sculpture, à savoir :

A	Personnel	Fr. 5,900.-
B	Matériel & acquisitions . . .	" 23,400.-
	Ensemble	Fr. 29,300.-

Ce chiffre constate sur le crédit analogue du budget de 1852, une augmentation de 1500 francs spécialement réservée aux acquisitions à faire pour le Musée historique. M.r le Ministre prie la Commission de lui soumettre dans le plus court délai des propositions pour l'emploi du crédit alloué au Musée : - Après discussion l'assemblée arrête le budget du Musée pour 1853, de la manière suivante :

1°.	Personnel		Fr. 5,900.-
2°.	Frais d'Administration & Matériel :		
	A. Dépenses ordinaires	Fr. 4,800.-	7,900.-
	B " extraordinaires	3,100.-	
& 3°.	Achats		15,500.-
	Total francs		29,300.-

Par une autre lettre datée du 9 dec.r, M.r le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a autorisé M.r Gme Geefs à faire mouler le modèle

de sa Statue de Rubens, déposé au Musée, à condition que ce Sculpteur fera rétablir le modèle dans l'état où il se trouvait lorsqu'il a été mis à sa disposition.

En dernier lieu, M.r le Président fait connaître que la vente du catalogue du Musée a produit pendant l'année 1852, une somme de 810 francs, qui a été versée au Trésor, conformément au désir exprimé par M.r le Ministre de l'Intérieur dans sa lettre du 4 X.bre 1851. Le compte de l'Imprimeur portant qu'il a fourni 2991 exemplaires, la Commission aura à rendre compte ultérieurement de 2181 Catalogues.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.
F. Navez

Le Secrétaire.
V. Stienon

Séance du 14 Février 1853 (24.)

Présents: MM. Navez, Président; le Comte A.r de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Doucet; le Comte de Robiano; Guillery, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 12 Janvier est lu et adopté.

En premier lieu, la Commission passe à l'ordre du jour sur la proposition qui lui est faite par M.me Verbrueck, pour la cession de quatre petits paysages attribués à Breughel de Velours; l'assemblée juge ces ouvrages d'un mérite trop faible pour figurer dans le Musée de l'Etat.

Après avoir pris communication d'une

lettre en date du 31 Janvier d.r 5.e D.on N.o 1603/7038, par laquelle M.r le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission du Musée sur l'acquisition d'un portrait peint par le Baron Gérard et représentant le célèbre peintre de fleurs Redouté, il est décidé que l'examen de cette affaire ne rentre pas dans les attributions de la Commission et qu'il convient de prier M.r le Comte de Beaufort, chargé spécialement par le Ministère des achats destinés à la Galerie historique de vouloir bien se charger de donner à cette lettre la suite qu'il jugera convenable.

Pour le même motif, il est pris une décision semblable au sujet d'une seconde lettre en date du 31 Janvier d.r 5.e D.on N.o 1597/3781, par laquelle M.r le Ministre de l'Intérieur consulte également la Commission sur la proposition soumise par la Société de la Loyauté concernant la cession des portraits en pied du Prince d'Orange et du Prince Frédéric des Pays-Bas.

Par sa lettre du 1.er de ce mois, M.r A. Siret adresse un exemplaire des Notes qu'il vient de publier sur le Musée de Bruxelles et saisit cette occasion pour demander que ses services soient utilisés à la rédaction d'un nouveau Livret du Musée. — L'assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de M.r Siret, et ordonne le dépôt de sa brochure à la Bibliothèque du Musée.

En dernier lieu, il est donné lecture du projet de rapport annuel à adresser à M.r le Ministre de l'Intérieur, en conformité de l'art.t 4 de l'arrêté organique du 31 Mars 1846. Après délibération, la Commission en approuve le contenu et décide que ce rapport sera immédiatement adressé au Gouvernement.

La Séance est levée à 5 heures.

Le Président.
F. Navez

Le Secrétaire.
V. Stienon

Séance du 24 Mars 1853 (2 heures)

Présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; le Comte de Robiano, Simonis et Suys, Membres; V. Steinen, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 14 février dernier est lu et approuvé.

Il est donné lecture d'une lettre en date du 5 Mars dr par laquelle M.r le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a été convenu entre son Département et celui des Travaux publics que la Dépense à résulter de l'appropriation des Locaux destinés au Musée historique sera imputée sur les fonds alloués pour l'entretien des bâtiments civils, mais que les travaux exécutés l'année dernière seront imputés jusqu'à concurrence de 5000 fr.s sur le budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice de 1852.

Par une autre lettre datée du 8 Mars, M.r le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de son arrêté approuvant le budget du Musée royal pour l'exercice de 1853. M.r le Ministre fait remarquer que la Galerie historique ne pouvant être ouverte que dans le courant de l'année, il a cru devoir réduire à 500 francs, la somme qui figurait dans le projet de budget pour frais de surveillance et d'entretien de cette Collection et qu'il a été permis ainsi de porter à 2000 francs, la somme affectée aux achats de tableaux historiques.

Par une troisième lettre portant la date du 9 Mars, M.r le Ministre de l'Intérieur remercie la Commission des soins qu'elle apporte dans la direction et la surveillance du Musée royal de Peinture et de Sculpture. Répondant ensuite à quelques unes des observations présentées par la Commission dans son rapport annuel

du 15 février dernier, M.r le Ministre fait remarquer, en ce qui concerne l'insuffisance du budget actuel du Musée, que ce budget ne doit être considéré que comme destiné à pourvoir aux besoins courants et que lorsqu'il se présentera des occasions d'acquérir des œuvres capitales, il a la conviction que les Chambres ne refuseront jamais les fonds nécessaires pour des achats de cette nature. Quant à l'insuffisance des Locaux du Musée et particulièrement à la mauvaise disposition actuelle des salles du Musée de Sculpture, M.r le Ministre ajoute qu'il se propose de visiter prochainement ce Musée, afin de mieux comprendre les divers besoins indiqués par la Commission, mais qu'il est à présumer que la construction projetée d'un Palais des Arts donnera lieu à des combinaisons qui permettront de procéder à une nouvelle distribution des bâtiments du Musée et de faire disparaître ainsi une grande partie des inconvénients signalés à l'attention du Gouvernement. En attendant, M.r le Ministre demande s'il ne serait point possible et pour l'hiver prochain, d'ouvrir la Galerie de Sculpture afin de l'affecter aux Cours publics, dont on débarrasserait ainsi la rotonde du Musée. Après discussion, il est décidé qu'il sera répondu à M.r le Ministre que la Commission a pris avec plaisir communication de sa lettre du 9 Mars et qu'elle attend avec confiance la réalisation des promesses bienveillantes qu'il veut bien exprimer au sujet de l'acquisition d'œuvres capitales et de l'amélioration des locaux; mais qu'elle ne croit pas pouvoir répondre affirmativement à la question relative au déplacement provisoire du Musée de Sculpture, par le motif que cette Collection, arrangée depuis seulement environ trois ans, devrait de nouveau être interdite au public et aux artistes pour un laps de temps dont il n'est pas permis aujourd'hui de fixer

de durée. La Commission pense donc que malgré tous les désavantages du local actuel, il est préférable de le conserver jusqu'au moment où les ouvrages de sculpture pourront définitivement être exposées dans des Galeries convenables, car ces fréquents déplacements toujours préjudiciables à la conservation des objets, occasionnent souvent des accidents irréparables.

En dernier lieu, la Commission examine avec intérêt un petit tableau attribué à Hemling, représentant St Jean Baptiste et St Jean l'Evangéliste, offert au prix de 3000 francs, par Mr Montangie, à Anvers.

L'Assemblée, avant de prendre une décision sur cette acquisition, est d'avis qu'il convient de prier MM. les Experts Leroy & Thys, de faire connaître leur avis sur le mérite et la valeur du tableau dont il s'agit.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stienon

Séance du 25 Avril 1853 (2 heures

Sont présents MM. Navez, le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Doucet, le Comte de Robiano & Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Mr Eug. Vander Belen, Chef de la Division des Beaux-Arts assiste à la Séance.

Le procès-verbal de la réunion du 4 Mars dernier est lu & approuvé.

Il est donné lecture du rapport dressé par MM. les Commissaires-Experts Thys & Leroy, au sujet du tableau attribué à Hemling et offert en vente par Mr Montangie d'Anvers. D'après l'avis des

Experts, cette peinture, d'une conservation pas satisfaisante, est bien inférieure aux productions d'Hemling et peut tout au plus être attribué à Israel de Meckenen. Ils fixent à 600 francs, la valeur la plus élevée que l'on puisse donner de cet ouvrage.

La Commission ne peut partager la manière de voir de MM. les Experts, mais elle décide, vu l'insuffisance des fonds, qu'il convient de répondre à Mr Montangie qu'il n'y a pour lui en ce moment de donner suite à sa proposition de vente.

Par sa lettre du 15 Avril dr, Mr le Ministre de l'Intérieur transmet un rapport de Mr l'Inspecteur-général des Beaux-Arts qui signale parmi les tableaux composant la Galerie Espagnole de S. M. le Roi Louis Philippe, dont la vente doit avoir lieu prochainement à Londres, plusieurs portraits intéressants pour l'histoire du pays et pour l'achat desquels il conviendrait de pouvoir disposer d'une somme de 10,000 francs.

Mr le Ministre fait connaître les motifs qui l'empêchent de demander à la Législature un crédit pour cet objet & il demande à la Commission s'il ne serait point possible de prélever sur les fonds du Musée de Peinture une somme de 2700 francs à 3000 frs pour les achats à faire à cette vente. — La Commission regrette que cette dépense n'ait pu être prélevée sur un autre crédit, mais en considération des motifs exceptionnels que Mr l'Inspecteur-général des Beaux-Arts a fait valoir en faveur des propositions qu'il a adressées au Gouvernement, elle croit devoir consentir à ce qu'une somme de 2700 francs, imputable sur le Budget de 1853, soit employée au rachat des portraits qu'il sera intéressant de se procurer pour la Galerie historique.

Il est mis sous les yeux de la Commission un tableau attribué à Jean Schoorel (la Rédemption

de St Norbert) que les héritiers de feu la Dame Dansaert consentent à céder au Musée de l'Etat pour la somme de 3000 francs, et il est inutile de donner communication du rapport que Mrs. Etienne Leroy & Thys ont formulé sur le mérite & la valeur de ce tableau. Mrs. les Experts ne pensent pas que cette peinture, d'une conservation irréprochable du reste, soit de Schoorel, mais la considèrent plutôt comme le chef-d'œuvre de Jean Breughel, dit de Velours, & ils en fixent la valeur à 3000 francs. Après un examen attentif du tableau offert en vente, la Commission est unanimement d'avis qu'il y a lieu d'accepter les propositions de la famille Dansaert et décide en conséquence de demander à Mr le Ministre de l'Intérieur, l'autorisation nécessaire pour conclure cet achat payable sur les fonds alloués au budget de 1853.

Par sa lettre du 8 Avril dr. Mr le Ministre de l'Intérieur avait désiré, à l'occasion de l'achat du tableau de Cornier, proposer de modifier ainsi qu'il suit les frais de Commission à allouer aux Commissaires-Experts chargés de faire des acquisitions à des ventes publiques. Il leur serait accordé des frais de déplacement fixés à 2 francs par lieu et à 12 francs par jour et en cas d'acquisition un pour cent sur le prix d'achat.

Quant aux acquisitions à faire à l'étranger, les frais de déplacements seraient déterminés chaque fois par une disposition spéciale, et les frais de Commission resteraient fixés à un pour cent sur le prix d'adjudication. — La Commission craint que le nouveau tarif proposé par Mr le Ministre ne rétribue pas suffisamment les Commissaires-Experts, mais avant de prendre une décision à cet égard, il lui semble qu'il lui serait convenable de savoir ce Agents de lui faire connaître quelles

seraient selon eux la Commission qu'il faudrait leur allouer pour rémunérer convenablement leurs services, lorsqu'ils sont appelés à acquérir des ouvrages pour le Musée de l'Etat.

Par lettre confidentielle du 19 Mars dr. Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'on lui a rapporté que le Sieur Timmermans, Conservateur des Musées éprouve depuis quelque temps déjà un affaiblissement de ses facultés intellectuelles et prie, en conséquence la Commission de lui dire si l'état mental de cet employé n'exigerait pas son remplacement. L'Assemblée reconnait à regret que le Sr Timmermans n'est plus en position de remplir convenablement ses fonctions. Des motifs d'humanité ont engagé jusqu'ici la Commission à ne pas prendre une décision défavorable envers cet employé, mais appréciant l'importance du Service qui lui est confié, elle ne croit pas pouvoir tolérer plus longtemps un semblable état de choses et elle prie en conséquence Mr le Président de vouloir bien s'entendre avec Mr le Directeur du Musée royal d'Histoire naturelle sur la réponse qu'il convient d'adresser à Monsr le Ministre de l'Intérieur.

La Séance est levée à 4 3/4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Etienne

F. J. Navez

Séance du 30 Juin 1853 (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président, le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Doucet, Suys, et Van Brée, Membres, et Stienon Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 Avril est lu et approuvé.

Il est donné communication d'une lettre en date du 10 Mai, par laquelle M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il approuve la proposition que la Commission lui a faite d'acquérir pour 3000 francs, un tableau représentant: la Prédication de St. Norbert, attribué à Jean Breughel. En conséquence, la Commission informera les Héritiers Dansaert que cet objet d'art est définitivement acquis pour le Musée de l'Etat.

Par deux lettres datées des 23 et 25 Mai d^r, M^r le Ministre fait parvenir 1° divers volumes pour la Bibliothèque du Musée et 2° un médaillon en bronze, représentant le portrait de Charles-quint, destiné à la Galerie historique.

Il est communiqué à la Commission une analyse sommaire de deux longues lettres allemandes du S^r Block, de Darmstadt, lequel offre de céder au Musée pour le prix de 4000 florins, un tableau de Rubens, représentant: la Madeleine repentante. La Commission est d'avis, vu l'impossibilité de pouvoir apprécier le mérite de cet ouvrage, de ne point donner suite à la proposition de M^r Block.

Par sa lettre du 27 Mai d^r, M^r le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il est disposé à envoyer à l'Eglise de Casteau, près de Soignies, un tableau de Chrét. Van Leon (N° 230 du Catalogue et représentant: l'Adoration des Bergers) qui, à ce qu'on lui a assuré, a été retiré des Galeries pour être placé au magasin.

Il sera répondu à M^r le Ministre, qu'en effet le tableau dont il s'agit n'a point paru offrir assez de mérite pour le laisser dans le Musée et que la Commission ne voit aucun inconvénient à ce qu'il soit conservé en dépôt dans l'Eglise de Casteau. Toutefois, il sera utile de recommander au Conseil de fabrique de l'Eglise de Casteau, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation de cette peinture.

M^r le Ministre de l'Intérieur prie la Commission d'examiner s'il ne conviendrait pas de faire pour le Catalogue du Musée, un travail analogue à celui qui a été entrepris pour le Catalogue des Musées de Paris et d'Anvers. La Commission reconnaît que le Catalogue du Musée de Bruxelles est susceptible d'améliorations auxquelles il n'a pu être donné suite, à cause de circonstances indépendantes de sa volonté et notamment par l'existence dans les Galeries de tableaux anciens et modernes d'un mérite trop inférieur pour y être connus définitivement. Toutefois, comme la majeure partie de ces ouvrages ont cessé, depuis quelque temps, de figurer dans les collections, l'Assemblée pense qu'il serait convenable de ne point retarder davantage la confection d'un nouveau catalogue et elle décide de demander d'abord à MM. les Commissaires-Experts si, selon eux, les noms des peintres attribués aux ouvrages cités dans le Catalogue actuel ne seraient pas susceptibles de modifications.

L'ordre du jour appelle ensuite la décision à prendre sur la demande de renseignements adressée par M^r le Ministre de l'Intérieur, concernant l'état mental du S^r Timmermans, Concierge

des bâtiments de l'ancienne Cour. La Commission se croit obligée d'avoir à informer le Gouvernement que les facultés intellectuelles de cet employé se sont affaiblies au point de le rendre incapable de remplir ses fonctions, & que dans l'intérêt du Musée, il devient indispensable de le remplacer. A ce sujet, M^r le Président donne communication d'une requête qu'il a reçue du S^r Demoor, lequel sollicite la faveur de pouvoir remplacer le S^r Timmermans. La décision à prendre sur cette demande est ajournée jusqu'à ce que M^r le Ministre ait pris une résolution à l'égard du Concierge actuel.

Par sa lettre du 15 Juin, M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître que l'on rendra prochainement les objets d'art composant le Cabinet de M^r Van Parys, jeune, et appelle particulièrement l'attention de la Commission sur une réunion de 4000 dessins de différentes Ecoles qui, lui paraît-il, pourraient former le noyau d'une collection qu'il n'a point été permis de former jusqu'ici. Ce haut fonctionnaire prie en conséquence la Commission de se mettre en rapport avec M^r le Conservateur-en-chef de la Bibliothèque royale pour examiner cette question ensemble & lui soumettre ensuite le projet auquel elle croirait devoir s'arrêter. M^r Navez consent bien volontiers à s'entendre à ce sujet avec M^r Alvin & à examiner les objets d'art composant les Collections de M^r Van Parys.

La Séance est levée à 4½ heures

Le Président

J. Navez

Le Secrétaire

P. Stienon

Séance du 1^er Août 1853 (2½ h.)

Présents MM. Navez, Président; Dewez & Simonis, Membres; P. Stienon, Secrétaire.

Par sa lettre du 22 Juillet d^r, M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il se propose de mettre à la retraite le Sieur Timmermans, Concierge des Bâtiments de l'ancienne Cour & qu'il compte le remplacer par le Sieur Guillaume Claine, ancien employé & actuellement photographe, mais qu'il désire savoir auparavant si la Commission n'a aucune observation à faire au sujet de cette nomination. Il sera répondu à M^r le Ministre que la Commission n'a par d'objection à présenter à cet égard, mais que toutefois, elle désire recevoir l'assurance que la position plus élevée que le S^r Claine occupait précédemment ne soit par un obstacle à l'accomplissement rigoureux de ses devoirs. La Commission saisira cette occasion pour appeler l'attention de M^r le Ministre sur la position pénible qui va résulter pour le S^r Timmermans de sa mise à la retraite & pour le prier d'examiner s'il ne serait point possible en liquidant sa pension de prendre en considération les services qu'il a rendus au Musée avant la convention conclue avec la ville de Bruxelles pour la cession du Musée.

Par une seconde lettre du 6 Juillet, M^r le Ministre de l'Intérieur communique, avec demande de renseignements, deux requêtes qui lui ont été adressées: l'une par le S^r Wrana, qui demande à être occupé au Musée en qualité d'ébéniste; l'autre du S^r Demoor qui sollicite l'emploi de Surveillant de la Galerie des bas-reliefs d'Athènes. En ce qui concerne la première de ces demandes

la Commission est d'avis qu'il n'y a point de nécessité de créer au Musée la place sollicitée par le Sr Wrana. Quant à la surveillance des plâtres d'après l'antique, l'Assemblée ne croit pas devoir, pour le moment, augmenter les frais de l'Etablissement, parce qu'il n'y a point d'inconvénient à ce que le Gardien préposé à la surveillance des oeuvres de Sculpture modernes continue à être chargé également de ce service, jusqu'à ce que le Gouvernement ait pris une décision au sujet des locaux réclamés pour les Collections de Sculpture.

Par une troisième lettre datée du 16 Juillet dernier, Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à mettre le tableau de Van Loon (l'Adoration des Bergers, N° 230 de l'Inventaire-général) à la disposition de Mr Anciaux, Bourgmestre de la Commune de Casteau, près de Soignies, pour être conservé comme propriété du Gouvernement, dans l'Eglise de cette Commune.

En dernier lieu, la Commission passe à l'ordre du jour sur la proposition qui lui est soumise par Mr Soenens, à Ypres, pour la vente d'un médiocre tableau qu'il attribue à Rubens.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.

E. Navez

Le Secrétaire.

V. Stienon

Séance du 25 Août 1853.

Présents MM. Navez, Président; Dewez, le Comte de Robiano, Z Suys, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances du 30 Juin Z du 1er Août sont lus Z approuvés.

Il est donné lecture d'une lettre en date du 18 Août par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur fait parvenir une expédition de l'arrêté ci-après qui démissionne honorablement le Sr Timmermans de ses fonctions de Concierge des bâtiments de l'Ancienne Cour Z qui l'admet à faire valoir ses droits à une pension de retraite. L'Assemblée prie Mr le Président de vouloir bien s'entendre avec Mr le Directeur du Musée royal d'Histoire naturelle pour donner communication de cette résolution au Sr Timmermans, qui aura à cesser ses fonctions à la fin du mois d'Août.

"Le Ministre de l'Intérieur,

"Revu l'arrêté ministériel du 30 Décembre "1846 qui continue le Sr Timmermans dans ses fonctions de Concierge des bâtiments de l'Ancienne Cour;"

"Vu les rapports de la Commission administrative "du Musée royal de Peinture et de Sculpture Z de "Mr le Directeur du Musée royal d'Histoire naturelle, "en date des 30 Juin 1853, constatant "que le Sieur Timmermans éprouve depuis quelque "temps un affaiblissement de ses facultés intellectuelles "qui le rend incapable de remplir ses fonctions;"

"Vu l'article 17 de l'arrêté royal du 31 "Mars 1846, ainsi que l'article 18 de l'arrêté royal "de la même date portant respectivement organisation "du Musée royal de Peinture Z de Sculpture Z du "Musée royal d'Histoire naturelle;"

« Arrête : »

« Art. 1er. Le Sieur Timmermans, Concierge des « Bâtiments de l'Ancienne Cour est démissionné honorablement de ses fonctions, et admis à faire valoir ses Droits à une pension de retraite. »

« Art. 2. La Commission administratrice du Musée « royal de Peinture et de Sculpture et le Directeur « du Musée royal d'Histoire naturelle, sont chargés, « chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du « présent arrêté. »

« Bruxelles, le 18 Août 1853 »

« (Signé) F. Piercot »

Par une autre lettre en date du 12 de ce mois, M. le Ministre transmet un second arrêté par lequel il nomme le Sieur Guillaume Claine aux fonctions de Garde des bâtiments de l'Ancienne Cour. Il fait remarquer que le titre de Concierge a été changé en celui de Garde, mais que ce changement ne doit modifier en rien cependant les fonctions dont le Sr Claine est chargé et qu'il aime à croire que cet employé s'en acquittera rigoureusement et à l'entière satisfaction de la Commission.

« Le Ministre de l'Intérieur,

« Vu l'article 4 de l'arrêté royal du 31 Mars 1846, ainsi que l'article 18 de l'arrêté royal de même date, portant respectivement organisation du Musée royal de Peinture et de Sculpture et du Musée royal d'Histoire naturelle ;

« Revu son arrêté de ce jour, accordant au Sieur Timmermans démission honorable de ses fonctions de Concierge des bâtiments de l'Ancienne Cour ;

« Arrête :

« Art 1er. Le Sieur Claine (Guillaume) est nommé « Garde des bâtiments de l'Ancienne Cour. Il entrera en « fonctions au 1er Septembre prochain. »

« Art 2. Le Sieur Claine jouira d'un traitement « annuel de neuf cents francs qui sera supporté, à savoir :

« pour trois cents francs, par le Musée royal d'Histoire naturelle ;

« pour trois cents francs, par le Musée royal de « Peinture et de Sculpture ;

« pour cent cinquante francs par l'Académie royale « des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts ;

« et pour cent cinquante francs par l'Académie « royale de médecine ;

« Le Sieur Claine jouira en outre du logement, « évalué à la somme de trois cents francs. »

« Art. 3. Le Sieur Claine sera spécialement « chargé des fonctions détaillées dans l'article 13 « du règlement d'ordre du Musée royal de Peinture « et de Sculpture et dans l'article 20 du règlement « d'ordre du Musée royal d'Histoire naturelle. »

« Il aura à se conformer également aux instructions « qui lui seront données par les administrations « des deux Académies royales précitées. »

« Art 4. Expédition du présent arrêté sera « adressée à chacune des institutions préqualifiées. »

« Bruxelles, le 12 Août 1853 »

« (Signé) F. Piercot. »

Par sa lettre du 5 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission d'examiner si deux tableaux déposés au Musée, dont l'un représentant Ste Anne (N° 313 du Catalogue) et l'autre un Ecce-homo, peint par Mr Julin, ne tombe point

sous l'application de l'article 38 du règlement du 31 Mars 1846. Dans l'affirmative, M.r le Ministre désirerait remettre l'un de ces tableaux, et de préférence le premier au Comité de fabrique de l'Eglise de Kerckhem, pour y rester en dépôt comme propriété du Gouvernement. La Commission répondre que, quoique le premier de ces ouvrages n'offre par un très grand mérite, elle a jugé utile néanmoins de le conserver dans les Galeries, mais qu'elle ne peut qu'engager le Gouvernement à disposer du tableau de M.r Julin, d'autant plus que cette peinture, acquise ou commandée pour une Eglise n'a été déposé au Musée qu'en attendant une destination.

M.r David, de cette ville, fait parvenir à la Commission deux tableaux, l'un attribué à Cassaccia (une Descente de croix), l'autre de Lucas Kranack (Hérodiade ?) ainsi qu'un carton de Raphaël (Le massacre des innocents), dont il propose l'acquisition pour le Musée, savoir: le premier de ces objets au prix de 10,000 francs le second, de 30,000 francs et le troisième de 15000 frs.

L'assemblée examine avec intérêt le Lucas Kranack, mais elle regrette que l'élévation de la somme demandée pour cette peinture ne lui permette point d'accueillir des propositions de vente à M.r David.

Quant aux deux autres ouvrages, la Commission est d'avis qu'ils ne peuvent convenir pour le Musée.

Il est également passé à l'ordre du jour sur la proposition soumise par M.r Tack, au sujet d'un tableau de Jérôme Bosch, représentant la Tentation de St. Antoine, ainsi que d'un tableau de Jean de Cleef, élève de De Crayer. Aucun de ces

ouvrages ne réunissant les qualités nécessaires pour figurer au Musée, il sera écrit à M.r Tack que la Commission ne peut en faire l'acquisition.

En dernier lieu, M.r le Président fait connaître que selon le désir de MM. les Membres de la Commission il s'est mis en rapport avec M.r le Conservateur en Chef de la Bibliothèque royale pour l'examen des Dessins délaissés par feu M.r Van Parys, mais que dès le principe M.r Alvin a reconnu que si le Gouvernement se décidait à former une collection de dessins, celle-ci devrait être annexée au Musée de Peinture. M.r le Président dépose sur le bureau un rapport duquel il résulte que cette collection, malgré un grand nombre de dessins inutiles pour l'étude et pour l'histoire de l'art, renferme encore assez de compositions remarquables pour devoir de la voir acquérir par l'Etat. Mais qu'il serait utile, toutefois, pour apprécier cette collection à sa juste valeur, qu'elle fût exposée, après en avoir retiré tous les Dessins qui n'offrent pas suffisamment d'intérêt.

La Commission apprécie l'utilité de former une Collection de dessins et est unanimement d'avis que ce nouveau dépôt doit prendre place au Musée de Peinture. Conformément aux conclusions du rapport de M.r le Président, il sera demandé à M.r Van Parys qu'il soit fait dans sa collection un triage des dessins les plus importants et de les exposer dans une des salles du Musée ou dans tout autre local afin de permettre à MM. les Membres de juger de l'importance et du mérite de la Collection qu'il s'agit d'acquérir.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire.
V. Stienon

Le Président.
F. J. Navez

Séance du 23 Septembre 1853 (2 heures)

Sont présents MM. Narez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; le Comte de Robiano; J. Simonis, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 Août est lu et adopté.

Par sa lettre du 6 7bre M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a été acquis à Londres, à la vente de la Galerie espagnole de feu le Roi Louis Philippe, les trois portraits suivants destinés à la Galerie historique: 1° Portrait de Marguerite d'Autriche, fille de Charles V, Gouvernante des Pays-bas, peint par Coello, acquis au prix de 90 livres. 2° le portrait de Marie d'Autriche, fille de Charles V, peint par le même, acquis pour la somme de 106 livres et 3° le portrait de Jeanne d'Autriche, fille de Charles V, peint également par Coello, adjugé au prix de 110 livres. Ensemble 7650 francs. Par suite d'arrangements avec la Légation de Belgique à Londres, le prix de ce dernier portrait (Fr. 2755.50) sera liquidé immédiatement sur le budget du Musée pour l'Exercice courant; les deux autres seront payés en 1854.

M. le Ministre fait connaître également que M. Hallez, chargé par la Légation, d'acquérir ces trois ouvrages, recevra la même Commission que elle allouée aux Experts du Musée.

M. de Corndos, par sa lettre du 29 Août, offre de céder au Musée, un tableau de Murillo (un moine prêchant), dont il demande 2000 francs. Il est d'abord donné lecture du rapport que MM. les Commissaires-Experts Ed. Leroy et Hérie ont formulé sur le mérite et la valeur de ce tableau. D'après eux, cet ouvrage, dont la valeur ne dépasse pas 2000 francs

doit être attribué à Zurbaran et en admettant même qu'il fut peint par Murillo, ils le considèrent comme une oeuvre des premiers temps de ce peintre. MM. les Membres ne peuvent se rallier à cet avis et regardent au contraire le tableau qui leur est soumis comme une production remarquable de Murillo, digne de figurer dans les Galeries du Musée. Après discussion sur la valeur de cette peinture, il est résolu qu'il sera proposé à M. de Corndos de la céder au Musée pour la somme de 3000 francs, payable sur le budget de 1854.

L'ordre du jour appelle ensuite la décision à prendre au sujet d'un portrait de Rubens, représentant Hélène Forment, dont la vente est fixée au 6 Octobre prochain. MM. les Commissaires-Experts Hérie et Ed. Leroy, appelés à donner leur avis sur ce portrait, déclarent dans leur rapport du 22 7bre que son exécution date de l'époque à laquelle le talent de Rubens avait acquis tout son développement et que cet ouvrage leur a paru fort beau et d'une conservation irréprochable. Ils croient pouvoir l'évaluer de 20 à 25,000 francs. La Commission tout en appréciant le mérite de ce portrait et l'utilité qu'il y aurait à le posséder dans la Galerie, ne le juge pas cependant d'une importance assez grande pour proposer au Gouvernement de l'acquérir au moyen d'un crédit extraordinaire à demander à la Législature. Il est décidé en conséquence, qu'il sera affecté à l'achat du portrait d'Hélène Forment, une somme de 12,000 francs à prélever sur les fonds du Musée, sauf les arrangements à prendre ultérieurement pour la répartition du prix d'achat sur plusieurs exercices.

M. Quesney-Lerouge fait parvenir à la Commission un Paysage de Salvator-Rosa, qu'il désire céder pour 6000 francs. Après examen de

tableau, il est reconnu qu'il ne peut convenir au Musée parcequ'il n'offre pas un mérite assez marqué et que d'ailleurs son authenticité ne paraît point suffisamment constatée.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire
V. Stienon

Séance Du 11 Novembre 1853 (2 1/2 heures

Sont Présents M.M. Navez, Président; le Comte A. De Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Doucet, Suys et Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 28 Oct. est lu et approuvé.

Il est d'abord donné lecture pour information des lettres ci-après:

1° Lettre datée du 31 octobre, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à remettre (contre reçu) à la fabrique de l'Eglise De Rorckhem, près d'Alost, un tableau de Jules (Un Ecce Homo), laissé provisoirement en dépôt dans le magasin du Musée. M. le Président informe l'Assemblée que ce tableau a été délivré le 26 du mois d'un Comité De Fabrique présenté.

2° Lettre du 22 octobre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur communique pour avis, une lettre de M. Clays qui demande de pouvoir retirer du Musée, afin d'en améliorer quelques parties, son tableau représentant: Un

Naufrage sur les Côtes Des Iles Schetland. M. Navez présidant la Commission qu'il a cru pouvoir donner un avis favorable sur cette demande et qu'en conséquence, il a remis le tableau à M. Clays, qui s'est engagé à le restituer au Musée dans un délai de quinze jours.

M. le Comte De Beaufort entretient la Commission au sujet d'un tableau attribué à Rembrandt et qui se trouve actuellement en la possession de M. Van Peteghem à Courtray. M. le Comte exprime le désir qu'il soit pris de renseignements sur l'authenticité et le mérite de cette oeuvre d'art qu'il serait, peut-être, désirable d'acquérir pour le Musée; il est convenu que M. Stallaert, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Courtray sera prié de faire connaître confidentiellement son opinion sur le mérite du tableau signalé à l'attention de la Commission.

M. le Président informe MM. les Membres que lors d'une entrevue qu'il a eue avec M. le Ministre de l'Intérieur, quelques jours avant la vente de la Collection Van Parys, ce haut fonctionnaire lui fit entrevoir des dispositions très bienveillantes en faveur de l'acquisition du portrait d'Hélène Fourment, peint par Rubens, qu'il n'a pas hésité à lui proposer de faire acheter ce bel ouvrage jusqu'au prix de 16,000 francs, payable au moyen d'un crédit spécial à demander aux Chambres. M. le Ministre s'empressa d'accueillir favorablement cette proposition et consentit même à disposer d'une somme de 2000 fs pour l'achat, y compris les frais. Malheureusement cette

vivement disputée par Mr le Marquis d'Hertford a été adjugée à cet amateur pour la somme de 18,200 fr. chiffre dépassant les limites fixées par Mr le Ministre de l'Intérieur.

Il est porté à la connaissance de la Commission que Mr de Cuendias, après diverses démarches en vue d'obtenir une augmentation sur le prix offert pour son tableau de Murillo, représentant un moine prêchant, s'est décidé à céder cet ouvrage pour la somme de 3000 francs. Mais quelques jours après, Mr Etienne Leroy a informé Mr le Président que Mr de Cuendias lui proposait de céder ses droits sur la propriété du tableau qu'il venait de céder au Musée, moyennant le paiement immédiat d'une somme de 2500 francs. Mr Navez s'est empressé de profiter de cette circonstance et a autorisé Mr Leroy à accepter la proposition de Mr de Cuendias. La Commission donne son entière approbation à cet arrangement qui procure au Musée une économie de 500 francs et elle entend ensuite la lecture d'une lettre datée du 20 octobre dernier, par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise l'achat du tableau de Murillo pour la somme de 2500 francs payables sur le budget de l'année courante.

Le dernier objet à l'ordre du jour est relatif à la décision à prendre à l'égard des modifications que Mr le Ministre de l'Intérieur propose d'apporter au tarif des frais de Commission à allouer aux Experts chargés d'acquérir, aux ventes publiques, des ouvrages destinés au Musée de l'Etat. Il est d'abord donné lecture d'une lettre datée du 10 Mai dr. par laquelle Mr Thys fait connaître en réponse à la demande d'avis

qui lui avait été adressée par la Commission, qu'il s'en réfère aux modifications que le Gouvernement jugera utiles d'introduire dans le tarif précité.

Par sa lettre du 7 9bre, Mr Et. Leroy estime que les honoraires alloués aux Experts du Musée ne sont pas trop élevés et fait remarquer à ce propos que la commission que l'on voudrait diminuer, est déjà inférieure à celle payée par les amateurs, laquelle s'élève au taux de 5 p.c. prélevé sur le montant intégral des acquisitions quelle que soit l'importance de la somme. Après délibération la Commission décide de répondre à Mr le Ministre qu'en proposant d'adopter le taux fixé par l'arrêté ministériel du 7 9bre 1846, elle avait principalement en vue les acquisitions à faire au moyen des ressources ordinaires de son budget et qu'elle présumait alors que les occasions d'acquérir à des ventes publiques se produiraient rarement, il n'en résulterait pas de ce chef une dépense élevée.

C'est ainsi que depuis environ huit ans, une somme de 407 francs seulement a été payée pour frais de commission des tableaux de Philippe Wouwermans et de l'esquisse de Rubens, acquis à la vente de la Collection Van Saceghem. La Commission doit reconnaître cependant que lorsqu'il s'agit d'achats d'une importance telle que les tableaux de Ruysdael, de Both et de Cuyp, les honoraires des Experts atteignent un chiffre assez élevé, mais elle pense aussi que dans ces circonstances, toutes exceptionnelles, il est désirable de rémunérer convenablement ces Agents, tant à cause de la mission de confiance qui leur est dévolue que pour les responsabilité et les difficultés qu'occasionnent

ces sortes d'opérations. Par ces considérations, l'assemblée émet unanimement l'avis qu'il y a lieu de proposer à M.r le Ministre de maintenir le tarif des frais de Commission tel qu'il a été fixé par l'arrêté ministériel du 7 9.bre 1846.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire
V. Stienon

F.J. Navez

Séance du 29 Décembre 1853 (midi)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte de Robiano, Simonis, Suys et VanBrée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 11 9.bre dernier est lu et adopté.

Par sa lettre du 7 Octobre, M.r Van Lysebeth soumet à la Commission, un tableau de Jordaens (Le Vendeur chassé du Temple) que M.lle Curé Willaert désire céder au Musée pour la Somme de 2000 francs. MM. les Membres sont unanimement d'avis que ce tableau est d'un mérite trop inférieur aux ouvrages remarquables que le Musée possède déjà de J. Jordaens, pour qu'il soit possible d'accueillir la proposition de M.lle Willaert.

A ce propos, M.r le Président fait connaître qu'il lui a été rapporté que M.r le Candele d'Hembeek, à Anvers, possède un tableau de Jordaens, cité comme une oeuvre très remarquable et qu'il serait peut-être utile, après s'être assuré du mérite que l'on lui attribue

d'entrer en négociation avec M.r le Candele dans le but d'acquérir cette peinture pour le Musée de l'Etat. M.r le Comte de Robiano donne également des renseignements à cet égard et ajoute que les propriétaires de ce bel ouvrage est disposé à le rendre pour la somme de 5,500 francs. La décision à prendre sur cette affaire est provisoirement ajournée et il est convenu que MM. les Membres profiteront de la première occasion qui les obligera à se rendre à Anvers pour examiner le tableau signalé à leur attention.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions d'achat ci-après, concernant, pour la plupart, des tableaux successivement médiocres:

1.o De S.r Offermann, qui offre un tableau gothique représentant une Scène de Sauvages.

2.o De S.r Grauwez qui présente un paysage, Clair de lune, indûment attribué à Vanderneer et dont il demande 10,000 francs, ou une pension viagère de 800 frs par an.

3.o De S.r Grietens, Peintre à Westerloo, qui soumet deux tableaux gothiques dont l'un représente (d'après ce que prétend le propriétaire) le Portrait de Marguerite d'Autriche.

4.o De S.r Henin qui offre de céder pour la Somme de 200 francs, une tête de moine peinte par Sallaert. Cet ouvrage n'est pas dépourvu de qualités, mais il serait d'une importance trop minime pour mériter les Galeries du Musée.

5.o De S.r De Keuster, qui communique un Portrait ancien dont il demande 500 francs.

Il est donné lecture pour information, d'une lettre en date du 30 9.bre, par laquelle

M.le Ministre de l'Intérieur fait connaître que par suite des considérations contenues dans le rapport de la Commission en date du 16 du même mois, il a décidé de maintenir le tarif adopté par l'arrêté ministériel du 7 Novembre 1846, concernant les frais de commission à allouer aux Experts du Musée.

M.r Stallaert, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Courtray, répondant à l'avis confidentiel qui lui a été demandé au sujet d'un tableau attribué à Rembrandt (St Paul chassant le démon de la femme devineresse) on la possession de M.r Van Pelseghem, à Courtray, informe l'Assemblée que cet ouvrage lui paraît d'une authenticité douteuse et qu'il croit pouvoir l'attribuer plutôt à l'un des élèves du célèbre peintre hollandais ou à l'un de ses imitateurs; que la composition et l'arrangement des draperies lui font supposer que ce tableau est d'une époque plus récente; il croit y reconnaître Van Gelderen, pour l'effet, les touches allongées, l'empâtement et les lignes tracées avec le bout du pinceau dans la barbe et les cheveux. La Commission est d'avis, d'après ces renseignements, qu'il n'y a pas lieu de donner un rapport avec M.r Van Pelseghem pour l'achat du tableau dont il s'agit.

M.r le Président prévient l'Assemblée que M.r Clays a réintégré au Musée dans le courant de ce mois, le tableau peint par lui (Un naufrage sur les côtes du Nord Schetland) qui lui avait été confié afin d'y retoucher quelques parties.

En dernier lieu, l'Assemblée examine

attentivement un tableau d'Hugues Van der Goes (Le Christ entre les Deux Larrons) que M.r Hériss offre de céder au Musée, moyennant la somme de 1200 francs. M.M. les Membres constatent que cet ouvrage a souffert dans quelques parties (notamment la tête et les mains de la Vierge) mais une habile restauration aurait pour but de conserver à ce tableau son caractère primitif, il ne semble point que cette circonstance doive être un obstacle à son admission dans le Musée de l'Etat, d'autant plus que les œuvres d'Hugues Van der Goes sont très rares et que celle-ci se distingue par une grande finesse d'exécution. - La Commission est donc unanimement d'avis qu'il convient d'acquérir le tableau soumis par M.r Hériss et après délibération sur sa valeur, il est décidé qu'il sera proposé à ce marchand de le céder au Musée, pour la somme de 900 francs payable sur le budget de 1854.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
V. Stienon

F.J. Navez

Séance du 11 Février 1854 (2 heures)

Présents MM.rs: Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; le Comte de Robiano; Simonis; Seyn et Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 29 Décembre dernier est lu et approuvé.

M.r le Président informe l'assemblée qu'il a fait acquérir par M.r Thys, un tableau de Berthelot Flemalle représentant: Héliodore chassé du Temple, provenant du Cabinet de feu M.r Henkart, à Liège. Ce tableau, adjugé au Musée royal pour la somme de 200 francs, peut être regardé comme l'un des ouvrages les plus remarquables de Berthelot Flemalle. La Commission examine cet objet d'art avec intérêt et se félicite de ce que cette circonstance ait permis de combler une des lacunes existant dans les Galeries parmi les œuvres des peintres de l'école liégeoise. Il est ensuite donné lecture d'une lettre en date du 1 février par laquelle M.r le Ministre de l'Intérieur approuve l'acquisition dont il s'agit.

M.r le Président fait connaître que le produit de la vente des Catalogues du Musée, pendant l'année 1853, s'est élevé à la somme de 1500 francs, qu'il a fait verser au Trésor, comme le constate la quittance délivrée par M.r le Receveur du Domaine. Il résulte de l'état de situation adressé à M.r le Ministre, qu'il reste en magasin 681 Exemplaires du Catalogue dont la Commission aura à rendre compte ultérieurement. Par sa lettre du 31 janvier M.r le Ministre de l'Intérieur accuse la réception de la quittance de versement des 1500 francs susdits, qui lui a été transmise le 11 janvier d.r

Il est passé à l'ordre du jour sur la proposition adressée par M.r Haesaert, d'Anvers, au sujet des trois tableaux ci-après qui n'offrent aucun intérêt pour le Musée:

1.° Tableau de Snyders, au prix Fr. 800. "
2.° " de Mignon, " " 300. "
3.° " de Verhaeghen, " " 250. "

Par sa lettre du 11 janvier, M.r le Ministre prie la Commission de lui soumettre des propositions pour la répartition des sommes nécessaires en 1854, au service du Musée royal de Peinture et de Sculpture, en prenant

pour base le crédit de 29,300 francs alloué en 1853. L'assemblée décide de proposer au Gouvernement de répartir cette somme de la manière suivante:

1.° Personnel . . . . . Fr. 5900. "
2.° Frais d'Administration & Matériel " 8400. "
3.° Achats . . . . . " 15,000. "

Ensemble francs 29,300. "

M.r J. Peeters informe la Commission qu'il est disposé à céder, pour la somme de 1200 francs, un portrait de feu la Reine des Belges, peint par M.e Eug. Van Maldeghem. La Commission apprécie la ressemblance de ce portrait & elle pense même qu'il serait difficile de trouver une peinture qui reproduisit plus fidèlement les traits de cette Princesse. Elle émet, en conséquence, l'avis d'engager M.r le Ministre à acquérir ce portrait sur le fonds-général des Beaux-Arts, en faisant observer que des sentiments de convenance doivent en quelque sorte empêcher l'ouverture de la Galerie historique avant qu'aucun des Membres de la famille royale n'y soit représenté.

La Commission est informée qu'acceptant la proposition qui lui a été soumise pour le tableau d'Hugues Vander Goes, M.r Heris consent à céder cet ouvrage pour la somme de 900 francs. M.r le Président s'est empressé d'en donner connaissance à M.r le Ministre & de le prier d'autoriser la Commission à conclure définitivement cet achat. Répondant à cette demande, M.r le Ministre prie la Commission (par lettre du 4 février d.r) de lui donner communication de l'avis des Commissaires-Experts sur le tableau dont il s'agit, et de lui transmettre un extrait du procès-verbal de la délibération relative à cette proposition. Il est ensuite donné lecture du rapport qui a été demandé à cet effet, à M.M.

Leroy et Thys et Duquel il résulte que ce tableau est de l'école allemande du 15e Siècle, que sa conservation laisse beaucoup à désirer et que sa valeur ne peut être fixée au delà de 600 francs. La Commission en transmettant ce rapport à Mr le Ministre, fera remarquer qu'elle ne peut partager l'opinion émise par MM. les Experts et qu'elle croit, en conséquence, devoir maintenir la proposition d'achat telle qu'elle lui a été soumise le 4 Janvier dernier.

La Commission entend ensuite la lecture du rapport annuel sur la situation du Musée royal et décide qu'il sera immédiatement transmis à Mr le Ministre de l'Intérieur.

En dernier lieu, la Commission reçoit communication du rapport qui lui est soumis par les trois Experts du Musée, relativement aux modifications qu'ils croient devoir proposer quant à la dénomination de quelques tableaux du Musée. Avant d'aborder la discussion de ce travail, qui se rattache à la rédaction d'un nouveau catalogue, l'Assemblée pense qu'il serait utile que chacun des Membres examinât individuellement les tableaux signalés dans le rapport des Experts, afin de pouvoir se former une opinion sur les observations qu'il renferme.

La Séance est levée à 5 heures.

Le Président.

J. Jervis

Le Secrétaire.

V. Stienon

Séance du 1er Avril 1834 (2 heures)

Présents MM. Navez, Président; le Comte de Robiano, Doucet, Suys et Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 10 février est lu et adopté.

Il est donné lecture pour information des lettres suivantes:

1° Lettre en date du 23 février par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur fait parvenir un portrait peint par Gérard, représentant Regnault, peintre de fleurs, dont l'acquisition a été faite pour la Galerie historique du Musée.

2° Lettre du 28 février par laquelle Mr le Ministre approuve le projet de budget que la Commission lui a soumis pour le service du Musée, pendant l'année 1834.

3° Lettre du 15 Mars par laquelle Mr le Ministre fait connaître qu'il a lu avec le plus vif intérêt le rapport annuel que la Commission administrative du Musée lui a adressé le 27 du mois dernier et il remercie l'Assemblée du zèle et du zèle qu'elle ne cesse d'apporter dans l'accomplissement de sa mission. Mr le Ministre ajoute qu'il prend volontiers l'engagement de donner une attention spéciale aux mesures à prendre dans l'intérêt du Musée moderne.

4° Lettre du 27 Mars par laquelle Mr le Ministre informe la Commission qu'un arrêté royal du 28 février dernier autorise l'acquisition pour la Galerie historique du Musée des deux portraits du Prince d'Orange et du Prince Frédéric des Pays-bas, offerts en vente à l'Etat par la Société de la Loyauté. Il prie, en conséquence,

la Commission de lui faire parvenir les déclarations nécessaires pour la liquidation de la somme de 600 francs, formant le prix auquel ces portraits ont été cédés.

3° Lettre datée du 31 Mars par laquelle Mr le Ministre informe la Commission qu'en vertu d'un arrêté royal du 25 Mars, il a acquis au prix de 1600 francs, pour la Galerie historique, un portrait de feu S. M. la Reine des Belges peint par Mr Eug. Van Maldeghem et cédé par Mr Peeters.

Mr De Wolf, de Courtray, écrit à la Commission pour lui proposer un tableau attribué à Rembrandt (St Paul chassant le démon de la femme dévineresse) dont il demande 100,000 francs et la Croix de l'Ordre de Léopold. Si l'assemblée ne pouvant considérer cette proposition comme sérieuse, estime qu'il n'y a pas lieu d'y donner suite.

Il est donné lecture d'un rapport en date du 1er Mars, par lequel Mr Ftc Leroy, fait connaître son avis relativement à un tableau de L. Jordaens appartenant à Mr Le Candelet et représentant le Repos de Diane à laquelle un satyre offre une corbeille de fruits; la Déesse est entourée de ses nymphes. Selon Mr Leroy, cette riche production, parfaitement conservée, est de la plus belle époque du Maître; la composition en est heureuse, le coloris des plus fins et l'exécution des plus soignées; par la réunion de toutes ces qualités, il estime que ce tableau peut être considéré comme le chef-d'œuvre de Jordaens, dans ce genre, et ce qui ajoute encore à sa valeur, ce sont les nombreux animaux et le gibier dont il est enrichi et qui sont dus au pinceau de F. Snyders. Il en fixe la valeur à 5000 frs. La Commission pense qu'il convient d'ajourner la décision à prendre au sujet de l'achat de cet objet d'art jusqu'à ce que Mr Mr les Membres aient pu l'examiner à Anvers où il se trouve déposé.

En dernier lieu, la Commission est consultée par Mr le Ministre de l'Intérieur (lettre du . . . . .) sur une demande des Marguilliers de l'église de Bambrugge, près d'Alost, tendant à obtenir un tableau de Van Herp, représentant: St Nicolas tolentin (Nr 226 du Catalogue). L'assemblée, après examen du tableau ne voit aucun inconvénient à ce qu'il soit déposé, comme propriété du Gouvernement, dans l'église précitée, d'autant plus que cette peinture est médiocre d'invention et de composition et qu'elle se trouve d'ailleurs comprise parmi les ouvrages qui ont été jugés ne pas offrir assez de mérite pour figurer dans la Galerie.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président

F. Navez

Le Secrétaire

V. Stienon

Séance du 2 Mai 1854 (11 heures)

Présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Dewet, Suys & Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 1er Avril est lu & approuvé.

Par sa lettre Du 12 Avril Dr, Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquérir au prix De 600 francs, le tableau représentant: le Christ entre les Deux larrons peint par Hugues Van-Der Goes.

Par une seconde lettre en Date Du 19 Avril dernier, Mr le Ministre transmet une requête par laquelle le Sieur Ribeil offre De vendre au Gouvernement les Quatre tableaux suivants:

Les Quatre Saisons par Primabiee
Un intérieur de Cuisine par Hemessen.
Une tête De moine par Murillo
Une tête d'homme, de l'Ecole Espagnole.

La difficulté de faire examiner ces tableaux à Paris, engage la Commission à répondre à Mr Ribeil que l'épuisement Des ressources du Musée ne lui permet pas De donner suite à sa Demande.

La Commission s'occupe ensuite De la proposition soumise par Mr Perignon à Paris, au sujet D'un paysage d'Huysmans, De Malines, que Mme Marandon ut Près à céder au Musée pour la somme De 2000 francs. Après un examen attentif du tableau, la Commission reconnait que sous le rapport de la finesse et De l'harmonie, il est d'une exécution bien supérieure au beau paysage que le Musée possède déjà de ce maître et qu'il convient De faire Des ouvertures afin de couvrir cette toile dans le Musée de l'Etat. Il est Donné communication d'un rapport De MM. Etienne Leroy & Thys, d'après lequel le tableau offert par Mr Perignon est bien authentique d'Huysmans, et que sauf quelques restaurations dans le ciel & de légères Détériorations dans les figures, auxquelles il faut à Désirer par leur Style, cette oeuvre d'art se trouve dans un état de conservation satisfaisant.

Ils en fixent la valeur la plus élevée à mille francs. Contrairement à cet avis, MM. les Membres attribuent une plus grande valeur à cet ouvrage et Décident qu'il sera proposé à Mr Perignon De le céder au Musée pour le prix De 1200 francs; et Dans le cas où cette offre ne serait point acceptée, ils autorisent Mr le Président à la majorer jusqu'à concurrence De 1500 francs.

En dernier lieu, la Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions suivantes:

1e Du Sr A. Spel, qui offre un portrait De De Crayer représentant le Professeur Van Bellinghen. Ce portrait a beaucoup souffert et ne présente, du reste, qu'une médiocre importance artistique.

2e Du Sr Bloquet qui propose De céder une mauvaise esquisse qu'il attribue insciemment à Van Dyck et dont il Demande 12000 francs.

La Séance est levée à une heure.

Le Président.

Le Secrétaire
V. Stienon

F. Navez

Séance Du 8 Juin 1854 (2 heures

Présents MM. Navez, Président; Dumont & Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 Mai est lu & approuvé.

Il est Donné lecture d'une lettre ministérielle en Date Du 20 Mai, 5e Dion No 1791/6986, transmettant, afin d'avis, une lettre par laquelle Mr Etne Leroy demande qu'une enquête soit ordonnée au sujet du tableau De Cenisse qu'il a été chargé d'acquérir à Gand, pour le Musée De Peinture. Il sera

répondu à Mr le Ministre de l'Intérieur que la Commission n'attache aucune importance aux articles malveillants qui ont été publiés dans un journal de cette ville et que si quelqu'un pouvait s'en offenser, ce serait plutôt MM. Navez & de Robiano, délégués en cette circonstance, qui auraient le droit de se plaindre; mais ces accusations mensongères partaient de trop bas pour qu'elles puissent atteindre l'honorabilité de ces deux Membres. La Commission étant convaincue qu'il n'existe aucun motif sérieux pour proposer au Gouvernement de donner suite à l'enquête réclamée par Mr Eloy, engagera celui-ci à retirer la demande qu'il a adressée à MM. les Ministres, et elle ne doute pas que Mr Eloy ne s'empresse de se rendre à cet avis, lorsqu'il recevra l'assurance que l'Administration n'avait jamais songé à lui retirer sa confiance. De son côté, la Commission se fait un devoir de reconnaître que cet Expert s'est toujours acquitté avec probité & loyauté des différentes missions qu'elle lui a confiées.

Par sa lettre du 5 Mai, Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que les locaux du Musée ayant été reconnus insuffisants pour y établir la prochaine Exposition des Beaux-Arts, il lui a été proposé de suppléer à cette exiguité par la construction de deux galeries dans la Cour du Musée, et il demande, en conséquence, que la Commission examine si les constructions projetées ne seraient point de nature à créer des dangers pour les Collections déposées à l'Ancienne Cour.

Dans le cas où il ne se présenterait aucune difficulté grave, il prie la Commission de s'entendre avec la Commission Directrice de l'Exposition pour l'exécution de ces travaux ainsi que pour l'appropriation des Salles du Musée. Mr le Président fait connaître qu'il a été répondu à Mr le Ministre que le projet dont il s'agit ne paraissait pas présenter de graves difficultés, mais qu'il serait prudent pour prévenir toute incendie, d'établir un ou deux veilleurs de nuit pendant l'exécution des travaux. Mr Navez ajoute qu'il s'entendra en rapport à ce sujet avec la Commission de l'Exposition et fait part à l'Assemblée des mesures qu'il compte prendre pour assurer la conservation des Collections du Musée.

Il est donné lecture pour information des Deux Lettres ci-après:

Par la première, Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a fait acquérir pour le Musée de l'Etat, à la vente des meubles délaissés par feu Jean Van Gelder, deux tableaux de cet artiste, représentant l'un: Le Parmesan; l'autre: la Déposition de la croix.

Par sa seconde lettre, Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à remettre le tableau de Van Herp, représentant: St Nicolas Colentin (N° 226 de l'Inventaire-général) à la fabrique de l'Eglise de Bambrugge, qui aura à prendre les mesures nécessaires pour la conservation de cette toile.

La Commission est informée que le tableau dont il s'agit a été dérobé le 3 de ce mois, entre

un reçu du Conseil de fabrique de l'Eglise précitée.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mr Perignon fait connaître que Mme Marandon n'a pu consentir à céder, pour moins de 1800 francs, le paysage d'Huysmans de Malines, pour l'achat duquel Mr le Président avait été autorisé à adresser des propositions jusqu'à concurrence de 1500 francs. Cet objet d'art a dû, en conséquence, être renvoyé à son propriétaire.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
V. Stienon

F. Navez

Séance du 24 Août 1854 (2 heures

Présents MM. Navez, Président; le Comte de Beaufort, Inspecteur général des Beaux-Arts; Donnet; le Comte de Robiano; Ch. Simonis, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Mr Pfaffhausen soumet à la Commission une collection de vingt un tableaux dont il propose l'acquisition pour le Musée de l'Etat. D'après l'appréciation qu'il en donne cette collection se compose de 3 Correge, 2 André Delsarte, 1 Guerchin, 1 Allori, 1 Guide Reni, 2 Salvator Rosa, 1 Tiépolo, 1 Raphael, 1 Murillo, 1 Both, 1 Moucheron, un Rotenhamer, 1 Chrst. Schwartz, 1 Paul Potter, 1 Vanden Eeckhout, et enfin d'un Rubens. Il est d'abord donné lecture du rapport que les trois Commissaires-Experts du Musée ont adressé à la Commission

au sujet du mérite et de la valeur des tableaux de cette collection. Les Experts attribuent la plupart de ces ouvrages à des peintres d'un ordre inférieur ou à des anonymes et les évaluent par conséquent à des prix excessivement minimes, bien que dans leur estimation, ils aient eu égard à l'importance des cadres qui, en général, sont fort beaux. Après un examen attentif de chacun des tableaux soumis par Mr Pfaffhausen, la Commission décide tout en ne partageant pas l'opinion émise par MM. les Experts, quant à l'évaluation de ces ouvrages, qu'aucun de ceux-ci ne se trouve dans les conditions voulues pour proposer au Gouvernement d'en faire l'acquisition pour le Musée de l'Etat.

Par sa lettre du 29 Juillet dr, Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il se propose de demander au Gouvernement britannique la cession gratuite, pour l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, de plusieurs plâtres du Parthénon, mais qu'avant de donner suite à ce projet, il désire savoir s'il ne serait pas opportun de demander en même temps un exemplaire de ces plâtres pour le Musée royal de Sculpture. Il sera répondu à Mr le Ministre que la Commission attache un grand prix à la possession de ces plâtres et qu'elle accepte sa proposition avec d'autant plus d'empressement que cette collection complétera la série des bas-reliefs que le Gouvernement a fait revenir directement d'Athènes. D'un autre côté, la possession de ces modèles permettrait de les surmouler et d'en distribuer de bons exemplaires aux Académies du royaume.

Par une seconde lettre en date du 27 Juin, Mr le Ministre informe la Commission

que Mr Js Jaquet vient de terminer le groupe en marbre représentant: l'Age d'or, dont l'exécution lui a été commandée par le Gouvernement. M. le Ministre destinant cette œuvre d'art au Musée de l'Etat, prie la Commission d'en prendre possession et de lui faire parvenir une copie de l'acte constatant cette prise de possession. M. le Président est prié de vouloir bien satisfaire au désir exprimé par M. le Ministre.

Ensuite. Fonctionnaire fait savoir par sa lettre du 22 Juin que l'Administration Communale de Bruxelles a l'intention de laisser détruire le modèle qui a servi pour la fonte de la Statue du Prince Charles de Lorraine, destinée à être placée sur le faite de la maison des Brasseurs, à Bruxelles, et il demande s'il ne serait pas opportun de faire des démarches auprès de l'Administration Communale en vue d'obtenir ce modèle pour le joindre à ceux des autres Statues monumentales que le Musée possède déjà.

La Commission appréciant l'intérêt qu'il y aurait à placer ce modèle au Musée, fera connaître à M. le Ministre qu'elle apprendra avec plaisir que l'Administration Communale voulut bien consentir à mettre cet objet d'art à la disposition du Gouvernement.

Enfin, par une quatrième lettre, datée du 3 Août, M. le Ministre communique afin d'avis, une requête par laquelle Mme Veuve Kessels demande l'appui du Gouvernement pour la publication d'un volume de quinze Gravures au trait représentant

des ouvrages de Sculpture exécutés par feu son mari. La Commission ne peut qu'approuver l'idée de cette publication, mais elle croit devoir signaler à l'attention du Gouvernement que le nombre de quinze planches paraît insuffisant et qu'il conviendrait de reproduire toutes les œuvres que le Musée possède de ce célèbre Sculpteur. Ainsi conçu, l'ouvrage projeté offrirait un mérite réel et serait digne de la bienveillance du Gouvernement. Toutefois, en l'absence de renseignements sur le choix de l'artiste chargé de graver les planches, il serait utile que le Ministère s'assurât préalablement de leur mérite d'exécution.

En dernier lieu, la Commission passe à l'ordre du jour sur une proposition qui lui est soumise par M.M. Hautermans & Van Landeghem, d'Anvers, au sujet de la cession d'un tableau représentant: la Vierge et l'Enfant Jésus, indûment attribué à Lambert Lombard et dont l'exécution n'offre aucune qualité qui puisse faire désirer de le conserver dans la Collection du Musée.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

J. Stevens

Fisetaire

Séance du 26 Octobre 1854 (4 heures)

Présents: MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Simonis & Suys, Membres; J. Stevens, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 8 Juin & 24 Août sont lus et adoptés.

Par sa lettre du 18 de ce mois, M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître les motifs pour lesquels la Cour des Comptes s'oppose à la liquidation, sur le fonds-général des Beaux-Arts, du prix d'achat des deux tableaux de feu Jean Van Eyck, acquis par le Gouvernement à la vente des ouvrages délaissés par cet artiste, et il demande, en conséquence, si le budget du Musée présente des ressources suffisantes pour payer ces deux tableaux. La Commission répondra à M^r le Ministre que la situation financière de l'Etablissement confié à ses soins permet d'acquitter cette dépense, mais qu'elle ne saurait y consentir qu'à la condition de voir augmenter d'une somme équivalente l'allocation du budget du Musée pour l'exercice 1855. Par suite de la décision prise en circonstance par la Cour des Comptes, la Commission appellera l'attention de M^r le Ministre sur la convenance de demander aux Chambres un crédit spécial pour l'achat d'ouvrages modernes d'artistes décédés, car il est évident que les ressources accordées au Musée et reconnues insuffisantes pour l'achat de tableaux anciens, ne pourraient supporter des dépenses de cette nature, alors surtout que l'occasion de combler les lacunes du Musée moderne se présenteront aussi fréquemment.

Il est successivement passé à l'ordre du jour sur les propositions suivantes

1° du S^r Honyet qui offre de céder un carton qu'il attribue indûment à Daniel de Volterre

2° Du Sieur Dekey qui présente un très intéressant tableau représentant la Bataille de Lépante.

M^r le Président informe la Commission que lors d'un voyage à Paris, au mois de Juin dernier, il a eu l'occasion de voir un grand tableau d'Annibal Carrache, faisant partie de la collection de feu M^me de Chavagnac, dont la vente a eu lieu le 20 Juin dernier; M^r Narez fait un grand éloge de cette peinture, retirée de la vente à défaut d'amateurs, et il pense qu'il ne serait point impossible que le Musée de Bruxelles put se la procurer pour la somme de 6 à 7000 francs. Il croit donc devoir proposer à la Commission de faire venir ce tableau à Bruxelles, aux risques et périls de son propriétaire, mais il est convenu que le Musée supporterait les frais de transport. Cette proposition est adoptée et M^r le Président obtient l'autorisation d'écrire officieusement à M^r Georges, Commissaire-Expert chargé de la vente de la collection de M^me de Chavagnac.

En dernier lieu, il est donné lecture d'une lettre en date du 20 Septembre, par laquelle M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le modèle de la Statue du Prince de Lorraine, qu'il s'agissait de placer au Musée, a été mis en pièces à Paris, où il avait été envoyé pour être coulé en zinc. Il regrette, par conséquent, de ne pouvoir satisfaire au désir que la Commission lui avait exprimé à ce sujet.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président.

F. Navez

Le Secrétaire.

F. Stienon

Séance du 6 Novembre 1854 (2/3 h.)

Présents M.M. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Donnet; & Simonis, Membres; V. Steinen, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 26 Octobre dernier est lu & adopté.

Par sa lettre du 31 Octobre, M.r le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'aux termes du cahier des charges pour l'entreprise de la construction du bâtiment érigé dans la cour du Musée, pour l'Exposition générale des Beaux-Arts de 1854, le Gouvernement s'est réservé le droit de conserver définitivement cette construction, & qu'il devra faire connaître sa décision avant le 15 Novembre, terme fixé pour la cessation de la location. Dans la soumission qui a été acceptée par le Gouvernement, le prix stipulé pour la cession définitive du local est de 43,800 francs, de façon qu'il y aurait à suppléer une somme de 10,500 francs sur le fonds de 32,800 fr.s qui a été convenu pour la location. M.r le Ministre prie, en conséquence, la Commission de lui faire parvenir avant le 7 Novembre un rapport détaillé sur les convenances de conserver les Galeries provisoires, au point de vue de l'intérêt du Musée de Peinture & de Sculpture.

Depuis longtemps l'attention du Gouvernement a été appelée sur l'insuffisance des locaux destinés aux collections; les tableaux modernes, surtout, occupent de belles salles éclairées & disposées si défavorablement qu'il a fallu disperser dans plusieurs établissements publics des œuvres dont la place est marquée au Musée de l'Etat, mais qui n'ont pu y être admises à défaut d'espace & à cause de leurs dimensions;

cependant la réunion de ces grandes toiles exercerait une très heureuse influence sur les travaux de l'Ecole Belge, en même temps qu'elle permettrait de songer sérieusement à la formation d'un Musée National. Quant aux Galeries assignées à la Sculpture, il suffit d'une simple inspection des lieux pour reconnaître que jamais objets d'art n'ont été exposés dans des conditions aussi désavantageuses. La Commission ne peut donc hésiter à proposer au Gouvernement la conservation des Galeries provisoires de l'Exposition, d'autant plus que leur espace ne doit occasionner à l'Etat qu'une légère dépense, relativement aux grands avantages qu'il en retirera: La Commission fera remarquer que, si comme elle l'espère, M.r le Ministre se décide à donner suite à sa proposition, il sera de toute nécessité de faire exécuter certains travaux d'appropriation afin de pouvoir chauffer ces salles convenablement et pour faciliter l'accès des dépendances qui les avoisinent.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

F. Navez

Le Secrétaire.

V. Steinen

Séance du 6 Janvier 1855 (2 heures

Présents M.M. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Donnet; le Comte de Robiano; Simonis & Suys Membres; V. Steinen, Secrétaire.

La

Le procès-verbal de la Séance du 6 9bre est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre en date du 19 Décembre, par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il s'est décidé à conserver pour y donner accès au Musée, les Galeries construites pour l'Exposition de 1834, et qu'il vient en conséquence de prier le Chef du Département des Travaux Publics de charger l'Ingénieur Graveteur du soin de faire dresser, après s'être préalablement entendu avec la Commission du Musée, un devis de la dépense qu'occasionnerait l'appropriation de ces nouvelles Salles.

Mr le Président rend compte de l'entrevue qu'il a eue à ce sujet avec Mr l'Ingénieur Masson, et propose de faire démolir les deux petites Galeries adossées au grand escalier de marbre blanc afin de lui rendre le jour que cette construction lui a enlevé en partie.

Après délibération sur l'utilité de supprimer ces deux galeries, il est décidé qu'il convient de les conserver afin de donner une entrée plus convenable aux Galeries du Musée et pour établir, en même temps, une communication directe entre les nouvelles salles et la rotonde de l'Académie; toutefois la Commission reconnait que les deux couloirs dont il s'agit pourraient être éclairés de manière à enlever moins de lumière au grand escalier. La Commission prie son Président de vouloir bien s'entendre avec Mr l'Ingénieur Masson sur les mesures à prendre à cet égard et de fournir à celui-ci les indications nécessaires en ce qui concerne l'appropriation intérieure des Galeries.

Il est convenu ensuite que les réunions de la Commission auront lieu régulièrement le premier jeudi de chaque mois à 2½ heures

à moins que les affaires à l'ordre du jour n'offrent point assez d'importance pour nécessiter une réunion de la Commission.

Mr le Président fait connaître qu'il a versé le 4 de ce mois, chez le receveur de l'Enregistrement, une somme de 370 francs, formant le produit de la vente des Catalogues pendant l'année 1834. Il résulte de l'état transmis à Mr le Ministre de l'Intérieur qu'il restait 311 Catalogues non vendus, au 31 Décembre de l'année dernière.

Il est donné lecture, pour notification, d'une lettre du 14 Novembre dernier, par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a acheté pour le Musée, au prix de 12000 francs, un tableau exécuté par Mr Madou, et intitulé: Le trouble-fête.

Le Secrétaire informe la Commission qu'en se rendant vers le milieu du mois de Décembre dernier, dans le magasin du Musée, près de la Salle Rubens, il a remarqué que les huit gravures suivantes avaient été enlevées de leurs cadres et que la soustraction de ces Estampes a dû s'opérer pendant les travaux de l'Exposition générale des Beaux-Arts:

Mss de l'Imp. gérale 657. Garrick entre la Comédie et la Tragédie; gravure par Reynolds d'après Cardon

660. L'Adoration des mages, gravure par Lauwers, d'après Rubens.

661. Le martyre de St Lievin, gravure par de Hollander d'après le même.

662. Le Christ au tombeau; gravure d'après le même

663 St Martin guérissant un possédé; gravure par de Cock, d'après Jordaens.

666. Le Christ au tombeau ; gravure par Duflos d'après le Titien.

669 Intérieur de l'Eglise St Marc, à Venise, gravure par Brustolon, d'après Canaletti.

670. Le Christ appelant à lui St Pierre et St Paulin, gravure par Sadeler, d'après Barrochia.

La majeure partie de ces planches n'avaient d'autre intérêt que de représenter des tableaux du Musée, et leur valeur, vu la médiocrité des épreuves, ne peut guère être fixée qu'à une centaine de francs.

Après avoir délibéré sur les circonstances qui ont pu favoriser la disparition de ces gravures, la Commission décide qu'elle n'a pas qualité pour saisir la justice de ce fait regrettable et qu'elle doit se borner à en donner avis à Mr le Ministre de l'Intérieur, en laissant à l'appréciation de ce haut fonctionnaire, le soin de décider s'il convient de donner suite à cette affaire, et le cas échéant, de vouloir bien faire connaître ses intentions.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

F. Navez

Le Secrétaire.

V. Stienon

Séance du 1er Février 1855 (2 1/2 heures)

Sont présents Mrs. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; le Comte de Robiano, Simonis et Suys, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Après lecture et approbation du procès-verbal

de la Séance du 6 Janvier dernier, il est donné communication à l'Assemblée du rapport que Mr le Président a cru utile d'adresser à Mr le Ministre de l'Intérieur pour lui signaler les dangers d'incendie auxquels sont exposées les Collections du Musée et lui proposer, dans le but d'y parer, autant que possible, à toute éventualité fâcheuse, d'établir un poste permanent de pompiers dans les locaux du Musée. Répondant à ce rapport, Mr le Ministre fait savoir par lettre du 29 Janvier qu'il vient d'écrire à l'Administration Communale de Bruxelles pour qu'il soit donné suite à l'établissement d'un poste permanent au Musée. Il prie ensuite la Commission d'examiner de nouveau si le maintien de la Galerie provisoire de l'Exposition lui paraît compatible avec la nécessité d'éloigner des Musées de l'Etat tout danger d'incendie.

Malgré son désir de pouvoir utiliser les nouvelles salles au classement des œuvres modernes de peinture et de sculpture, la Commission est unanime à reconnaître cependant que le maintien de cette Galerie présente un danger réel pour la sécurité des Musées; en effet, placées au centre même des Collections les plus précieuses et dans la partie des bâtiments la plus exposée à un désastre, ces constructions en bois alimenteraient et propageraient le feu avec une telle rapidité que tous secours deviendraient impossibles. Pour ce motif et vu la défectuosité et l'insuffisance des locaux assignés aux Collections du Musée, notamment aux œuvres composant le Musée moderne, la Commission croit de son devoir de recommander à la sérieuse attention du Gouvernement le projet dressé par Mr Suys, pour l'agrandissement du Musée, Bibliothèque, Vte. et d'insister vivement afin que les efforts de l'Administration tendent à assurer des locaux

convenables aux divers Etablissements logés dans le Palais de l'Ancienne Cour.

Par sa Dépêche du 24 Janvier, Mr le Ministre de l'Intérieur demande l'avis de la Commission sur une requête qui lui a été adressé par la Société de St Vincent de Paul, à l'effet d'obtenir la jouissance des Salles provisoires du Musée pour y ouvrir une Exposition d'objets d'art ancien. La Commission ne croit pas devoir donner suite à cette demande, la dite Société ayant résolu d'établir son Exposition dans le Palais Ducal.

Par sa Lettre du 27 Janvier, Mr le Ministre informe la Commission qu'il a acquis pour le Musée de l'Etat, les deux tableaux suivants: La Campine, paysage avec bestiaux par Mr Louis Robbe, et la Messe d'Adrien Willaert, par Mr Hamman, tableaux qui ont figuré au Salon de 1854. Le prix d'achat de ces ouvrages fixé à 9000 francs pour le premier et à 6000 francs pour le second, sera prélevé sur les fonds votés au budget du Département de l'Intérieur, en faveur des Beaux-Arts. Mr le Ministre prie en conséquence la Commission de constater la réception des oeuvres dont il s'agit.

La Commission prenant en considération les services rendus par son Secrétaire Décide, sur la proposition de Mr le Président, d'adresser un rapport à Mr le Ministre de l'Intérieur pour exposer le tribut que Mr Stienon possède à une amélioration de position.

La Séance est levée à 4½ heures.

Le Président.

F. de Nave

Le Secrétaire.

P. Stienon

Séance du 17 Février 1855 (2½ heures)

Présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort Inspecteur-général des Beaux-Arts; Dumont; le Comte de Robiano; de Seyn, Membres; P. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 1er février est lu et adopté.

Par sa Dépêche du 13 du Courant, Mr le Ministre communique une Lettre de la Commission belge de l'Exposition universelle de Paris, qui demande que le Gouvernement mette à sa disposition, les ouvrages des artistes vivants appartenant aux Collections de l'Etat, qui pourraient servir à placer l'Ecole Belge dans un jour avantageux à cette Exposition. Mr le Ministre soumet en conséquence une liste des oeuvres qui lui ont paru répondre le plus convenablement aux vues de la Commission Belge, et il demande l'avis de l'Administration du Musée, tant sur la convenance de ce déplacement que sur les dangers qu'il pourrait offrir pour la conservation des oeuvres d'art, ainsi que sur les mesures qui devraient être prises pour les garantir de tout accident, notamment en ce qui concerne les ouvrages en marbre. La Commission fera connaître à Mr le Ministre que les oeuvres qu'il a désignées lui semblent de nature à contribuer au succès de l'Ecole Belge à Paris, mais qu'il serait désirable cependant, de ne point comprendre au nombre de celles-ci, les quatre Statues en pierre qui décorent le vestibule du Palais de la nation, à cause de la matière de ces Sculptures et de leur difficulté de transport. La Commission ne pense pas que le déplacement des objets d'art qu'il s'agit

d'envoyer à Paris puisse offrir du danger, car il est à supposer que l'Administration française ne négligera aucune des mesures de précaution usitées en pareille circonstance; toutefois, elle croit utile de recommander que l'emballage des ouvrages en marbre se fasse sous la surveillance des artistes qui les ont exécutés, et de signaler les dangers qu'il y aurait à faire subir un transport à la Statue de Mr Franklin (L'Amour Captif) à cause de la fragilité de ce marbre.

Par une seconde lettre datée du 31 Janvier Mr le Ministre de l'Intérieur transmet un compte du docteur Loudericq, s'élevant à fr. 350.- relatif à un cadre que Mr Robert avait été autorisé à faire confectionner pour le tableau qui lui a été commandé par le Gouvernement; mais par suite du désir de l'artiste de considérer la commande de ce tableau, comme non avenue, Mr le Ministre pense que le cadre pourra être utilisé au Musée de Peinture et il prie en conséquence la Commission d'en imputer le prix sur les fonds du Musée. Il sera répondu à Mr le Ministre que tous les tableaux du Musée sont actuellement pourvus de bordures convenables et que la Commission regrette pour ce motif, de ne pouvoir utiliser le cadre dont il s'agit.

L'ordre du jour appelle ensuite la fixation du budget du Musée pour l'exercice 1855. Prenant pour base les crédits votés en 1854, la Commission répartit de la manière suivante les sommes jugées nécessaires au service de l'Etablissement dont la Direction lui est confiée:

Chap. I.

Chap. I. Traitements personnels. Fr. 5900.-
" II Frais d'Administration & Matériel. " 7400.-
" III Achats . . . . . " 16000.-
Ensemble fr. 29,300.-

La Commission décide ensuite qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition soumise par Mr Van Brussel, de Louvain, au sujet d'une esquisse attribuée à Berchem, qu'il désire céder au prix de 400 francs.

En dernier lieu, Mr le Président fait connaître à l'Assemblée qu'il s'est rendu au Gouvernement provincial avec MM. de Beaufort, de Robiano, Simonis et Suys, afin d'y examiner divers tableaux appartenant à MM. Lievin & Berré de Ghaan, et que parmi ceux-ci deux ouvrages ont paru dignes d'être acquis pour le Musée de l'Etat, à savoir, une grande composition de l'Ecole de Michel-Ange, représentant le Christ entre deux Apôtres, ainsi qu'un tableau de Dietricy, dont le sujet est Diane & Actéon. Le premier de ces ouvrages surtout, est remarquable par son exécution & le style élevé de sa composition. Considérée au point de vue de l'étude sérieuse de la grande peinture historique, l'acquisition de ce tableau qui rappelle avec succès les belles productions de l'Ecole italienne peut être regardée comme une mesure très utile en ce qu'elle procurerait aux artistes un modèle qu'ils pourraient étudier avec fruit. Donnant suite à cette communication, l'Assemblée décide qu'il sera fait des ouvertures auprès de MM. Lievin & Berré, afin de s'enquérir de la possibilité

d'obtenir ces Deux tableaux pour le Musée et de connaître le prix auquel on pourrait les acquérir.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
A. Stevens

F. Navez

Séance du 13 Mars 1855 (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Dorcet, le Comte de Robiano, Simonis et Suys, Membres; A. Stevens, Secrétaire.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 17 février, il est donné communication d'une lettre datée du 5 Mars, par laquelle MM. Liedts et Berré font connaître qu'ils seraient heureux de voir figurer au Musée royal de Peinture le grand tableau de l'Ecole de Michel-Ange, exposé en ce moment au Palais Ducal, ainsi qu'un autre tableau peint par Dietricy et représentant: Diane et Actéon; ils offrent en conséquence de céder ces Deux oeuvres d'art pour la somme de 10,000 frs.

D'après le rapport de MM. les Experts Henri et Thys, le premier de ces tableaux est attribué à un élève de Michel-Ange, et peut-être même à Vasari, mais cet ouvrage ayant beaucoup souffert, il leur a été impossible de le juger d'une manière définitive; ils croyent pouvoir l'estimer de 3 à 4000 francs. Quant au

second tableau, ils pensent qu'il a été peint par un élève de Dietricy et que sa valeur est de 1500 francs environ. L'Assemblée considère comme erroné l'avis émis par les Experts relativement à l'état de conservation du premier de ces ouvrages et elle persiste à dire au contraire que l'on rencontre rarement parmi les peintures de cette époque, des oeuvres qui soient mieux conservées. Délibérant ensuite sur le prix demandé pour les Deux tableaux, la Commission décide qu'il y a lieu de proposer à MM. Liedts et Berré de les céder au Musée de l'Etat pour la somme de 6000 francs, payables sur le budget de l'exercice courant.

M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 9 Mars qu'il a communiqué au Président de la Commission Belge de l'Exposition universelle de Paris, le rapport que l'Administration du Musée lui a transmis le 18 février dernier et qu'il s'étudie à faire les démarches utiles auprès des artistes auxquels la Commission belge s'est adressée que MM. J. Geefs, Madou, Hammon, Thomas et Robbe consentent à laisser exposer les oeuvres qui leur ont été achetées par le Gouvernement. M^r le Ministre prie en conséquence la Commission de prendre les mesures nécessaires afin que ces ouvrages puissent être déplacés et emballés immédiatement.

Par lettre du 10 Mars, M^r le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a approuvé le projet de budget pour l'exercice 1855, soumis par elle, le 22 février dr,

et il adresse une expédition de l'arrêté ministériel pris à cet égard.

M^r Granger écrit de Paris, le 24 février, pour faire connaître qu'après avoir longuement insisté en vue d'obtenir l'envoi à Bruxelles du tableau de Carrache signalé par M^r le Président comme une œuvre digne d'être acquise pour le Musée, il a regret d'annoncer que les propriétaires de cet objet d'art n'ont pu consentir à accepter pour leur compte les risques du transport et dégager ainsi la Commission de toute responsabilité. Par suite de cette communication, l'Assemblée est d'avis qu'il n'y a plus lieu de s'occuper de l'acquisition du tableau dont il s'agit.

La 5^e affaire à l'ordre du jour concerne un grand tableau attribué à Snyders et soumis à l'examen de la Commission par M^r Le Maistre d'Anstaing, à Cambrai. M^r Leroy ayant été invité à se rendre immédiatement auprès de la Commission, afin de donner son avis à l'égard du tableau précité, déclare que cette peinture, qu'il croit pouvoir attribuer à Snyders, n'est pas dépourvue de mérite et que sa valeur est de 2500 francs. L'assemblée s'accorde à reconnaître qu'il ne saurait être question d'acquérir ce tableau, attendu que le Musée possède déjà de Snyders une œuvre d'un mérite supérieur. Il sera donc répondu à M^r Le Maistre d'Anstaing que la Commission regrette de ne pouvoir donner suite favorable à la proposition qu'il a eu l'obligeance de lui soumettre.

M^r le Ministre de l'Intérieur en rappelant à l'attention de la Commission les mesures prescrites

pour empêcher la copie des œuvres artistiques qui se trouvent au Musée royal de Peinture et de Sculpture fait savoir que des réclamations récentes lui donnent lieu de croire que les recommandations spéciales de ses prédécesseurs ne sont pas toujours observées exactement. M^r le Ministre désire, en conséquence, recevoir des propositions pour les dispositions réglementaires qui seraient jugées nécessaires pour empêcher le retour d'un abus très préjudiciable aux intérêts des artistes, et il demande s'il n'y aurait pas lieu d'interdire d'une manière absolue la faculté de copier des tableaux sans l'assentiment préalable de l'auteur. M^r le Ministre prie la Commission d'émettre son avis sur ce point en lui faisant connaître ce qui se passe à cet égard dans les Musées impériaux de France.

La Commission ajourne l'examen de cette affaire jusqu'à ce qu'elle ait reçu les renseignements que M^r Simonis veut bien se charger de recueillir lors de son prochain voyage à Paris.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire.
V. Steenen

Séance du 30 Mars 1855 (2 heures)

Présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts, Dorent, le Comte de Robiano, Simonis et Suys Membres; V. Steenen, Secrétaire.

Le

Le procès-verbal de la Séance du 13 Mars est lu et approuvé.

Par sa lettre du 20 Mars, Mr le Ministre fait connaître que le groupe de Mr Joquet, représentant l'Age d'or, ainsi que le tableau de Mr Mathieu : la Déposition du Christ au tombeau, font partie des oeuvres d'artistes à soumettre à l'Exposition Universelle de Paris. Pris pour notification.

Par sa lettre du 25 Mars, Mr Heris propose au prix de 2000 francs, l'acquisition d'un triptyque de Van Balkar, dont le tableau principal représente la Naissance du Christ et les volets : l'Annonciation et la Présentation au Temple. Cet objet d'art semble offrir quelques qualités, mais avant de prendre une résolution à ce sujet, la Commission est d'avis de demander à Mr Leroy et Thyr, un rapport sur le mérite, la valeur et l'état de conservation de l'ouvrage dont il s'agit.

Mr le Président communique une lettre dont il résulte que Mrs Lecots et Bernè ne peuvent consentir à céder pour la somme de 6000 francs, les deux tableaux offerts en vente au Musée, mais qu'ils sont disposés à réduire de 500 francs le prix demandé par eux, à la condition de pouvoir substituer au tableau de Dietrich, un triptyque de l'Ecole de Vander Weyden, dont le sujet principal représente l'Annonciation et les deux volets : les Portraits du Donateur et de sa famille. La Commission est unanimement d'avis que l'échange proposé ne paraît de nature à être accepté d'autant plus que la Collection des Gothiques du Musée s'augmenterait d'un ouvrage très intéressant, d'une valeur toute au moins égale à celle du tableau de Dietrich. Après discussion

sur le chiffre de 5000 francs soumis en dernier lieu par Mrs. Lecots et Bernè, la Commission décide par cinq Voix contre une qu'il n'y a pas lieu de modifier la résolution prise dans la Séance du 13 Mars dernier et que ces Messieurs seront, en conséquence, priés de faire connaître le plus tôt possible, leur intention définitive à l'égard de la cession des deux tableaux dont il s'agit.

Par sa lettre du 21 février, Mr le Ministre de l'Intérieur communique, afin d'avis, la nouvelle demande que Mme Rossels a formulée au sujet de la publication d'un recueil de gravures au trait d'après les ouvrages de feu son mari. Par suite des observations présentées par la Commission, Mme Rossels consent à faire reproduire dans ce recueil l'oeuvre complète de son mari, à la condition que le Gouvernement intervienne dans la dépense pour une somme d'environ 4000 francs. La Commission est généralement d'avis qu'il n'est pas de sa compétence de se prononcer sur la question d'encouragement que sollicite la Demande de cette Dame et qu'un Gouvernement seul, il appartient de prendre une résolution à cet égard. Quant aux planches soumises à titre de spécimen, la Commission pense qu'il est de son devoir d'informer le Gouvernement qu'elles ne répondent nullement à ce que l'on est en droit d'attendre d'une publication de ce genre. En effet, les épreuves sont défectueuses, sous le rapport de l'art, de qualité nécessaire pour assurer le succès de cette entreprise ; le dessin en est lourd, les formes en sont rondes et manquent de finesse et de savoir. En un mot, elles ne rendent en aucune manière le caractère des oeuvres qu'elles représentent et loin de faire apprécier avantageusement les travaux de Rossels, elles semblent plutôt devoir

noire à la réputation de ce célèbre artiste. La Commission décide qu'il sera répondu en ce sens à la Communication du Gouvernement.

En dernier lieu, l'Assemblée autorise M. Simonis, qui doit prochainement se rendre à Paris, à acquérir jusqu'à concurrence d'une somme de 3000 francs disponible sur les budgets de 1854 & 1855, les plâtres moulés sur l'antique qui lui paraîtront offrir le plus d'utilité pour les études des artistes.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
V. Stienon

Fr. Navez

Séance du 29 Avril 1855 (2 heures.

Présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Doucet; Simonis & Suys, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 30 Mars est lu & approuvé.

M. le Président informe l'Assemblée que par lettre du 7 Avril dr, M. Lacts, tout en reconnaissant que la somme offerte par la Commission du Musée pour les deux tableaux: le Salviati et le gothique est bien minime, il s'est décidé cependant à céder ces deux ouvrages pour le prix stipulé de 6000 francs, payable en 1855.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre datée du 27 de même mois, émanée du Département des

l'Intérieur et autorisant la Commission à conclure l'acquisition des deux tableaux ci-dessus énoncés.

Par une autre lettre du 17 Avril, M. le Ministre adresse un état des Sieurs accordé à des Employés, gens de Service, &c. du Musée de Peinture &c, sur le fonds de 40,000 francs voté par la Législature. Cet état comprend les noms de MM.

Vandenkerckhove, Surveillant-manteau, pour une somme de Fr. 24.—
Lamisse, Surveillant, id. . . . . 56.—
Dullens, id. . . . . 49.—
Flas, id. . . . . 112.—
Bedromont, id. . . . . 14.—

Par une troisième lettre datée du 5 Avril M. le Ministre fait connaître que d'après la répartition du nombre d'hectolitres d'eau concédée au Gouvernement par la ville de Bruxelles, les Batiments de l'Ancienne Cour sont compris pour dix hectolitres par jour, tant pour le Service du Musée de Peinture que pour celui du Musée d'histoire naturelle.

Il est donné lecture d'un rapport de MM. Leroy et Thys, d'après lequel ces Commissaires-Experts font connaître que le tableau gothique offert en vente au Musée, sous le nom de Van Kalkar, ne porte nullement le caractère des œuvres de ce maître et ressemble plutôt aux médiocres imitations de l'école Allemande d'après Pourbus. Cette peinture leur paraît très ordinaire, tant sous le rapport du style que sous celui de l'exécution; son état de conservation laisse beaucoup à désirer & sa valeur ne peut être fixée à plus de 2000 francs. La Commission ne jugeant pas cette œuvre assez importante pour le Musée et vu l'acquisition

récente du tableau gothique provenant de Mlle. Liedts & Berré, il fut décidé qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de vente présentée par Mr Haris.

Par lettre du 31 Mars, Mr le Ministre de l'Intérieur fait remarquer qu'il paraît douteux d'après les observations présentées par le Collège de Bourgmestre & Echevins de la ville de Bruxelles, de pouvoir obtenir, ainsi que la Commission en avait fait la demande, l'établissement d'un poste permanent de pompiers dans les bâtiments du Musée, et que la dépense de ce nouveau service s'élèverait annuellement à ƒr 5306. 75c, somme pour l'imputation de laquelle il ne figure aucune allocation au Budget du Département de l'Intérieur.

En dernier lieu, Mlle. les Membres reçoivent communication d'une lettre du 25 Avril, par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur consulte de nouveau la Commission du Musée sur la question de savoir s'il convient de maintenir les salles provisoires construites pour l'Exposition des Beaux-Arts de 1854 le Gouvernement désirant savoir définitivement s'il faut ordonner la démolition de ces locaux, ou demander aux Chambres Législatives le crédit de ƒr 24768. reconnu indispensable pour l'exécution des travaux de consolidation & d'achèvement du Galerie. Il est donné lecture d'un projet de rapport en réponse à cette lettre, par lequel la Commission, en expliquant les motifs qui l'avaient d'abord engagée à proposer la conservation du local, fait connaître les considérations qui la déterminent à insister aujourd'hui sur la démolition immédiate. Après quelques légers changements de rédaction, la Commission approuve le projet de rapport qui lui est soumis et charge le Bureau de l'adresser, sans délai, à Mr le Ministre de l'Intérieur.

La Séance est levée à 3½ heures.

Le Secrétaire.
P. Stevens

Le Président.
F. de Navez

Séance du 16 Juin 1855. (2½ heures)

Présents Mlle. Navez, Président; le Comte de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; J. Bourcet, Membre; P. Stevens, Secrétaire.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la Séance du 29 Avril dr. il est donné communication d'une lettre datée du 7 Mai par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que prenant en considération les observations présentées par la Commission du Musée, il a décidé que le bâtiment provisoire élevé dans la Cour du Musée, pour l'Exposition de 1854, serait remis à la disposition de l'Entrepreneur pour être démoli immédiatement.

Par une autre lettre datée du 12 Juin, Mr le Ministre transmet, afin d'avis, une demande de la Commission Directrice de l'Exposition de tableaux qui doit s'ouvrir prochainement au Jardin botanique, tendant à obtenir en prêt, pour le terme de 2½ mois, une partie de la charpente servant aux Expositions triennales de Bruxelles. La Commission ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il soit donné suite à cette demande, mais elle croit devoir recommander particulièrement qu'il ne soit apporté aucun changement à la charpente, afin que le cas échéant, elle puisse être utilisée dans les Salles du Musée.

Par lettre du 20 Mai 1855, Mr G. Franchini à Venise, offre de vendre au Musée, les portraits de l'Archiduc Albert et de l'Infante Isabelle, peints par P.P. Rubens et indique l'adresse du propriétaire, Mr Zandomenighi, Sculpteur à Venise, où devrait se conclure la vente des tableaux présentés. Dans l'incertitude de ces

mérite et de l'authenticité de ces deux portraits, la Commission ne pense pas qu'il convient d'envoyer des experts à Venise, vu la dépense élevée que ce voyage occasionnerait, et décide d'inviter Mr Franchini à faire connaître le prix de ces tableaux, dans le cas où il consentirait à les envoyer à Bruxelles en prenant l'engagement de supporter tous les frais de transport & de dégager la Commission de la responsabilité de tous accidents qui pourraient résulter de cet envoi.

Mr le Comte de Beaufort communique une lettre que Mr Henin lui a adressée afin de l'informer que lors d'une excursion récente à Tours, il a rencontré un tableau du Guide qui, sous tous les rapports, lui a paru digne du Musée de l'Etat. La Commission décide de répondre à Mr Henin, qu'elle eut été désireuse de donner suite à la communication qu'il a eu l'obligeance de faire, si la Collection n'était déjà de ce maître une œuvre très remarquable.

Il est successivement passé à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après, relatives à des objets d'art qui ne semblent pas offrir suffisamment de mérite pour attirer l'attention de la Commission :

1° Par le Sr Moens qui soumet, au prix de 30,000 francs, une copie d'un portrait en pied d'après Van Dyck représentant : Guillaume Wolfgang, une esquisse, ayant pour sujet : le Triomphe de la Religion catholique, tableau faussement attribué à Rubens, et dont il est demandé 20,000 francs et en 2e lieu, un portrait, à mi-corps, peint par Fr. Pourbus, jeune.

2° Par le Sieur Vergare qui offre un tableau de J.B. Vanmour, en laissant à la sagesse de la Commission de déterminer la valeur de cet ouvrage.

3° Du Sieur Wolf, de Courtray, qui présente un tableau (St Paul chassant le démon de la femme devineresse) indûment attribué à Rembrandt et à l'égard duquel il avait déjà entretenu la Commission par sa lettre du 10 Mars 1854. La même personne propose, en outre, l'acquisition de deux tableaux des plus médiocres : l'un d'une provenance représentant : la conversion de St Paul, & le second une mauvaise copie d'une Kermesse flamande de Teniers.

En dernier lieu, la Commission étant informée que l'édition du Catalogue du Musée, imprimée en 1851, est complètement épuisée, décide de faire imprimer immédiatement environ 2000 à 2500 nouveaux exemplaires et charge le Bureau de prendre les dispositions nécessaires à ce sujet.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
V. Stienon

F. Forster

Séance du 21 Août 1855 (2 heures)

Présents : Mr le Mis de Navez, Président ; le Comte de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts ; Donnet & le Comte de Robiano, Membres ; V. Stienon, Secrétaire.

Après lecture & approbation du procès-verbal de la Séance du 16 Juin, il est donné communication

des lettres ministérielles ci-après :

1° Lettre du 20 Juin par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a accordé au Sieur Ch. Defrémont, Surveillant extraordinaire, un secours supplémentaire de 56 francs, imputable sur le fonds spécial de 40,000 francs voté par la Législature.

2° Lettre du 27 Juin, autorisant la Commission à mettre à la disposition de Mr le Curé de la Paroisse de St Jean & Nicolas, à St Josse-ten-noode, les Charpente et les toiles qui servent aux Expositions nationales de Bruxelles.

3° Lettre du 3 Juillet faisant connaître que le Directeur-général du Musée impérial de France a consenti, comme en 1852, à ce que le Musée royal de Belgique pût se procurer, à prix réduit, les plâtres du Musée du Louvre, mais à la condition qu'il ne soit donné suite à cette faveur que l'année prochaine, à cause du nombre considérable de plâtres que le Gouvernement français s'est engagé à livrer au Canada. Mr le Ministre informe en même temps que la Demande analogue adressée pour les plâtres de l'Ecole impériale des Beaux-Arts est restée jusqu'ici sans réponse.

4° Lettre du 12 Juillet par laquelle Mr le Ministre porte à la connaissance de l'Assemblée que par suite d'observations présentées par la Cour des Comptes, le prix d'acquisition du médaillon en bronze, représentant Charlequint, devra être imputé sur le budget du Musée de Peinture & de Sculpture (Exercice 1854).

5° Lettre du 10 août prévenant la Commission que l'Administration des Domaines a été autorisée à faire pratiquer des fouilles sous un escalier de la grande Cour donnant accès

aux caves & souterrains, dans le but de rechercher un trésor qui aurait été caché en cet endroit, en 1792.

Par lettre du 18 Août, Mr le Ministre rappelle à la Commission, une prière de vouloir bien y donner suite, sur apostille du 5 Juillet, par laquelle il demandait l'avis de la Commission sur une requête de la Dame Veuve Verheyen, qui offre en vente une Statue en pierre de France. Mr le Ministre ajoute que cette Demande aura probablement été transmise à la Commission par Mr l'Inspecteur-général des Beaux-Arts, à qui elle avait été adressée par erreur. Mr le Comte de Beaufort fait connaître qu'il a renvoyé cette requête au Département de l'Intérieur en répondant à la Demande d'avis qui lui avait été transmise par Mr le Ministre, et du reste, cette Statue, due au ciseau de Godecharle, lui a paru dépourvue de mérite.

Par deux lettres en Date des 16 Juillet et 7 Août, Mr. Martin Hermanowska à Troyes et Dekakair à Chevreuse offrent respectivement de céder au Musée de l'Etat des tableaux de Poussin et de Pierre de Laer. Vu la difficulté d'entrer en négociations pour l'achat de ces ouvrages, il a répondu à leurs propriétaires que la Commission regrette de ne pouvoir donner suite aux demandes ci-dessus, à moins qu'ils ne consentent à envoyer les tableaux à Bruxelles, franco de port & à leurs risques & périls.

Mr Guitel de Boulogne, offre par lettre du 6 août, de céder au Musée une marine de Wilds, exposée au Salon de Paris de 1847 ; la Commission ne pouvant, aux termes du réglement, s'occuper de l'achat d'œuvres d'artistes vivants, il est passé à l'ordre du jour sur la demande de Mr Guitel.

Mr Palmaert, à Ostende, fait parvenir

à la Commission un petit tableau d'Henri Van Baelen, représentant le Christ entre les deux larrons, qu'il offre de céder pour la somme de 4000 francs. L'Assemblée sans vouloir diminuer en rien le mérite de cette œuvre d'art, la juge cependant d'une importance trop minime pour en faire l'acquisition pour le Musée royal; elle décide en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de M. Palmaert.

En dernier lieu, M. le Président prévient ses Collègues que par suite d'un non emploi du crédit de 2000 francs porté au budget de 1854 pour l'achat de plâtres moulés sur l'antique & d'économies réalisées sur divers articles de ce même budget, il reste actuellement disponible une somme d'environ 5000 francs, somme dont la liquidation devra être opérée avant le 15 Octobre prochain, sous peine de déchéance. Il rappelle à cette occasion les négociations qui ont eu lieu avec l'Administration des Hospices de Bruxelles, au sujet de l'achat d'un tableau de Van Orley & propose de faire de nouvelles démarches afin de pouvoir acquérir ce bel ouvrage, dont une partie du prix pourrait être payée au moyen des fonds disponibles sur l'exercice 1854. — Après s'être rendue à l'Hospice St. Jean, pour y examiner les tableaux dont il s'agit, la Commission approuve unanimement la proposition de M. le Président & elle décide d'écrire immédiatement à l'Administration des hospices pour la prier de faire connaître le plus tôt possible son intention à l'égard de la cession de cette œuvre d'art. Vu l'urgence, la Commission autorise son Président à conclure, le cas échéant, cette acquisition jusqu'à concurrence du prix de 6000 francs précédemment offert par le Musée.

La séance est levée à 4½ heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

P. Stevens

F. Navez

Séance du 10 Octobre 1855 (2 heures)

Présents: M.M. Navez, Président; Simonis & Suys, Membres; V. Stevens, Secrétaire.

La Commission ne s'étant pas trouvée en nombre suffisant pour délibérer à la séance fixée au 4 de ce mois, et MM. les Membres ayant été convoqués de nouveau par bulletins portant indication de l'ordre du jour, M. le Président déclare que malgré la présence de trois Membres seulement à la réunion de ce jour, il sera statué sur les affaires suivantes, conformément à l'article 4 du règlement d'ordre intérieur.

Le procès-verbal de la séance du 21 Août est lu & approuvé.

Il est donné communication d'une lettre du 24 Août, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur met à la disposition de la Commission, pour décorer les salles du Musée historique, les toiles en plâtre de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Brabant, exécutés par M. Dutrieux et de LL. AA. RR. le Comte de Flandre & la Princesse Charlotte exécutés par M. Du Caju.

Par sa lettre datée du 28 Août, le Comité-général des hospices de Bruxelles fait connaître sa résolution de

conserver pour l'ornementation de la Chapelle de l'hôpital St Jean, le tableau de Bernard Van Orley au sujet duquel la Commission avait adressé des propositions de vente. M.le Président informe l'Assemblée que par suite de cette décision du Comité des hospices, le crédit disponible au budget de 1854, a été utilisé au renouvellement et à l'entretien des cadres, à des travaux de restauration des œuvres destinées à figurer dans le Musée historique, à la confection d'une Bibliothèque à l'achat de livres, ainsi qu'à divers travaux exécutés dans l'intérêt des Collections. Ces dépenses sont approuvées par la Commission.

Par lettre datée du 5 Octobre, M.le Ministre de l'Intérieur transmet avec demande d'avis, la requête par laquelle Mme Veuve Verhagen offre de céder au Musée de l'Etat, une Statue de Godecharles. MM. Simonis veut bien se charger d'examiner cette Statue déposée dans les ateliers de Mr Guillaume Geefs et de s'entendre avec le bureau relativement à la réponse à adresser à M.le Ministre.

M.le Président rappelle à l'Assemblée la défectuosité des locaux assignés au Musée moderne de Peinture et de Sculpture, et propose en conséquence, d'attirer de nouveau l'attention du Gouvernement sur la nécessité et l'urgence de donner suite au projet dressé par M.l'Architecte Suys, pour l'agrandissement du Musée. Cette proposition est approuvée et il est décidé qu'un rapport sera adressé à M.le Ministre de l'Intérieur pour lui signaler les inconvénients résultant de l'état des choses actuel et l'opportunité de préparer des locaux pour la prochaine Exposition des Beaux-Arts, afin d'éviter ainsi le renouvellement de constructions provisoires fort dangereuses pour les Collections

et qui occasionnent des dépenses toujours infructueuses pour l'avenir.

M.le Président fait connaître qu'après un examen minutieux des tableaux anciens, il a remarqué que plusieurs d'entr'eux réclament des soins de restauration qu'on ne pourrait ajourner sans compromettre leur conservation et il signale en conséquence, les ouvrages suivants :

1° (N° 587 de l'Inventaire général). Tableau gothique provenant de l'Eglise de Perwez et représentant la Vierge et l'Enfant Jésus. Cette peinture est dans un état de détérioration complète; il conviendrait de refixer le panneau qui est en trois morceaux, de refixer les parties écaillées, puis de retoucher, en les pointillant avec soin, celles qui sont altérées par l'action du Soleil. Les frais de cette restauration sont fixés à . . . . . F. 650.-

2° (N° 336 de l'Inv. gén.). Triptique attribué à J. Schoorel. Le tableau principal, représentant l'Adoration des Mages, a beaucoup souffert, de nombreuses parties de couleur se détachent du panneau et menacent de tomber, surtout dans le bas du tableau. La restauration à y faire serait de refixer les parties écaillées, d'enlever les retouches, de retoucher et d'harmoniser les anciens repeints. Ces travaux nécessiteront une dépense de . . . . . F. 375.-

Pour refixer et restaurer également les deux volets dont l'un la Circoncision a également de nombreuses parties de couleur soulevées. F. 180.-

3° (N° 359. Inv. gén.) La Vierge et l'Enfant Jésus par Van Orley. La couleur se détache par écailles en plusieurs endroits et des parties manquent dans la figure de la Vierge. Cette peinture qui a beaucoup souffert a été repeinte en diverses places.

Les soins de restauration à y apporter consistent à refixer les couleurs, à retoucher les parties altérées et à harmoniser les anciennes restaurations. Ces travaux sont évalués à Fr. 250.-

4e (N° 152 de l'Inv. gén.) Portrait d'homme par Pourbus. Ce panneau est séparé en trois et les fentes ont été repeintes, entr'autres celle qui traverse la figure du personnage. Pour remettre cette peinture en état, il faudrait refixer le panneau, enlever les repeints, et restaurer avec soin. Cette restauration coûtera . . . . . Fr. 100.-

5e (N° 41. Inv. gén.) Le Couronnement d'épines, par Corie. Les couleurs sont soulevées et prêtes à tomber en plusieurs endroits du panneau, notamment dans la partie inférieure du tableau; elles doivent être refixées immédiatement, afin d'éviter de plus grandes détériorations. Les frais des diverses restaurations à exécuter à ce tableau s'élèveront à . . . . . Fr. 300.-

6e (N° 178 de l'Inv. gén) Tableau de Michel Schoevaerdts. - Refixer la couleur qui se détache, restaurer les parties écaillées et vernir . Fr. 60.-

7e (N° 30 de l'Inv. gén.) Le Cœur retirant Platide de l'eau, par Ph. de Champagne. Refixer les parties de couleur soulevées et restaurer celles qui sont tombées. . . . . Fr. 100.-

8e (N° 32 Inv. gén.) Le démon chassé d'une pierre, par le même). Refixer les écaillés et restaurer comme le précédent. . . . . Fr. 50.-

9e (N° 211.) St François adorant le St Sacrement par Van Dyckenbeck. Pour restaurer ce tableau et le mettre en bon état. . . . . Fr. 120.-

10e (N° 246.) Portrait de femme par Wennix. Ce tableau complètement crevassé exige un rentoilage et une restauration complète. - Dépense estimée à . . . . . Fr. 80.-

11e (N° 166). L'Assomption de la Vierge par Rubens. - Refixer les parties où la peinture est soulevée et prête à tomber, notamment dans l'un des bras et le vêtement d'une des saintes femmes, ainsi que dans le haut du tableau; enlever les mauvais retouches mises pour boucher des parties martelées; harmoniser les autres et mettre cette œuvre en aussi bon état que possible. Frais de cette restauration . . . . . Fr. 400.-

12e (N° 164) Le Christ au tombeau par Rubens. - La peinture de ce tableau est desséchée au point que les couleurs ont perdu tout leur éclat; des parties pratiquées recouvertes de mauvais repeints se détachent de la toile entr'autres dans la robe de la Vierge, la tête et l'épaule du Christ, ainsi que dans la robe de la Madeleine et en plusieurs autres endroits. Les travaux à exécuter à ce tableau pour le mettre en bon état de conservation, consisteraient à le nettoyer superficiellement avec tout les soins nécessaires, refixer les nombreuses parties de couleur qui se soulèvent; enlever les repeints signalés plus haut, harmoniser et vernir le tableau. La dépense de cette restauration s'élèvera à Fr. 800.-

Soit ensemble Fr. 3465.-

La Commission s'étant assuré que les ouvrages désignés ci-dessus nécessitent, en effet, des soins immédiats de conservation, décide que leur restauration sera confié à Mr Etienne Leroy, sauf approbation de Mr le Ministre de l'Intérieur. Les frais de ces restaurations s'élèvent à une somme supérieure au crédit

porté annuellement pour ce service au budget du Musée, mais il est à remarquer que la majeure partie des travaux qu'il s'agit d'exécuter, ne pourront être terminés avant deux ans, et que par conséquent, la dépense à en résulter pourra aussi être répartie sur plusieurs exercices.

L'ordre du jour appelle ensuite la résolution à prendre sur la lettre ministérielle du 28 février dernier, concernant les mesures à adopter pour empêcher la copie des œuvres modernes exposées dans le Musée, mais vu l'absence de plusieurs Membres, l'Assemblée convient d'ajourner l'examen de cette question à la prochaine réunion.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

F. J. Navez

V. Vienne

Séance du 15 9bre 1855 (2 heures)

Sont présents Mr. Navez, Président; Doucet; le Comte de Robiano, Simonis, Membres, et V. Vienne, Secrétaire.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la Séance du 10 8bre dr, il est donné communication d'une lettre en date du 9 9bre, par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a fait l'acquisition pour le Musée de l'Etat, au prix de f. 6500.- d'un tableau de Mr Jaunt-Jacobs, représentant: La Chûte de Sarp, sur le fleuve Glomma, tableau qui sera prochainement remis par l'artiste. Mr le Ministre fait connaître également que trois tableaux

peints par Mlle. Bellemans, Pecher & Rouzo, représentant des sujets religieux, destinés à être donnés à des Eglises, seront aussi remis par leurs auteurs pour être conservés en dépôt au Musée jusqu'à ce que ces œuvres reçoivent une destination.

La Commission passe à l'ordre du jour sur une proposition de vente qui lui est adressée par Mme Coudier, au sujet d'un portrait qu'elle attribue indûment à Denner, et dont la peinture en grande partie usée, n'offre du reste aucun mérite.

Par sa lettre du 23 Octobre, Mr Heris soumet à l'appréciation de la Commission un tableau d'Henri De Blès, représentant: la Tentation de St Antoine, dont il demande confirmation. La Commission examine cette peinture avec soin et y remarque des qualités d'exécution qui militent en faveur de cette œuvre dont l'acquisition permettrait de combler une lacune dans la collection des peintures de la primitive Ecole flamande. Cependant, comme quelques parties de ce tableau paraissent avoir souffert, la Commission est d'avis de demander l'opinion de Mr. les Experts Levy et Thys, sur sa valeur, son authenticité et son état de conservation, et d'ajourner toute décision jusqu'à la prochaine réunion.

Mr Wante, professeur de Dessin à l'Ecole moyenne de l'Etat, à Gand, offre, afin de venir en aide à la famille de feu le peintre Vanden Abeele, de céder sept Dessins à l'aquarelle exécutés par cet artiste. Quelque soit son désir de soulager la position malheureuse de cette famille, la Commission regrette qu'il ne soit pas en son pouvoir d'acquérir les ouvrages proposés par Mr Wante et charge en conséquence le Secrétaire de l'en informer.

Sur

Par lettre du 5 de ce mois, Mr Payen offre de vendre: 1° un tableau de P. Thys, représentant l'Amour prenant possession du monde, tableau dont il fixe la valeur à 700 francs; 2° un buste en marbre, par Canova, représentant: Calliope, qu'il désire céder pour 2500 francs.
Le Musée possédant déjà une oeuvre de Thys, d'un mérite supérieur et d'une composition plus importante que celle présentée par Mr Payen, l'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition d'achat et ajourne à une prochaine séance, la résolution à prendre à l'égard du buste de Canova.

La Commission autorise le Secrétaire à remettre à Mr Etienne Levy, afin de le restaurer, le tableau gothique inscrit à l'inventaire-général sous le N° 377, représentant: la Vierge et l'Enfant Jésus. La restauration de cette peinture a été autorisée par Mr le Ministre de l'Intérieur le 9 Mars 1853.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen des mesures à proposer au Gouvernement pour empêcher la copie des oeuvres d'artistes vivants exposées dans le Musée de l'Etat. D'abord, il sera répondu à Mr le Ministre relativement aux réclamations qui lui ont été adressées au sujet des copies exécutées au Musée, que la Commission n'a pas pu perdre de vue les recommandations contenues dans la lettre ministérielle du 11 Août 1849, et qu'elle peut affirmer que depuis la réception de cette dépêche, aucun tableau d'artiste vivant n'a été copié dans les Dessinerie originales. Abordant l'examen de l'objet principal mis en délibération, la Commission exprime le désir de pouvoir faciliter, autant que possible,

les études des jeunes artistes; mais d'un autre côté, il lui semble aussi qu'il importe de sauvegarder les intérêts des peintres dont des oeuvres figurent au Musée, et qui auraient à subir des conséquences préjudiciables si l'on accordait une trop grande latitude pour la copie de leurs oeuvres. — Après avoir longuement délibéré sur les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à laisser copier librement les tableaux modernes, la Commission décide par trois voix contre une (celle de Mr de Robiano) qu'il y a lieu de proposer à Mr le Ministre de l'Intérieur d'interdire d'une manière absolue, l'exécution de copies dans les mêmes dimensions que l'oeuvre originale, sans l'assentiment préalable de l'auteur. — Cependant, comme il pourrait arriver que cette autorisation ne fut pas toujours accordée, l'Assemblée pense, qu'il convient afin de ne pas priver complètement les élèves de sujets d'étude qui leur sont utiles, de les admettre dans ce cas à reproduire librement des fragments de tableaux et leur permettre même la copie entière d'un ouvrage, à la condition de le réduire d'un cinquième, au moins.

En dernier lieu, Mr le Ministre fait connaître que par suite du vote tardif du budget de son Département, il arrive ordinairement que le budget particulier du Musée royal de Peinture et de Sculpture n'est arrêté que lorsque l'exercice est en plein cours. Pour éviter cette irrégularité, il invite la Commission à lui soumettre avant le 15 Décembre de chaque année, un projet de budget, en prenant pour base le crédit de l'année précédente, sauf à modifier, s'il y a lieu, ce dernier budget après la promulgation du budget de son Département.
Conformément aux intentions de Mr le Ministre, la Commission s'occupe de la formation d'un projet de budget pour le service du Musée

pendant l'Exercice 1856 et arrêté comme suit la répartition du chiffre de 29,300 fcs alloué pour 1855.

Chapitre I: Personnel . . . . . F. 5900.=

" II. Frais d'Administn et Matériel " 7400.=

" III Achats:

1° Tableaux anciens . . " f. 12,500.=
2° " pour la Galerie historique " 1500.=
3° Plâtres d'après l'antique " 2,000.=
} 16,000.=

Total francs 29,300.=

La Séance est levée à 4 3/4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stienon

J. J. Navez

Séance du 7 Février 1856 (2 1/2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; le Comte de Robiano, Simonis et Suys, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la Séance du 15 Novembre dernier, il est donné communication des lettres ci-après:

1° Lettre ministérielle du 15 Décembre dernier, approuvant le budget du Musée pour l'Exercice 1856, tel qu'il a été arrêté par la Commission administrative dans la Séance du 15 9bre.

2° Lettre du 19 Décembre, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait parvenir deux exemplaires de l'arrêté royal réduisant d'un demi pour cent les retenues ordinaires à prélever au profit

de la caisse de pensions des Veuves et des Orphelins des fonctionnaires et employés ressortissant au Département de l'Intérieur.

3° Lettre du 30 Janvier par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur appelle l'attention de la Commission au sujet des prescriptions de la Loi sur la Comptabilité de l'Etat, ainsi que du règlement du 15 Novembre 1849, concernant les contrats et marchés faits au nom de l'Etat.

M. le Président fait connaître que le produit de la vente des Catalogues du Musée, pendant l'année 1855, s'est élevé à 1091 francs, somme qui a été versée au Trésor, suivant quittances délivrées le 31 Décembre dr, par le Receveur des Produits divers et remises le même jour à M. le Ministre de l'Intérieur, avec un état des Catalogues débités et duquel il résulte qu'à la Date du 31 dbre 1855 il restait à vendre 1297 Exemplaires du Catalogue. Par lettre du 13 Janvier, M. le Ministre de l'Intérieur a reçu la réception des quittances et de l'état dont il s'agit.

Par lettre du 15 9bre dr, M. le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à confier à Mrs Ernest Leroy, la restauration des tableaux signalés par l'Administration du Musée, comme réclamant des soins urgents de restauration. Conformément à M. le Ministre fait connaître qu'il est entendu que ces travaux se feront successivement et suivant les circonstances spéciales qui seront mises chaque année à la disposition du Musée.

A cette occasion, M. le Président prévient l'Assemblée que la majeure partie de ces restaurations ne pourront être effectuées au Musée même, et il demande, en conséquence, si la Commission ne voit pas d'inconvénient à

remettre successivement à Mr Etne Leroy les tableaux qu'il ne serait point possible de restaurer au Musée, à l'exception toutefois des deux grandes toiles de Rubens : l'Assomption de la Vierge et le Christ au tombeau. Conformément au § 2 de l'art. 34 du règlement d'ordre du Musée, la Commission accorde l'autorisation nécessaire à cet effet en recommandant à Mr le Président de se faire délivrer chaque fois un reçu contenant une indication exacte des tableaux remis.

Mr Simonin, chargé pour la Commission de se rendre chez Mr Pajou-Allard, à l'effet d'examiner un buste de Calliope, en marbre, exécuté par Canova, et dont l'acquisition est proposée au Musée de l'Etat pour la somme de 3000 fr. fait connaître que cette oeuvre d'art, une des répétitions sorties des ateliers du célèbre sculpteur italien, offre réellement du mérite, et il croit, par conséquent, devoir en proposer l'acquisition pour la Galerie de Sculpture, sauf à déterminer ultérieurement le prix qu'il conviendrait d'en offrir. Par suite de cet avis, il est résolu que Mr Pajou-Allard sera invité à faire transporter le buste de Canova au Musée, afin que la Commission puisse se prononcer définitivement sur la proposition d'achat qui lui est soumise.

Par lettre du 2 Janvier, Mr Michel soumet à l'examen de la Commission un portrait d'homme qu'il croit être peint par Mierevelt et dont il demande 300 francs. La Commission approuvant les conclusions défavorables des rapports formulés par Mrs Etne Leroy, sur le mérite

la valeur et l'authenticité de cet ouvrage, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de Mr Michel.

Mr le Comte de Beaufort communique deux lettres qu'il a reçues au sujet de tableaux anciens et notamment d'une oeuvre attribuée à Van Dyck, provenant de l'ancienne Abbaye du Vergon, à Orsay, près Donai, et dont la vente doit se faire au profit de l'Eglise de cette localité. Dans l'incertitude du mérite que peuvent présenter ces peintures, la Commission décide de prier Mr Etne Leroy de profiter de son prochain voyage qu'il est chargé de faire en France, pour examiner les tableaux signalés à l'attention de la Commission, et d'en dresser un rapport sur leur importance.

L'ordre du jour appelle ensuite la résolution à prendre au sujet d'un tableau d'Henri De Blès, offert en vente par Mr Herin pour la somme de 600 francs. Par leur rapport daté du 19 Novembre dr, Mrs les Experts Leroy et Thys consultés sur le mérite, la valeur, l'authenticité et l'état de conservation de cet ouvrage, estiment que celui-ci peut être authentiqué de maître, bien qu'il ne soit pas d'une exécution aussi terminée que le sont ordinairement les productions d'Henri De Blès, et que quant à sa conservation, il laisse beaucoup à désirer plusieurs parties ayant été repeintes ou repeignées. Ils fixent la valeur de ce tableau à 400 francs au maximum. Tout en reconnaissant que le tableau soumis à son examen a souffert, la Commission pense cependant qu'il convient de tenir compte de sa qualité d'exécution qu'il présente et de la rareté des

couvert de ce peintre. Il est à remarquer du reste, que la majeure partie des tableaux de cette époque ne se trouvent pas dans un état de conservation beaucoup plus satisfaisant. Après ces explications, M.r le Président met aux voix s'il y a lieu d'acquérir le tableau offert en vente pour M.r Henin. La question est résolue affirmativement par 3 voix contre 2 (celles de M.rs C. de Beaufort & Simonis) Il est décidé à l'unanimité, qu'il sera proposé à M.r Henin de céder le tableau dont il s'agit pour la somme de 400 francs, payables sur le budget de 1855 et qu'en cas d'acceptation, une demande d'approbation sera immédiatement adressée à M.r le Ministre de l'Intérieur.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

P. Stienon

F. L. Navez

Séance du 27 Mars 1856 (2 heures)

Sont présents MM.rs C. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Ducaju; le Comte de Robiano, Simonis & Suys Membres; P. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 7 février est lu et approuvé.

Il est donné lecture, pour notification, des Lettres ci-après:

1.o Lettre en date du 11 février, par laquelle M.r

le Ministre de l'Intérieur fait parvenir un état des Serviteurs accordés aux employés et gens de service du Musée royal de Peinture et de Sculpture, compris dans la répartition des fonds de 800000 fr.s votés par la Législature.

Il résulte de cet état que:

M.M. Vanden Branck - membre surveillant est porté pour la somme de 124 fr.s

Dillens,	Surveillant	"	74.-
Lamisse,	"	"	74.-
Flart,	"	"	174.-
Defremont,	"	"	104.-
			550.-

Le fr. Claris garde des bâtiments est compris dans l'état du personnel du Musée d'histoire naturelle pour une somme de 84 fr.s.

2.o Lettre par laquelle M.r le Ministre informe la Commission que la Questure de la Chambre des Représentants a consenti à laisser figurer dans la Collection historique du Musée, un portrait en pied du Roi Guillaume I.er, qui se trouvait autrefois au Musée, mais qui a été déposé en 1850 au Palais de la Nation.

Il est communiqué une lettre en date du 11 février par laquelle M.r Henin consent à céder au Musée pour la somme de quatre cents francs, un tableau d'Henri De Blez, représentant: La Tentation de St. Antoine.

Par sa lettre du 19 du même mois, M.r le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquérir définitivement cette peinture pour le Musée de l'Etat. M.r le Ministre fait remarquer que le prix de ce tableau ne paraît pas pouvoir être imputé sur le budget de 1855, par suite de la nécessité où il se trouve de faire connaître à la Cour des Comptes, la date de l'autorisation d'achat. M.r le Président fait connaître que par suite de cette communication, il a cru devoir informer immédiatement M.r le Ministre, qu'une somme d'environ 400 francs restera disponible sur le budget des

l'Exercice écoulé, et la perte en conséquence de reporter cette somme au Budget de 1857. La Commission approuve la résolution que M.r le Président a été obligé de prendre, vu la présentation prochaine du budget de l'Exercice 1857.

M.r Henri soumet à l'examen de la Commission un portrait de femme qu'il attribue à Bern. Van Orley et pour lequel il demande 2000 fr.s. Cette œuvre d'art qui a subi une restauration assez importante paraît offrir à MM. les Membres de bellez qualités d'exécution, mais ils ne pensent pas qu'elle puisse être attribuée à Bern Orley. Il est convenu qu'avant de prendre une décision sur cette affaire MM. Leroy et Thys seront invités à faire connaître leur avis sur la valeur, le mérite, l'authenticité et l'état de conservation du tableau présenté par M.r Henri.

Par lettre datée du 18 Mars, M.r le Ministre de l'Intérieur fait connaître, que M.me Ch. Geerts, de Louvain, désire vendre au Gouvernement quelques uns des ouvrages de feu son mari et notamment un groupe en marbre représentant: la leçon de Danse. M.r le Ministre désire en conséquence, que deux ou trois Membres de la Commission se rendent à Louvain dans les ateliers de feu M.r Geerts, à l'effet d'y examiner les ouvrages délaissés par cet artiste et de recevoir ensuite un rapport sur le nombre et le mérite de ceux qui paraîtraient (Reptus) dignes d'être acquis pour le Musée de l'Etat. A la demande de l'Assemblée MM. Nauwy et Simonis veulent bien se charger de cette mission.

M.r Slaes-Cretta fait parvenir à la Commission un triptique attribué à Hemling, dont le tableau principal représente: le Jugement dernier et les deux volets: les Portraits de Philippe-le-beau

et de Jeanne-la-folle. Il demande 20000 fr.s de cette œuvre d'art. Conformément aux conclusions défavorables, formulées par le rapport de M.r Th.s Leroy sur le mérite de cette peinture, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de M.r Slaes-Cretta, de revenir en aucune manière sur la collection des gothiques, mais elle prie M.r le Comte de Beaufort de vouloir bien examiner si les deux portraits désignés ci-dessus ne pourraient être acquis pour la Galerie historique.

Par sa lettre du 9 Février, M.r le Ministre de l'Intérieur transmet, pour avis, un extrait d'un rapport du 7 Février 1844, par lequel M.r P. Noyer signale à l'attention du Gouvernement quelques Chefs d'œuvre de Jean de Bologne qui se trouvaient à Florence et entr'autres la belle Statue représentant: Mercure, dont il lui semblerait utile d'acquérir pour le Musée de l'Etat, une copie en bronze au prix de 5000 fr.s. — La Commission s'associe aux sentiments exprimés dans la lettre de M.r P. Noyer sur l'opportunité de posséder au Musée la reproduction d'une œuvre du célèbre Sculpteur Belge, mais il lui semble qu'il suffirait d'en obtenir une épreuve en plâtre pour la collection des copies d'après les modèles les plus remarquables de la Statuaire ancienne; et que dès lors on pourrait facilement éviter la dépense élevée que coûterait une copie en bronze de cette Statue. La Commission a bien de penser, du reste, que le Mercure de Jean de Bologne a dû être moulé depuis quelques années par divers mouleurs, et elle proposera, en conséquence, à M.r le Ministre de prendre préalablement des renseignements à ce sujet afin de pouvoir profiter du moyen le plus économique pour se procurer une

comme épreuve en plâtre du chef-d'œuvre signalé à son attention.

La Commission approuve la rédaction du rapport annuel sur la situation du Musée royal, dont il a été donné lecture, et autorise l'envoi de ce document à M. le Ministre de l'Intérieur.

Le dernier objet à l'ordre du jour concerne la résolution à prendre au sujet de l'achat d'un buste en marbre par Canova, offert en vente par Mr Puym-Allard, au prix de 3000 francs. La Commission examine cet ouvrage avec beaucoup d'intérêt et appréciant la qualité d'exécution qu'il présente et la difficulté de se procurer une œuvre plus importante de ce célèbre Statuaire, décide qu'il y a lieu de conclure l'acquisition dont il s'agit, si Mr Puym-Allard consent à céder ce buste pour la prix de 1600 francs.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

F. J. Navez

Le Secrétaire.

V. Stiennon

Séance du 21 Mai 1856 (midi)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Douet; le Comte de Robiano; Simonis et Suys, Membres; V. Stiennon, Secrétaire.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la Séance du 27 Mars dr, la Commission passe à l'ordre du jour sur une proposition de vente qui lui est soumise

au sujet d'un tableau de Jean Van Eyck (Le Triptyque de St Bernard Jésus) pour lequel Mr Alph. Bogaerts, à Bruges, demande 10,000 francs. Ce triptyque que Van Eyck peignit, dit-on, pour l'Eglise de St Martin, à Ypres, ne se trouve aujourd'hui que fort mal endommagé et n'offre, du reste, que très peu de parties remarquables. La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de Mr A. Bogaerts.

Il est donné communication d'une lettre datée du 23 Avril, par laquelle Mr Puym-Allard accepte la proposition de la Commission, consent à céder au Musée, pour la somme de 1600 francs, son buste en marbre, par Canova, représentant: Callixte. Une Demande d'autorisation d'achat sera immédiatement soumise à Mr le Ministre de l'Intérieur.

Par sa lettre du 30 Avril, Mr le Ministre fait connaître qu'il approuve le parti pris par la Commission d'attendre une occasion avantageuse pour acquérir une bonne épreuve en plâtre du Mercure de Jean de Bologne.

La Commission rejette ensuite la proposition par laquelle Mr Hensler, de Cologne, offre de céder au Musée, un très médiocre tableau qu'il attribue au Poussin et dont le sujet est Renaud sauvant sur son bras de l'Enchantement de Armide.

Par deux lettres des 22 Avril et 12 Mai, Mr André Sebille, à Charleroi, fait connaître qu'étant actuellement seul propriétaire du tableau d'Annibal Carrache, représentant: Hercule terrassant Antée et pour lequel la Commission s'était précédemment adressé à Mr Georges à Paris, il consentirait à céder cette peinture pour la somme de 6000 fr et à l'envoyer à Bruxelles dans le cas où le Musée serait encore disposé à en faire l'acquisition. Il serait

répondre à Mr Sebille que la Commission recevra avec plaisir communication du tableau de Carsache, à la condition, toutefois, qu'il en résulte de cet envoi aucune espèce d'engagement et que l'Administration des Musées reste libre de lui adresser telles propositions qu'elle jugera convenables.

Par lettre du 9 Février dr, Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que Mr le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale est chargé de remettre pour le Musée de Sculpture une collection d'empreintes en plâtre, reproduisant les cartons de Raphael, les bas-reliefs du Parthenon d'Athènes, le Triomphe d'Alexandre &c &c, cédés à l'Etat, en 1846, par Mr le Général Hart. Mr le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale a fait connaître qu'il ne se trouve pas encore en mesure de remettre cette collection au Musée, mais qu'il ne tardera pas à satisfaire aux intentions du Gouvernement.

Il est donné communication d'un rapport de Mrs les Commissaires-Experts Leys & Thys duquel il résulte que le portrait de femme, objet de vente par Mr Herier, n'est pas authentique de B. Van Orley, et devrait plutôt être attribué à l'école d'imitateurs d'Holbein. Sous le rapport de la conservation, ce panneau a beaucoup souffert; il a récemment été remis en état et a été agrandi, le maître ont été nettoyés à fond et sont bien altérés; on remarque plusieurs parties retouchées et le fond est entièrement refait. Ils estiment à 600 fcs la plus haute valeur de cet ouvrage. Après un nouvel et minutieux examen du tableau, la Commission est généralement d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de vente soumise par Mr Herier.

Par dépêche du 16 Avril dr, Mr le Ministre transmet, afin d'avis, une lettre par laquelle Mr A. De Keyser, à Anvers, demande que le Gouvernement fasse l'acquisition d'un tableau de feu Mr Hamin, représentant: Une Distribution d'aumônes dans un Couvent, tableau pour lequel l'artiste a reçu, en 1848, la croix de l'Ordre de Léopold. La Commission répondra à Mr le Ministre que cette oeuvre est, sans contredit, la plus remarquable de Mr Hamin, comme goût et expression vraie des personnages, cette toile offre beaucoup de mérite et figurera avec honneur parmi les productions de l'Ecole belge. La Commission ne peut donc qu'engager le Gouvernement à acquérir ce tableau pour le Musée moderne.

Mr le Président fait connaître qu'après s'être entendu avec Mr le Comte de Beaufort et Mr le Directeur des Beaux-Arts, il a chargé Mr Herin d'acquérir à Paris, un portrait de Rubens, peint par Velasquez, dont la vente publique devait avoir lieu le 5 Mai. Mr Hamin consulté préalablement sur le mérite et la valeur de cette peinture, avait répondu que le Portrait de Rubens, peint par lui-même ou par Velasquez, est une très belle production de l'art et que sa valeur peut être fixée à 2500 francs. Par suite de cet avis, Mr le Président a autorisé Mr Herin à acquérir cet ouvrage jusqu'à concurrence d'une somme de 2500 fcs. Par sa lettre du 6 Mai, la Commission fait connaître que le portrait de Rubens a été adjugé au Musée pour la somme de 1951 francs 55 c, y compris les frais. Cette acquisition est ratifiée par Mrs les Membres qui la considèrent comme très intéressante pour

le Musée de l'Etat qui ne possédait jusqu'ici aucun ouvrage de mérite représentant les traits du célèbre peintre flamand. M^r le Ministre sera immédiatement informé de cet achat excellent d'ingénieur.

L'ordre du jour appelle ensuite la résolution à prendre au sujet du renvoi du sculpteur de fer M^r Ch. Geerts, qui provisoirement convenir au Musée de l'Etat. MM. Navez et de Beaufort et Soniaux, qui se sont rendus à Louvain, font connaître qu'après un long et sérieux examen des ouvrages délaissés par M^r Geerts, ils ont été généralement d'avis que l'oeuvre qui leur paraissait offrir le plus de mérite était le modèle de huit bas-reliefs représentant: la Vie de St Joseph, destinés à être coulés en bronze pour l'une des portes latérales de l'Eglise du Quartier Léopold. La Commission apprend ce choix qui lui paraît d'autant plus satisfaisant que le dépôt de ce modèle au Musée pourra faciliter l'achèvement du beau travail conçu par M^r Geerts, lorsque les circonstances permettront de disposer de ressources suffisantes à cet effet.

M^r Soniaux fait savoir qu'il est allé voir le buste du Roi, exécuté en pierre de France par M^r Dutrieux et au sujet duquel M^r le Ministre de l'Intérieur a consulté la Commission administrative par sa lettre du 26 Avril. Ce buste lui a paru d'une très grande ressemblance; seulement, il a cru devoir engager l'artiste à y apporter quelques légers changements et notamment à donner plus de modelé dans le bas de la figure. Il est d'avis que ce buste remplacerait convenablement celui que le Musée possède de feu M^r Fygens, s'il était permis d'espérer que le Gouvernement se décidât à le faire exécuter en marbre, car il semble peu convenable de placer dans les Galeries, le buste du Roi exécuté en pierre

de France. Il sera répondu en ce sens à M^r le Ministre en le priant d'inviter M^r Dutrieux à soumettre préalablement une épreuve en plâtre du buste, afin de s'assurer des modifications qu'il aura apportées à son travail.

La Commission a reçu avec empressement le buste en marbre de S. A. R. le Duc de Brabant que M^r le Ministre veut bien mettre à la disposition du Musée pour être exposé dans les Galeries comme pendant au Buste du Roi.

Par lettre du 31 Mars d^r, M^r le Ministre de l'Intérieur transmet, afin d'avis, une requête par laquelle M^me Duranez demande que le Gouvernement fasse l'acquisition pour le Musée d'un portrait de David, représentant le Marquis d'Alquier, ancien Ambassadeur de France. La Commission apprécie ce portrait comme une oeuvre d'un grand mérite et qu'elle eut été heureuse d'acquérir par ce motif que David est un de ces grands peintres qui font époque dans l'histoire des arts et que la Belgique lui est redevable de l'impulsion qu'il a donnée aux arts en formant plusieurs élèves distingués appartenant au pays. L'assemblée regrette donc que les engagements contractés par M^me Duranez ne permettent pas d'acquérir cet ouvrage à un prix moindre que 2500 à 3000 francs.

Par apostille du 23 Avril, M^r le Ministre de l'Intérieur a renvoyé à la Commission une lettre par laquelle M^r Paproonier demande à obtenir chez lui les cartons des vitraux de la Chapelle de la Vierge à l'Eglise de Ste Gudule. M^r le Président fait connaître qu'il a répondu à M^r le Ministre que cette demande ne lui a point paru pouvoir être accueillie, par qu'il y aurait du danger à communiquer hors des

l'établissement des objets d'art faisant partie des collections et qu'à son avis, il convient même d'autoriser, d'une manière absolue, le prêt une retenue de quelqu'ouvrage que ce soit. Aussi il a été fait un plaisir d'accorder à M. le premier toutes les facilités désirables pour qu'il puisse consulter ces cartons dans l'une des salles du Musée. La Commission donne son entière approbation à la résolution prise par son Président.

Comme suite aux propositions contenues dans son rapport du 5 février 1855, M. le Ministre de l'Intérieur fait parvenir une expédition de l'arrêté royal ci-après, portant à 1600 fcs le traitement de M. Stienon, Secrétaire de la Commission administrative du Musée royal:

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut:

Vu les articles 13 et 17 de l'arrêté royal du 31 Mars 1846, organique du Musée royal de Peinture et de Sculpture;

Vu l'article 124 de la loi du budget des Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1856;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. Le traitement de Mille francs attribué au sieur V. Stienon, Secrétaire de la Commission administrative du Musée royal des Peinture et de Sculpture est porté à mille Six Cents francs (1600 fcs) à partir du 1er Janvier 1856.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné

Donné à Laeken, le 21 Avril 1856.

(Signé) Leopold.

Par le Roi:

Le Ministre de l'Intérieur

Signé P. De Decker.

La Commission apprend ensuite un compte s'élevant à 607 francs dus à M. Etienne Leroy pour les soins qu'il a apportés à la conservation des ouvrages du Musée et notamment pour avoir sauvé et verni un certain nombre de tableaux dont la couleur se ternissait.

En dernier lieu, M. le Président rappelle que le Musée ne possède aucune Statue du sculpteur Van Ghel, et qu'il serait désirable de pouvoir obtenir une copie en plâtre de la Statue de marbre (Un jeune faune) qui se trouve au Palais du Roi, à Bruxelles, et considère comme l'œuvre la plus parfaite que cet artiste ait produite. La Commission adhérant à cette proposition décide qu'elle s'adressera à M. Conway, Intendant de la Liste Civile, afin qu'il veuille bien solliciter auprès de S. M. la faveur de pouvoir faire mouler la Statue dont il s'agit.

La Séance est levée à 2½ heures.

Le Président.

F. J. Navez

Le Secrétaire.

V. Stienon

Séance du 8 Juillet 1856. (2½ h.)

Présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts, Donnet, Simonis, Suys et Vanbrée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le

Le procès-verbal de la séance du 21 Mai est lu et approuvé.

Il est donné communication de lettres ministérielles ci-après :

1° Lettre du 20 Mai par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de placer, dans la Galerie des œuvres modernes, un tableau de Mr Verlat, représentant : l'Assaut de Jérusalem par Godefroid de Bouillon, ouvrage qui a figuré à l'Exposition de 1854 et qui a été acquis depuis par le Gouvernement.

2° Lettre du 23 Mai autorisant la Commission à acquérir un buste de Canova, représentant : Calliope, que Mr Puyen a consenti à céder pour la prix de 1600 francs.

3° Lettre portant la même date et par laquelle Mr le Ministre fait parvenir à la Commission deux épreuves en plâtre d'un buste de Jean de Bologne, destinées au Musée de Sculpture et à la Galerie historique.

4° Lettre du 4 Juin approuvant l'acquisition pour le Musée de l'Etat d'un portrait de Rubens, peint par Delacroix.

5° Lettre du 10 Juin faisant connaître que le Survivant est compris dans la dernière répartition du crédit de 200,000 francs pour un supplément de secours de 19 francs.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet par lettre du 27 Juin, une requête du Sr Wanda, Professeur de dessin à Gand, tendante à ce que le Musée fasse l'acquisition de plusieurs dessins délaissés par feu Mr Vandenbroeck.

La Commission se référant à la résolution prise dans sa séance du 15 c[ou]r[ant], répondra

à Mr le Ministre que quelque soit son désir de venir en aide à la famille malheureuse de cet artiste, elle ne croit pas cependant pouvoir l'engager à se départir de la règle de n'acheter des ouvrages modernes qu'à la condition essentielle de présenter un mérite réel.

Par lettre du 5 Juin, Mr Verlat demande 1° qu'une inscription soit placée sur le cadre du tableau portant le N° 245 du Catalogue, afin de rappeler qu'en 1856, il a fait don de cet ouvrage au Musée ; 2° que le cadre de ce tableau soit renouvelé, et 3° que l'on lui confie cette peinture pour y apporter lui-même les soins de conservation qu'il jugera nécessaires.

La Commission ne voit aucun inconvénient à satisfaire aux diverses demandes exprimées par Mr Verlat et charge en conséquence le bureau de prendre les mesures nécessaires à cet effet ; seulement elle désire que cet artiste soit prié d'exécuter dans l'une des salles du Musée les améliorations qu'il compte apporter à son œuvre.

MM. Deschanel & Feigneaux soumettent à l'examen de la Commission un tableau attribué à Annibal Carrache, représentant : la guerre des Dieux et des Géants, qu'ils offrent de céder au Musée pour la somme de 2000 frs. Cette peinture dont l'authenticité ne paraît point parfaitement établie est fortement usée en certaines places et ne semble pas, par conséquent pouvoir convenir au Musée de l'Etat.

Mr Farant, de Paris, fait parvenir à la Commission un tableau de P. Neefs, représentant : l'Intérieur de la Cathédrale d'Anvers (effet de jour) dont il demande

4500 francs. Mess. les Membres sont unanimement à reconnaître l'authenticité, le parfait état de conservation et les qualités supérieures de cet ouvrage que l'on peut ranger au nombre des productions capitales du maître, tant à cause de la finesse du travail que pour le sujet qui a été traité. La Commission étant généralement d'avis qu'il convient d'acquérir ce tableau pour le Musée, autorise Mr le Président à négocier cet achat jusqu'à concurrence d'une somme de 3500 francs, et va les instances pressantes de Mr Farant d'obtenir une réponse immédiate, il est décidé que cet achat sera conclu d'urgence aux termes de l'article 27 du règlement d'ordre du Musée.

La Commission prend avec un vif plaisir, communication de la lettre par laquelle Mr J. Van Praet, Ministre de la maison du Roi, fait connaître que Sa Majesté consent à mettre à la disposition du Musée royal de Peinture et de Sculpture, la statue en marbre du Sculpteur Van Gheel qui se trouve au Palais et dont la Commission désire obtenir une épreuve en plâtre. Mr le Président est chargé de prier Mr Van Praet d'exprimer à Sa Majesté toute la gratitude et la reconnaissance de la Commission pour le bienveillant empressement que le Roi a mis à accueillir la demande dont il s'agit. Après l'échange de quelques observations sur le mode à adopter pour le moulage de cette statue, il est convenu que Mr Eug. Simonis voudra bien se charger de prendre quelques renseignements quant au choix d'un

mouleur, ainsi que sur la rétribution qu'il conviendrait de lui payer, et de s'entendre ensuite avec Mr Van Praet sur les dispositions à prendre relativement à la désignation du local dans lequel ce travail pourrait être entrepris.

La Séance est levée à 4 3/4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
V. Stiennon

Séance du 29 Août 1856 (26me)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte de Robiano, Donnet, Suys et Van Brée, Membres; V. Stiennon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 8 Juillet est lu et approuvé.

Il est donné lecture, pour information, des lettres ministérielles ci-après:

1° Lettre du 10 Août par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur approuve l'achat fait par la Commission du Musée, d'un tableau de Pierre Neefs, représentant l'Intérieur de la Cathédrale d'Anvers, cédé par Mr Farant, pour la somme de 3500 francs.

2° Lettre du 21 Août faisant parvenir un tableau de Mr Verlat, représentant une salle du Couvent des Chartreux à Naples, dont le Gouvernement a fait l'acquisition pour le Musée moderne.

3° Lettre du 4 Août, transmettant une copie du portrait de Cyprien Rivore, musicien célèbre, né à Malines en 1516, destiné à la

Galerie historique des Mœurs.

Par sa lettre du 29 Mars, Mr. D. Sorlus propose de céder au Musée, pour la somme de 600 francs, un buste en terre cuite exécuté par Godecharles et représentant: Mr. Dautzenberg. La Commission est d'avis que cet ouvrage n'offre pas assez d'importance et qu'il ne peut, par conséquent, y avoir lieu d'en faire l'acquisition.

Par lettre du 8 août, Mr. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le Conseil d'administration de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers a retiré sa demande concernant le moulage des bas-reliefs du Parthénon qui se trouvent au British Museum, à Londres, en appreuant qu'un moulage de Bruxelles s'était engagé à fournir des épreuves de ces bas-reliefs. Le Ministre laisse en conséquence, aux soins de la Commission de se prononcer sur la suite qu'il y a lieu de donner à cette affaire, en ce qui concerne le Musée.

Il est décidé que la Commission ajournera la décision à prendre à ce sujet jusqu'à ce qu'elle se trouve en mesure de s'assurer du mérite des épreuves qu'on pourrait se procurer à Bruxelles.

Il est communiqué lecture d'une lettre du 7 Juin dr, par laquelle Mr. le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à traiter avec Mme Veuve Geerts pour l'acquisition des bas-reliefs représentant la Vie de St. Joseph. - Il est aussi donné lecture d'une autre lettre datée du par laquelle Mme Ve Geerts exprime ses regrets de ne pouvoir accepter la proposition de la Commission par le motif que ces bas-reliefs acquis depuis longtemps par la Société Civile, étaient les seuls objets dont il ne lui soit point permis de disposer. La Commission décide qu'elle fera connaître purement et simplement à Mr. le Ministre de l'Intérieur la réponse de Mme Ve Geerts.

Mr. le Président fait connaître qu'il a cru agir dans l'intérêt du Musée en prenant sur lui de faire acquérir à la vente de la Collection Steyaert-Vanden Bussche, de Bruges, les tableaux suivants sur le mérite desquels il avait toutefois consulté les Experts Levy et Thys:

1°. N° 2 du Catalogue - Un portrait d'homme peint par Hemling, précieux petit panneau remarquable d'expression, de finesse et de coloris; adjugé au prix de . . . F. 1300.-

2°. N° du Catalogue - Le médecin du village par Jean Steen, tableau d'assez petite dimension mais d'une très belle qualité et formant un beau spécimen de cet auteur de ce peintre. Acquis au prix de . . . . . F. 540.-

Pour la Galerie historique

3°. Le portrait d'Aubert Lemire, adjugé au prix de . . . . . F. 26.-

4°. Le portrait d'Oldm-Barneveldt, acquis au prix de . . . . . F. 70.-

5°. Un portrait attribué à Grunewald, représentant: Louis II, roi de Hongrie, époux de Marie d'Autriche, acheté pour F. 200.-

La Commission se montre satisfaite de ces acquisitions et remercie son Président des démarches qu'il a faites à cette occasion.

Par lettre du 25 Août, Mr le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur le point de savoir s'il y a lieu de renouveler la Cave accordée à Mr Van Gramberen pour la location d'une Cave contigüe à la Chapelle gothique et aux héritiers de Mme la Douairière de Rovère de Roosenrecsch, pour un Jardin attenant aux Batiments du Musée. Après examen de la question, la Commission est d'avis qu'il n'y a pas de motifs pour empêcher le renouvellement de cette Cave aux mêmes conditions que précédemment.

La Séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
P. Stienon

F.J. Navez

Séance du 11 Octobre 1836 (2 heures)

Présents MM. Navez, Président; Simonis et Vanbrée, Membres; P. Stienon, Secrétaire.

MM. les Membres présents à la réunion ne se trouvant pas en nombre suffisant pour délibérer, Mr le Président fait connaître que la Séance de la Commission sera remise au 16 Octobre prochain, à 2 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
P. Stienon

F.J. Navez

Séance du 16 Octobre 1836, (2 1/2 h.)

Sont présents MM. Navez, Président; Donnet et Van Brée, Membres; P. Stienon, Secrétaire.

Mr le Président ouvre la Séance à 2 1/2 heures et déclare que malgré la présence de trois Membres seulement, il sera statué sur les affaires soumises à l'examen de la Commission, conformément à l'article 4 du règlement d'ordre intérieur du Musée.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la Séance du 29 Août dr, qui reçoit l'approbation de l'Assemblée.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1o du Sr Tuelt, de Gand, qui présente un tres médiocre tableau qu'il attribue à Nicolas Poussin.

2o du Sr Vermoy qui soumet un tableau gothique (l'Adoration des Mages) qui n'est pas jugé offrir assez de mérite pour figurer dans la Galerie du Musée.

3o du Sr Willems qui envoie un médiocre tableau qu'il attribue à Otto-Venius.

4o du Sr Dekarsteckx, à Nieuport, qui offre un portrait de femme indûment attribué à Van Dyck et dénué de tout mérite.

Mr le Président met sous les yeux de la Commission deux portraits peints par Simon Dewes qu'il a cru utile de faire acquérir pour le Musée à la vente du Sr Rinieri, et dont le prix avec les frais, s'élève à 160 francs. Cette acquisition est approuvée.

L'ordre du jour appelle l'examen des deux tableaux que Mr Ct Leroy propose de céder au Musée de l'Etat. Le premier, une composition

de Jean Steen, connue sous le titre Des Recruteurs, ayant fait partie de la Collection de Mr Six-Van Hillegom, à Amsterdam, est offert au prix de 6500 francs. Le second, un tableau de D. Teniers, le jeune, représentant un Paysage, avec trois figures, des vaches, moutons, &c, provenant de la Collection de l'Empereur Paul 1er, et du Cabinet de Mr J. Duval, à Genève, est proposée au prix de 6000 francs. Il est donné lecture du rapport fait par MM. les Experts Herie et Rys, duquel il résulte que le tableau de Jean Steen est une composition capitale, appartenant à la belle qualité de son auteur, bien conservée et digne de figurer dans toute Galerie; ils l'estiment à 8000 francs. Le Paysage de Teniers, parfaitement conservé, leur paraît être de la bonne qualité de ce maître, et quoique la composition en soit un peu simple, ils pensent pouvoir néanmoins en fixer la valeur à 6000 francs. MM. les Membres examinent attentivement et avec un vif intérêt ces deux productions qui sont incontestablement d'un mérite hors ligne et paraissent seuls dans les rapports dignes de figurer dans les Galeries du Musée. Le prix demandé pour ces deux ouvrages paraissant être en rapport avec la valeur réelle de tableaux de cette importance, la Commission est unanimement d'avis de demander à Mr le Ministre de l'Intérieur, l'autorisation de pouvoir les acquérir aux conditions fixées par Mr Ete Leroy; la situation financière du Musée ne permettant plus de payer intégralement le prix de ces deux ouvrages

sur l'exercice courant, il est convenu que les frais d'acquisition des deux Steen seront prélevés sur l'allocation portée au budget de 1857.

Par lettre du 24 7bre dr, Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il approuve l'achat qu'elle vient de faire à la vente publique de la Collection Steyaert Van-Den Bussche, de cinq tableaux moyennant la somme de Fr 2456.20c. Pris pour notification.

Par requête en date du 4 Octobre, le Sr J. B. Defrémont, sollicite sa nomination définitive de l'emploi de Surveillant qu'il remplit actuellement au Musée depuis six ans environ. L'assemblée prenant en considération la manière satisfaisante avec laquelle le pétitionnaire s'a acquitté de remplir les fonctions qui lui ont été confiées provisoirement, décide qu'il y a lieu de proposer à Mr le Ministre la nomination définitive du Sr Defrémont, au poste de Surveillant du Musée. Mais comme il ne figure au budget de l'Etablissement aucun crédit sur lequel le traitement de cet employé pourrait être imputé, la Commission demande d'intervenir, à cet effet, une modification dans le projet de budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1857.

Mr Wante, professeur de dessin, à Gand, transmet à la Commission, d'après l'invitation qu'il a reçue de Mr le Ministre de l'Intérieur, deux tableaux peints par feu Mr Vandenbeele, et dont il propose

l'acquisition pour le Musée de l'Etat. L'un, représentant: Un Intérieur d'Eglise, offre du mérite et ne serait même pas déplacé dans la Collection des oeuvres modernes. Le Second, représentant une vue de Rome est d'une exécution moins heureuse, quoiqu'offrant quelqu'intérêt à cause du sujet qu'il représente d'une manière assez heureuse. L'Assemblée estime que le Gouvernement pourrait faire l'acquisition de ces deux ouvrages dont le prix ne s'élève qu'à 1000 francs et soulagerait ainsi la profonde misère dans laquelle se trouvent la veuve et les enfants du peintre Vandermeerbeck. La Commission demandera, dans le cas où le Gouvernement serait disposé à donner suite à cet achat, de pouvoir conserver l'Intérieur d'Eglise et proposera de faire déposer la Vue de Rome au Musée de la Ville de Gand, afin de conserver le nom d'un peintre Gantois dont les ouvrages furent estimés par ses contemporains.

La Séance est levée à 5 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire.

F. K. Nuyts

Séance du 20 9bre 1856 (2 heures)

Présents MM. Navez, Président; Dumont; Simonis, Suys et Van Brée, Membres; F. Stroobant, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 16 Octobre est lu et approuvé.

Par lettre du 26 Octobre M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il autorise volontiers la Commission à acquérir les tableaux de Jean Steen et de David Teniers, offerts en vente par M. Edm. Levy & s'félicite le Musée d'avoir pu mettre la main sur ces oeuvres authentiques de deux maîtres aussi célèbres.

Après discussion, la Commission arrête comme suit le projet de Budget du Musée, pour l'année 1857:

Chap. I.	Traitements personnels		Fr. 6500.-
" II	Frais d'Adm. & Matériel		" 7400.-
" III	Achats:		
1°	Tableaux d'ancienne maître	Fr. 12500.-	
2°	" pour la Galerie historique	" 1500.-	" 16,000.-
3°	Plâtres moulés sur l'antique	" 2000.-	
		Total Fr.	29,900.-

Conformément aux instructions de M. le Ministre, ce budget est établi d'après le chiffre de l'allocation votée pour l'année 1856.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1° de S. Segepenotte qui soumet un tableau représentant: le Christ au Tombeau, indûment attribué au Guerchin et pour lequel il demande la somme de 30,000 francs.

2° Par le Sr. C. O'Connell, pour les deux tableaux suivants: A. Un Paysage de Moninckhoud, avec des figures par Fonquières, offert au prix de 600 frs, B. un Paysage par Gerbrant Vanden Eeckhout, proposé pour la somme de 300 francs.

Aucun de ces tableaux n'est reconnu présenter

assez de mérite pour figurer dans les Galeries du Musée.

M.r le Comte de Renesse, retenu depuis plusieurs mois au Château de Bouchout par un violent rhumatisme articulaire, charge M.r le Président de transmettre à l'Assemblée une lettre datée du 9 juillet dernier, par laquelle M.r le Ministre de l'Intérieur prie l'Inspecteur-général des Beaux-Arts de s'entendre avec la Commission du Musée, à l'effet d'examiner deux tableaux gothiques de l'Eglise de N. D. du Sablon, à Bruxelles, qui devront disparaître lors de la restauration de l'édifice et qui seront convenablement placés au Musée d'après l'avis des connaisseurs que le Conseil de fabrique a consultés. La Commission prie MM.rs Navez et Vanhorick de vouloir bien se charger du soin d'examiner ces tableaux et de lui soumettre telle propositions qu'ils jugeront convenables dans l'intérêt du Musée.

M.r Favant, de Paris, fait parvenir à la Commission les quatre tableaux suivants qu'il propose de céder au Musée aux conditions suivantes:

1.° Un tableau de Berchem (Sujet mythologique) pour la somme de . . . . . F.s 4000.=

2.° Un tableau de Schalken (Diane chasseresse) au prix de . . . . . » 3000.=

3.° Un tableau de Stingnem, représentant deux figures, offert au prix de . . . . . » 1200.=

4.° Un tableau de Franck, ayant pour sujet: Le Roi Crésus montrant ses Trésors à Solon, au prix de . . . . . F.s 800.=

Par leur rapport, daté du 16 octobre, MM.rs les Commissaires-Experts Herreyns, Leroy et Thys

estiment les tableaux désignés ci-dessus, à savoir: le Berghem à 700 francs, le Schalken à 2000 francs le Stingnem et le Franck à 600 francs chacun. Ces quatre ouvrages ayant été soumis à un long examen, le choix de la Commission se porte sur le tableau de Franck qui attire son attention par son brillant coloris, ainsi que par la finesse de expression et la touche délicate avec laquelle plusieurs têtes sont exécutées; les accessoires, tels que vases, coupes et hautes pièces d'orfèvrerie, traités de main de maître, seront souvent consultés avec intérêt par les artistes. La Commission autorise M.r le Président à conclure définitivement l'achat de ce tableau si M.r Favant consent à le céder au Musée pour la somme de 600 francs, payable sur le budget de 1857.

M.r le Président fait connaître que conformément au désir exprimé par M.r le Ministre de l'Intérieur le 21 8.bre d.r, il s'est rendu à Couvin avec M.r le Commissaire-Expert Etienne Leroy, à l'effet d'examiner si dans la collection de M.r Castermans, il ne se trouve des tableaux qui méritent d'être acquis par le Gouvernement. M.r Navez informe ses Collègues qu'aucun ouvrage de cette collection ne mérite une attention sérieuse, à l'exception d'un tableau de Léonard Brabanter, représentant Simon et l'Enfant Jésus, qui n'est pas dépourvu de mérite. Il a remarqué également un portrait sans nom d'auteur et une suite de 27 Portraits représentés sur la même toile, qui lui ont paru pouvoir convenir à la Galerie historique; malheureusement ces deux ouvrages se trouvent dans un état de conserva-

dire pour satisfaisant. Quant au restant de la Collection, il regrette de devoir l'avouer, mais elle ne renferme que des peintures insignifiantes, des copies ou des mauvaises imitations auxquelles on s'est plu à donner des noms célèbres. M^r le Président a cru devoir informer M^r le Ministre, qu'à part les deux tableaux historiques, aucun des ouvrages appartenant à M^r Custermans ne paraissait convenablement être acquis pour le Musée de l'Etat.

Par sa lettre du 16 Juillet d^r, M^r le Ministre de l'Intérieur a signalé à l'attention de la Commission, une notice sur François Duquesnoy, dont M^r Ed. Fétis a donné lecture dans la Séance du 5 Juin, de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, et suggéré à cette occasion l'idée d'acquérir pour le Musée une copie en plâtre de l'une des meilleures productions de ce célèbre Sculpteur. La Commission regrette depuis longtemps l'absence dans les Galeries d'une œuvre de F^çois Duquesnoy, et ces regrets sont d'autant plus vifs qu'elle n'a aucun espoir de combler cette lacune, tant les œuvres de cet éminent artiste étant fort rares et presque toutes dispersées à l'étranger. M^r le Président croit utile de rappeler qu'il existe dans la Chapelle de S^te Anne, à Bruxelles, une Statue en marbre, représentant la Vierge, que l'on s'accorde généralement à attribuer à F^çois Duquesnoy. L'assemblée désirerait pouvoir faire mouler soit la Statue de S^t André, déposée dans la Basilique de S^t Pierre et que l'on considère

comme le chef-d'œuvre de l'artiste, soit de la Statue de S^te Ursule qui orne l'Eglise de N. D. de Lorette à Rome, mais la réalisation de ce projet semble presqu'impossible, car indépendamment d'une forte considérable que ce travail occasionnerait, il est fort douteux que le Gouvernement pontifical consente jamais à laisser entreprendre un semblable travail. La Commission pense donc qu'il convient de proposer à M^r le Ministre d'attendre qu'une occasion favorable se présente pour procurer au Musée de l'Etat une épreuve en plâtre de l'une des principales productions de célèbre Sculpteur flamand.

Par sa lettre du 3 c^re d^r, à laquelle il n'a pas été répondu plutôt à cause de l'absence de M^r l'Archiviste Suys, M^r le Ministre de l'Intérieur communique une rapport au Roi, l'arrêté qui nomme une Commission chargée d'examiner les questions relatives à la construction d'un Palais des Beaux-Arts, et il prie le Musée de lui transmettre les observations qu'il croirait utile de mettre sous les yeux de cette Commission.

L'Assemblée fera connaître à M^r le Ministre que malgré les sommes d'appropriations entreprises à diverses reprises dans les locaux de l'ancienne Cour et les agrandissements successifs que reçurent les Salles du Musée de Peinture et de Sculpture, celles-ci ne répondent plus aux besoins du Service et qu'outre leur insuffisance, elles offrent encore l'inconvénient d'être mal éclairées et mal distribuées; d'un autre côté, il

n'existe aucune communication directe entr'elles et à ces désagrémens viennent s'ajouter les dangers d'incendie qui résultent de la construction vicieuse des bâtimens et du voisinage trop rapproché de quelques maisons de la montagne de la Cour. La Commission est donc heureuse d'apprendre que le Gouvernement songe sérieusement à faire cesser de regrettable état de choses et elle ne peut que remercier M^r le Ministre des mesures qu'il vient de prendre afin de procurer aux Musées des locaux dignes de leur importance et de leur destination. La Commission pense qu'il serait utile de faire observer à M^r le Ministre qu'il y aurait du danger à réunir dans un même édifice des locaux affectés au logement de toutes les Collections de l'Etat et des Salles d'Exposition et de Solennités publiques. En admettant la possibilité de construire au Quartier Léopold les galeries nécessaires aux Expositions, la Commission se demande s'il ne serait point désirable d'utiliser, à la construction d'un Palais des Beaux-Arts, les terrains occupés actuellement par le Musée et le Ministère de la Justice. En effet, aucune autre situation ne semble aussi appropriée aux exigences d'un édifice de cette importance et sa vaste étendue suffirait amplement à tous les besoins. La Commission se préoccupe de l'emplacement que les Collections occuperaient pendant l'édification du Palais sur le terrain qu'elles occupent aujourd'hui et elle pense qu'en construisant d'abord les Salles d'Exposition, on pourrait y transférer provisoirement les Dépots scientifiques et artistiques de l'Etat. L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'entrer ici dans des détails sur les distributions intérieures du nouveau Musée, mais qu'il faut se borner pour le moment à indiquer l'espace nécessaire au classement des Collections, en tenant compte de l'extension que celles-ci sont susceptibles d'atteindre dans un certain nombre d'années. Elle estime, en conséquence, que les galeries de peinture exigeront:

1° 750 mètres carrés de développement pour les tableaux gothiques
2° 2500 " " " " anciens
3° 1200 " " " " modernes
4° 500 " " " " historiques.

La superficie des Salles pour la Sculpture peut être fixée à 1500 mètres carrés environ. Il serait essentiel de recommander que les Galeries destinées aux tableaux soient, autant que possible, éclairées par le haut et que la salle du rez-de-chaussée devant servir à la Sculpture soient assez élevées pour recevoir des ouvrages de grande dimension. L'Assemblée charge le Bureau de répondre dans ce sens aux renseignements demandés par M^r le Ministre.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
V. Simons

H. J. Navez

Séance du 21 Janvier 1857 (2 heures)

Présents MM^rs. Navez, Président, Donnet, le Comte de Robiano, Suys et

Van Brée, Membre; V. Shaw, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 20 Novembre est lu et approuvé.

M.r le Président informe l'Assemblée que M.r Favart a consenti à céder au Musée royal, pour la somme de 600 francs, le tableau de Franck, représentant: Le Roi Crésus montrant ses trésors à Solon. Il est monté comme-nigné une lettre datée du 18 Décembre d.r, par laquelle M.r le Ministre de l'Intérieur approuve cette acquisition.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après, adressées:

1.o par M.r D. Levy, pour un intérieur d'Eglise par Neuwyck, dont il demande 2000 francs.

2.o par M.r Eeck, à Malines, qui offre au prix de 600 francs un tableau de De Cleef, représentant le Martyre de Ste Ursule.

3.o par M.r Claikens, à Turnhout, qui soumet un tableau de fleurs, par Fr.ois Eythens, le vieux, dont il fixe le prix à 200 francs.

Aucun de ces ouvrages ne semble offrir assez de mérite pour engager la Commission à en faire l'acquisition.

Par lettre du 30 9.bre d.r M.r le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale fait parvenir à la Commission les empreintes en plâtre mentionnées dans la dépêche ministérielle du 9 Février, dont il a été donné communication dans la Séance du 20 Mai d.r

Par lettre du 19 Décembre et 16 le courant, M.r le Ministre de l'Intérieur fait parvenir à la Commission 1.o un Paysage

de M.r Martin Ruysenbeemer, acquis pour le Musée moderne, ainsi que deux tableaux peints par M.lle De Wame et Hendrick, représentant des sujets religieux acquis en faveur d'Eglises ou d'établissements religieux. 2.o Un tableau de M.r F.d. De Braekeleer, représentant la Cérémonie de l'Inauguration du Roi, le 21 Juillet 1831, et qui a été acheté pour le Gouvernement pour la Galerie historique du Musée.

Par dépêche datée du 6 9.bre d.r, M.r le Ministre de l'Intérieur transmet, afin d'avis, une lettre de M.r Duyn-Lammens, à Malines, qui offre de céder à l'Etat un tableau de David Teniers, représentant: Une fête flamande. M.r le Président fait connaître qu'il s'est rendu à Malines avec M.r Ed.d Levy, pour examiner cet ouvrage qui leur a paru être qu'une imitation de David Teniers, exécutée par Schendel, disciple de ce maître et dont la plupart de ses productions ne sont que de copies faites à reconnaître par l'absence de la délicatesse de pinceau et de l'esprit qui distinguent les œuvres du célèbre peintre de genre de l'Ecole flamande. M.r le Président a donc cru devoir engager M.r le Ministre à ne pas donner suite à la proposition de vente de M.r Duyn-Lammens.

M.r Jacquin, à Bruxelles, fait parvenir à la Commission un tableau d'Albert Cuyp, représentant un intérieur d'étable qu'il offre de céder au prix de 25,000 francs. Cette œuvre d'art est incontestablement d'une exécution très remarquable, mais le ton roux qui domine dans cette peinture nuit considérablement à l'effet général et la rend même d'un aspect

monotone. En conséquence, et vu surtout le prix élevé demandé pour cet ouvrage, la Commission est d'avis qu'il n'y a pour Mr d'autre marché à négocier que celui avec Mr Jacquin.

L'Assemblée est informée que le produit de la vente du Catalogue du Musée s'est élevé pour l'année 1856 à fr. 1143.— Somme qui a été versée le 31 Décembre dr. dans la caisse du receveur de l'Enregistrement, ainsi que le constate la dépêche ministérielle du 10 de ce mois, accusant la réception de la quittance de versement de cette somme et de l'état qui l'accompagnait. Le nombre des Catalogues non vendus ne s'élevant qu'à 154 exemplaires, l'Assemblée charge les bureaux de prendre les mesures nécessaires pour faire imprimer environ 2100 exemplaires du Catalogue du Musée.

La Séance est levée à 4¼ heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
V. Stienon

H. Navez

Séance du 6 février 1857 (2½ heures)

Présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Dewez, Simonis et Suys, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Mr le Président fait connaître qu'ayant été informé du départ prochain de la Collection

de tableaux de Mr Patureau, dont la vente doit avoir lieu à Paris, le 20 Avril prochain, il a cru utile de convoquer la Commission pour examiner les ouvrages composant cette Collection et désigner ceux qu'il conviendrait d'acquérir pour le Musée de l'Etat. MM. les Membres à l'exception de Mr le Comte de Beaufort, se rendent en conséquence à la demeure de Mr Patureau, et après un examen attentif des œuvres exposées, ils font provisoirement leur choix sur les tableaux suivants:

1°. La forge de Vulcain, par Rubens.
2°. Ste Thérèse intercédant pour les âmes du purgatoire, par le même.
3°. Portrait de Martin Pepin, par Van Dyck
4°. Le repos champêtre, par Jordaens
et 5°. Le corps de garde par Teniers.

La Commission convient qu'elle se réunira ultérieurement pour se prononcer définitivement sur les ouvrages qu'il seroit désirable d'acquérir pour la Galerie du Gouvernement, et elle se sépare à 3¾ heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
V. Stienon

H. Navez

Séance du 20 février 1857 (2½ heures)

Présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; le Comte de Robiano et Suys, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 21 Janvier 86 pour il devient qui reçoit l'approbation de la Commission.

Le principal objet à l'ordre du jour concerne les résolutions à prendre au sujet de la vente prochaine de la Galerie de Mr Patureau. Après discussion sur le mérite et la valeur des tableaux à acquérir à cette vente, la Commission désigne les ouvrages suivants qui lui semblent important de se procurer pour les Collections du Musée.

1° La forge de Vulcain, par Rubens.

La Commission apprécie tout l'avantage qu'il y aurait pour les artistes à pouvoir étudier ce tableau à côté des grandes compositions que le Musée de Bruxelles possède de Rubens, mais qui donne leur ensemble, malgré un de la finesse d'exécution, de la touche, ni des qualités brillantes que l'on rencontre dans celle-ci. La valeur de cet ouvrage est portée au maximum à . . . . . F. 20,000.-

2°. Le repos champêtre par Gonzalès Coques. Cette production est incontestablement l'une des plus remarquables du maître, tant sous le rapport du dessin que sous celui des belles qualités d'exécution qui rappellent parfaitement l'époque célèbre de Rubens. La peinture en est belle et franche. Une considération particulière doit faire attacher beaucoup de prix à cette toile: c'est la rareté des œuvres de ce peintre belge qui ne se trouve représenté dans aucun Musée du pays. La Commission croit pouvoir en fixer la valeur à . . . . . F. 18,000.-

3°. Portrait de Martin Pepin, par Van Dyck. Cette production, non seulement remarquable par les qualités qui distinguent les beaux portraits de Van Dyck, offre encore un vif intérêt à cause de l'artiste qui il représente. Son acquisition paraît d'autant plus désirable que le seul portrait de Van Dyck, exposé au Musée, ne permet pas d'apprécier justement le talent de ce célèbre artiste. Cette œuvre est estimée à . . . . . F. 12,000.-

4°. Le corps de garde par Teniers. Cette magnifique peinture si spirituellement touchée et l'une des plus remarquables du maître, réunit au plus haut degré toutes les qualités de finesse et de belle exécution que l'on recherche dans les tableaux de Teniers. Cet ouvrage est évalué à . . . . . F. 24,000.-

La somme totale à laquelle s'élève l'estimation des quatre tableaux désignés ci-dessus est de fr. 74,000-. La Commission considérant l'importance de la vente projetée et la difficulté de se procurer, en dehors des ventes publiques, des occasions semblables à celle qui se présente aujourd'hui, de l'œuvre d'un maître aussi élevé et d'une conservation parfaitement intacte, est unanime ment d'avis qu'il y a lieu de solliciter avec instance auprès du Gouvernement l'attention d'un crédit extraordinaire de 80,000 francs destiné à couvrir dans le pays des productions qui aideront au progrès des Arts en Belgique en même temps qu'elles apporteront considérablement à la réputation du Musée de l'Etat.

La Commission charge le bureau de préparer pour la prochaine réunion, le rapport à adresser dans ce but à Mr le Ministre de l'Intérieur. Il est décidé, en outre, que MM. les Experts du Musée seront appelés à donner leur avis sur le mérite et la valeur des quatre tableaux mentionnés ci-dessus, ainsi que sur les suivants:

L'Estaminet hollandais, par Adrien Van Ostade
La Ste Thérèse, dite par Rubens.
Le Portrait de Rembrandt, peint par lui-même
Une Bouquet de fleurs, par Van Huysum
Une halte de Cavaliers, par Ph. Wouwermans
Le Cuirassier démonté, par Karel Du Jardin.

Par sa lettre du 19 février dr, Mr Wynen, de Malines, fait connaître qu'il possède un tableau historique de Jordaens qu'il désire céder au Musée. Les dimensions de cet ouvrage rendant son envoi à Bruxelles, assez difficile, il est convenu que Mr le Président voudra bien se rendre à Malines, afin de s'assurer si ce tableau peut convenir au Musée.

La Commission passe ensuite à l'ordre du jour sur les propositions de vente qui lui sont adressées:

1° par le Sr Delmonté, à Bruxelles, qui soumet: 1° un médiocre tableau indûment attribué à Van-Dyck et dont le sujet représente: Samson lié à ses bourreaux. 2° un portrait d'Homme qui ne présente pas suffisamment de mérite pour en faire l'acquisition.

2° par Mr Vincent-Besson, à Paris, qui propose la cession de deux études composées par Vanneau, pour le tombeau de Sobieski.

et 3° par Mr De Brocatte, qui offre de vendre une collection d'esquisses de B. Van Orley.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
P. Stienon

F. Navez

Séance du 17 Mars 1857 (midi)

Présents: MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts, le Comte de Robiano, Z. Simonis, Membres; P. Stienon, Secrétaire.

Il est donné lecture du procès-verbal de la Séance du 20 février dr, qui reçoit l'approbation de la Commission.

Le principal objet à l'ordre du jour concerne la décision à prendre relativement aux tableaux à acquérir à la vente de la Galerie Paturel. La Commission reçoit d'abord communication du rapport de MM. les Commissaires-Experts du Musée, lequel évalue comme suit les tableaux sur lesquels ils ont été consultés:

1° Le repos d'hiver, par Gonzales Coques . . . de 20 à 22,000 fr
2° Le Cuirassier démonté, par Karel Du Jardin . . . à 20,000 "
3° L'estaminet hollandais par Van Ostade . . . . à 40,000 "
4° La Ste Thérèse, par Rubens . . . . . à 20,000 "
5° La forge de Vulcain, par le même . . . . . à 16,000 "
6° Le portrait de Rembrandt, par lui-même . . . à 2,500 "
7° Le corps de garde, par Teniers . . . . . à 25,000 "
8° Le portrait de Martyn-Pepin par Van Dyck de 10 à 12000 "

9e Fleurs, pour Mme Huysum . . . F. 5000.-
10e Halle de Cavaliers, pour Wouwermans . 15000.-

Il est ensuite donné lecture du projet de rapport à adresser à Mgr le Ministre de l'Intérieur et duquel il résulte que la Commission propose l'acquisition des ouvrages suivants classés dans l'ordre de l'importance qu'elle attribue à chacun d'eux:

1o La forge de Vulcain, pour Rubens, au prix Maximum de 20,000 f
2e Le repos champêtre, par Gonzales Coques . . 5 . . 18,000.-
3e Le Corps de garde, par Teniers . . . . 5 . . 24,000
4e Le portrait de Martin Rijcx, par Van Dyck . . 5 . 12,000.

Soit ensemble une somme de 74,000.-

pour le paiement de laquelle, la Commission sollicite de Mgr le Ministre l'obtention d'un crédit extraordinaire de 20,000 francs. La Commission croit utile de signaler encore quelques ouvrages offrant également un mérite incontestable et dont on pourrait également faire choix. Si un ou plusieurs des tableaux désignés ci-dessous étaient adjugés à un prix dépassant le chiffre de l'estimation, à savoir:

1e Fleurs, par Mme Huysum . . . . . F. 5000.-
2e Halle de Cavaliers, par Wouwermans . . " 15,000.-
3e St Hubert, par Rubens . . . . . " 20,000
4e La Cueillette d'Armide, par Paul Dujardin " 20,000

La Commission approuve la rédaction du projet de rapport et elle accueille avec empressement la proposition que fait Mgr le Comte de Robiano, de se rendre avec Mgr le Président auprès de Mgr le Ministre de l'Intérieur, afin de l'engager à prendre une résolution favorable sur la demande de crédit extraordinaire qui lui est soumise pour le Musée de l'Etat.

Par lettre du 10 Mars, Mr Bruzetto rappelle que la Commission du Musée avait consenti, il y

a environ un an, à acheter, au prix de 1500 francs, un tableau ancien représentant: St Jérôme entouré des œuvres de la création, tableau qui avait été soumis à la Commission par Mgr le Baron Coppens. Mr Bruzetto fait connaître qu'il a pris cet ouvrage en paiement pour la valeur offerte alors pour le Musée et propose aujourd'hui la rétrocession au prix de 1500 francs. Il sera répondu à Mr Bruzetto que il n'a jamais été question d'acquérir ce tableau qui a été jugé d'abord, ne pouvoir convenir pour la Collection et que l'Assemblée regrette, en conséquence, de devoir rejeter la proposition qui lui est soumise.

Mgr le Président fait connaître qu'il s'est rendu à Malines pour examiner le tableau que Mr Wynen offre de céder au Musée, et que cet ouvrage n'est qu'une copie du tableau de Jordaens exposé dans la Galerie du Louvre sous le titre de: Le Roi boit. Il est décidé, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de vente de Mr Wynen.

Par lettre du 26 Février dr, Mgr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que le Gouvernement pontifical a accordé l'autorisation de faire mouler pour le Musée de Bruxelles, la Statue de St André, par Duquesnoy, qui se trouve dans la Basilique de St Pierre; mais avant d'user de cette permission, il sera utile de faire connaître le nom de l'artiste qui sera chargé du moulage, ainsi que le temps nécessaire pour l'exécution.

La Commission répondra à Mgr le Ministre qu'elle ne possède pas les renseignements

nécessaires pour répondre convenablement à cette double demande, mais comme M^r^ Simonin se propose d'aller en Italie dans un an ou deux, il pourrait se charger de s'entendre alors avec un mouleur italien et surveiller lui-même le moulage de la Statue pendant son séjour à Rome. Ce parti semble le meilleur à suivre et malgré les avantages qu'il procurera, la Commission ne doit pas laisser ignorer à M^r^ le Ministre que le travail dont il s'agit, par son importance et les difficultés matérielles d'exécution, occasionnera néanmoins des frais assez élevés. La Commission croit donc devoir proposer l'ajournement du moulage de la Statue de St André et M^r^ appellera l'attention de M^r^ le Ministre sur la nécessité d'allouer au Musée un crédit spécial, car on ne pourrait raisonnablement songer à prélever une dépense aussi forte sur la somme allouée annuellement pour les collections des plâtres moulés.

La Séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Simonin

F.F. Navez

Séance du 9 Avril 1857 (2 heures

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; le Comte de Robiano et Simonin Membres; V. Simonin, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 17 Mars est lu et adopté.

M^r^ le Président donne lecture d'une lettre que M^r^ le Ministre de l'Intérieur adresse à la Commission, sous la date du 8 de ce mois, et par laquelle il fait connaître que tout en appréciant l'importance des travaux de la Galerie de M^rs^ Paturean et si favorables que puissent être les intentions de la Législature à l'égard des Beaux-Arts en général et du Musée en particulier, les circonstances sont peu propices à des dépenses de cette nature; que le Gouvernement est donc résolu à n'allouer qu'un crédit extraordinaire pour l'achat d'un tableau de Jongkind Cognet, par le motif qu'aucun artiste en pays ne possède d'œuvres de ce maître. Toutefois, M^r^ le Ministre laisse à la Commission la faculté d'appliquer les crédits ordinaires du Musée à l'achat de l'un ou l'autre ouvrage signalé à son attention, soit de tel autre qui paraîtrait digne de figurer dans le Musée. En terminant M^r^ le Ministre croit devoir appeler l'attention de la Commission sous la convenance de confier les intérêts à cette vente à une autre personne que M^r^ Leroy, car il semble désirable que l'agent chargé de la direction de la vente ne soit pas, en même temps, commissionné par le Musée. Ces réflexions sont suggérées dans l'unique but d'éviter de nouvelles critiques. La Commission reçoit avec plaisir communication de ces renseignements qui viennent confirmer ceux que MM. Navez et de Robiano transmettaient sur le résultat de l'entrevue qu'ils ont eue avec M^r^ le Ministre de l'Intérieur,

pour appuyer la demande d'un crédit extraordinaire. — En conséquence de la résolution prise par le Gouvernement, l'Assemblée décide que le tableau de Rubens (la forge de Vulcain) sera acquis pour le Musée au prix maximum de 20000 francs, et à défaut de cette somme, le Portrait de Martin Pepin, par Van Dyck, au prix maximum de 10,000 francs, ainsi que le tableau de fleurs pour Van Huysum (ce dernier pouvant même être acquis avant le Rubens s'il n'allait pas à un prix supérieur à 3000 francs). En cas de non acquisition du Portrait de Martin Pepin, on ferait choix de la salle de Canaletto, par Vanderneer, au prix maximum de 15,000 francs. La Commission ne sachant à qui confier la mission de la représenter à la vente Paturenne, Mr le Comte de Robiano pense que Mr le Baron de Condé, à Paris, remplirait bien volontiers à se charger de ce soin; l'assemblée approuve unanimement ce choix et prie Mrs. Nuyz et de Robiano de vouloir bien s'entendre au sujet des mesures qu'il conviendra de prendre pour la acquisition dont il s'agit.

La Séance est levée à 3½ heures.

Le Président.

F. J. Navez

Le Secrétaire.

A. Stienon

Séance du 9 Mai 1857 (3 heures)

Sont présents Mrs. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; le Comte de Robiano; Suys et Van Brée, Membres; A. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 9 Avril est lu et adopté.

Mr le Président communique une lettre de Mr le Baron de Condé, à Paris, faisant connaître que le Musée de l'Etat est resté acquéreur du tableau de Rubens (La forge de Vulcain) au prix de 11760 francs, y compris les frais. Les autres ouvrages de la Galerie de Mr Paturenne dont la Commission avait fait choix ayant dépassé les chiffres de l'estimation, ont dû être abandonnés. L'Assemblée se félicite d'avoir pu obtenir le tableau de Rubens à des conditions aussi avantageuses et elle vote des remercîments à Mr le Baron de Condé pour l'obligeance avec laquelle il a rempli les intentions de la Commission. Par sa lettre du 7 de ce mois, Mr le Ministre de l'Intérieur ratifie l'achat du tableau de Rubens et fait connaître que des mesures ont été prises pour la prompte liquidation de cette vente remarquable.

Il est donné lecture, pour notification, des lettres ministérielles ci-après:

1° Lettre du 10 Avril fixant le Budget des Dépenses du Musée pour l'Exercice 1857, à la Somme de 39,700 francs, à savoir:

Chap. I.	Personnel	F. 7,300.—
" II.	Frais d'Administration & Matériel	" 7400.—
" III	Achats	" 25,000.—
	Ensemble francs	39,700.—

Ce budget diffère de celui présenté par la Commission en ce que 1° le chiffre du personnel est majoré de 800 francs pour le traitement d'un quatrième Surveillant ; 2° la somme réservée aux achats est majorée de 9000 francs, montant de la somme restée disponible sur le crédit des acquisitions de 1855.

2° Lettre du 11 du même mois, par laquelle Mr le Ministre fait connaître que les observations présentées par la Commission au sujet du transfert de la somme de 9000 francs dont il vient d'être parlé ont reçu une complète approbation de la part de la Section centrale.

3° Lettre du 23 Avril faisant connaître que la retenue à prélever au profit de la Caisse des Veuves et des orphelins des fonctionnaires & employés ressortissant au Ministère de l'Intérieur est réduite d'un demi pour cent à partir du 1er Janvier 1857.

4° Lettre du 25 du même mois informant la Commission que la retenue d'un pour cent, au profit du Trésor, à laquelle était soumis tout traitement à charge de l'Etat est supprimée à dater du 1er Janvier dernier.

5° Lettre du 7 Avril faisant parvenir à la Commission une expédition de l'arrêté suivant par lequel Mr le Ministre nomme le Sieur J. B. Defrenne, Surveillant au Musée royal de Peinture et de Sculpture :

« Le Ministre de l'Intérieur,

« Vu l'article 17 de l'arrêté royal du 31 Mars « 1846, portant organisation du Musée royal de Peinture « et de Sculpture ; »

« Vu l'augmentation de 800 francs portée au « Budget du Département de l'Intérieur, Exercice 1857,

« pour traitement d'un nouveau Surveillant au dit « Musée ;

« Arrête :

« Art 1er Le Sieur Defrenne (Jean Baptiste) « est nommé Surveillant au Musée royal de Peinture « et de Sculpture. »

« Il jouira d'un traitement annuel de huit « Cents francs (F. 800.-) à partir du 1er Avril « 1857. »

« Art. 2. Expédition du présent arrêté sera adressée à « la Commission administrative du Musée précité.

« Bruxelles, le 31 Mars 1857.

« (Signé) P. De Decker.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après :

1° du Sieur Reynvit à Anvers, qui soumet deux grandes toiles d'Hemeyne, représentant, l'une : Esther, l'autre : le Christ en croix, pour lesquelles il demande 12,000 francs. La Commission tout en exprimant le désir de pouvoir exposer une œuvre d'Hemeyne dans les salles du Musée, regrette que celles qui lui sont présentées ne réunissent point des qualités suffisantes pour représenter convenablement ce maître.

2° du Sieur Michel qui offre de céder trois peintures : la première est un gothique représentant un Calvaire - la seconde est un tableau de l'école espagnole ayant pour sujet St François expirant et la troisième représentant un groupe d'anges. Aucune de ces œuvres n'est reconnue présenter suffisamment de mérite pour en faire l'acquisition.

En dernier lieu, la Commission s'occupe du choix des tableaux qu'il conviendrait d'ac-

quérir à la vente publique de la Galerie de Mr le Comte de Cornelissen. Après discussion sur cet objet, il est décidé que le Musée utilisera la somme de 2700 restant disponible sur 1857, à l'achat des ouvrages suivants:

1° N° 66 du Catalogue. - Sujet mythologique, par Rottenhamer, au prix de . . . . F. 1200.-

2° N° 32 - Tableau de Van Huysenburg à 1500.-

Et en cas de non acquisition de l'un de ces ouvrages, il serait remplacé par le paysage de Moucheron (N° 32 du Catalogue) au prix maximum de 1200 francs.

La Séance est levée à 4/4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

F. Navez

V. Stienon

Séance du 29 Septembre 1857 (2h.)

Sont présents MM. Navez, Président; Dewez et Simonis; V. Stienon, Secrétaire.

Mr Alvin, Conservateur en Chef de la Bibliothèque royale assiste à la réunion de ce jour.

Par dépêche du 22 Août, Mr le Ministre de l'Intérieur communique une lettre par laquelle Mr H. Kaiserman, à Nivelles, offre de céder au Gouvernement la collection de dessins originaux formée par feu Mr le Conseiller Kaiserman, son père, et fait remarquer que jusqu'ici, il n'existe point d'éléments d'une Collection de ce

genre dans aucun dépôt de l'Etat.

Mr le Ministre prie, en conséquence, la Commission d'examiner si, dans l'intérêt des Arts, il y a lieu d'aviser aux moyens de combler cette lacune et invite l'assemblée à se mettre en rapport avec Mr l'Avocat Wyzekens, pour l'examen du portefeuille désigné par Mr Kaiserman, ainsi que pour connaître les conditions de la cession proposée à l'Etat. Mr le Ministre pense qu'il est utile que la Commission se concerte pour cette affaire avec Mr le Conservateur en Chef de la Bibliothèque royale.

La Commission est généralement d'avis que la formation d'une Collection de Dessins au Musée de Peinture serait une mesure très utile pour les Arts et elle ne peut qu'engager le Gouvernement à profiter de toutes les occasions qui permettront de se procurer les premiers éléments de ce nouveau dépôt, mais ne possédant aucun renseignement sur le mérite ni sur l'importance des dessins de feu Mr Kaiserman, elle prie MM. Alvin & Navez de vouloir bien examiner cette Collection & d'adresser immédiatement leur rapport à Mr le Ministre de l'Intérieur.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stienon

F. Navez

Séance

Séance du 30 Novembre 1857 (2e)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Donnet et Simonis, Membres. P. Stroobant, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 9 Mai est lu et approuvé.

Il est ensuite communiqué, pour information, les dépêches ministérielles ci-après:

1° Lettre en date du 23 Mai dernier, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur adresse une expédition de son arrêté, transcrit ci-après, qui augmente les traitements des Employés du Musée royal de Peinture et de Sculpture:

Le Ministre de l'Intérieur

„Vu la loi du 8 Avril 1857, allouant un crédit „de 1,149,000 francs, destiné à augmenter les traitements „des employés dont les appointements sont inférieurs „à 1600 francs;"

„Vu l'arrêté royal du 24 Avril dernier qui „rattache, entr'autres, une somme de 940 francs „à l'article 125 du Chapitre XIX du Budget du „Département de l'Intérieur, pour l'exercice courant;"

„Vu l'article 2 dudit arrêté;"

„Arrête:"

„Article 1er. Les traitements des employés du „Musée royal de Peinture et de Sculpture dont les „noms suivent sont portés aux sommes ci-après „indiquées, à partir du 1er Janvier 1857, savoir:

„1° Le Sieur De Mameffe, Conservateur-Dessinateur . à f. 1300."
„2e „ Van den Broeck, Surveillant-mouleur à „ 1100."
„3e „ Dullins, Surveillant . . . à „ 960."
„4e „ Lamasse . . . . à „ 960."
„5e „ Flas . . . . à „ 960."

„Art. 2. Le traitement du Sieur Defrumont, „surveillant est également porté à la somme de „960 francs, à partir du 1er Avril dernier."

„Art. 3. La part du traitement du Sieur „Claire, Garde des bâtiments de l'ancienne Cour, „imputable sur le crédit du personnel du Musée „royal de Peinture et de Sculpture, est portée à „400 francs, à partir du 1er Janvier 1857."

„Art. 4. Communication du présent arrêté sera „donnée à la Commission administrative du Musée „précité."

„Bruxelles, le 23 Mai 1857."

„(Signé) P. De Decker."

2e Lettre en date du 9 Mai, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a informé notre Chargé d'Affaires, à Rome, qu'il y avait lieu, conformément aux propositions de la Commission du Musée, de diffuser le moulage de la Statue de Duquesnoy, déposée dans la Basilique de St. Pierre, et que l'on aviserait à l'imputation de la dépense, lorsque le Devis estimatif des frais aura pu être établi.

La Commission examine avec soin un tableau attribué à Lambert Lombard, que M. Henri propose de céder au Musée pour la somme de 1000 francs. Cette œuvre lui paraît offrir quelque mérite, mais avant de statuer sur son acquisition, il est décidé que MM. Leys et Thys seront invités à faire connaître leur avis sur l'originalité, la valeur, et l'état de conservation de l'œuvre dont il s'agit.

M. le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur une proposition qui lui

est soumise par un artiste français, Mr. De Fontenay, à Paris, lequel offre en don au Gouvernement Belge, pour le Musée de l'Etat, l'un des deux tableaux qu'il a exposés au dernier Salon de Bruxelles, où il figurait sous le N° 235 et ayant pour sujet: la fermes des Châteaux. La Commission ne se dissimule pas que la question soumise à son examen est d'une nature assez délicate, et bien que le tableau offert lui paraisse offrir quelques qualités, elle croit devoir exprimer le désir d'être appelée à se prononcer sur l'opportunité d'accepter un don offert par un artiste étranger.

Par sa lettre du 8 Août dernier, Mr. Godefroy fait connaître qu'il a terminé le modèle du fronton et des douze bas-reliefs mentionnés par son père pour le Palais de Laeken. Il manifeste en conséquence l'intention de céder cet ouvrage au Musée de l'Etat. Mr. Simonis qui a bien voulu se charger d'examiner ce sculpteur, émet un avis favorable sur leur acquisition et estime que le Musée pourrait en offrir une somme de 2500 à 3000 francs. Mrs. les Membres, se rangeant à l'avis de leur collègue, le prie de vouloir bien s'entendre avec Mr. le Président de la Commission, afin de négocier l'achat de ces bas-reliefs au prix indiqué ci-dessus.

En transmettant la requête (en copie) par laquelle Mr. Mercier sollicite un emploi de Surveillant dans l'un des Musées de l'Etat, Mr. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission d'accorder une attention spéciale à cette demande. Il sera répondu

à Mr. le Ministre que sans perdre de vue les titres particuliers que le pétitionnaire possède à la bienveillance du Gouvernement, la Commission doit cependant faire remarquer que les fonctions de Surveillant (dont l'emploi n'est du reste pas vacant en ce moment) exigent une certaine force physique, beaucoup d'activité et surtout une attention toute particulière pour la conservation des objets confiés à la surveillance de ces Agents. Or, sous ces divers rapports, le Sr. Mercier paraît offrir bien peu d'aptitude à remplir convenablement ce poste. Ces considérations semblent donc faire désirer, dans l'intérêt même du pétitionnaire, qu'il puisse obtenir de préférence un emploi d'huissier dans l'une des administrations de l'Etat.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
V. Stienon

F. Navez

Séance du 24 Décembre 1857 (2 heures)

Sont présents Mrs. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort; Inspecteur-général des Beaux-Arts; Suys et Van Bree Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 29 Septembre & 30 Novembre sont lus et approuvés.

Par lettre du 2 Décembre, Mr. le Ministre

De l'Intérieur informe la Commission qu'il a fait déposer au Musée un Buste en bronze de Bedouté, qui devra être envoyé à Ste Hubert quand le monument auquel il est destiné sera achevé.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il résulte de démarches faites auprès de Mr l'Avocat Godecharle que celui-ci consent à céder pour la somme de 3000 francs les modèles en terre cuite du fronton et des douze bas-reliefs qui fut son pieu à exécuter pour le Palais de Justice. Vu la beauté de ces ouvrages, sans contredit les plus remarquables que Godecharle ait produits dans ce genre et considérant, en outre, l'intérêt qui existe à conserver ces modèles, à cause de l'édifice pour lequel ils ont été commandés, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de conclure définitivement l'achat aux conditions proposées par Mr Godecharle.

M. le Comte de Beaufort rappelle que le Conseil de fabrique de l'Eglise de N.D. du Sablon, à Bruxelles, est disposé à céder au Musée de l'Etat plusieurs tableaux gothiques qui se trouvent dans cette Eglise, mais qui devront en disparaître lors de la restauration de l'édifice. Vu le mérite que l'on attribue à ces peintures, il pense qu'il serait utile de les faire examiner et de s'informer des conditions auxquelles le Conseil de fabrique consentirait à les vendre. MM. Navez et Van Brée veulent bien se charger de ce soin et il est décidé que les Experts du Musée seront invités, de leur côté, à donner leur avis sur le mérite, l'état de conservation et la valeur de ces ouvrages.

L'ordre du jour appelle ensuite la résolution à prendre relativement à un tableau de

Lambert Lombard, dont Mr Hérie offre l'acquisition au prix de 1000 francs. D'après un rapport qui est communiqué à l'Assemblée, MM. les Experts Levy et Thys ne croient pas que cette peinture soit de Lambert Lombard, dont les productions sont empreintes d'un style plus sévère, d'un dessin plus correct et d'une exécution plus soignée; sous le rapport de la conservation, elle laisse beaucoup à désirer; plusieurs parties en ont été repeintes ou repeintes. Ils en estiment la valeur à 700 francs au maximum.

La Commission ayant eu communication d'une autre tableau représentant le même sujet, mais dont l'exécution, plus fine et mieux soignée, date d'une époque plus ancienne, compare ces deux peintures et il lui est facile de reconnaître que le tableau présenté par Mr Hérie n'est qu'une reproduction postérieure dans laquelle le peintre a introduit quelques légères variantes.

La Commission estime, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cet achat.

Par lettre du 1er Décembre, Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission d'examiner si le Buste du Roi que Mr Dutrieux a exposé au Salon de 1857, sous le Nr 388 du Catalogue satisfait aux conditions qu'elle a indiquées dans son rapport du 26 Mai 1856. Vu l'absence de Mr Simonis, l'Assemblée remet l'examen de cette affaire à la prochaine réunion. — La séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

Séance du 15 Février 1858 (2 heures

Sont présents: MM. Navez, Président; le Comte A. de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts; Suys et Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 24 Décembre dernier est lu et approuvé.

Par lettre du 29 Décembre, M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui adresser le projet de budget du Musée royal de Peinture et de Sculpture, pour 1858, en prenant pour base le crédit de l'année précédente. Après délibération la Commission arrête le Budget du Musée comme suit:

Chap. I. Personnel . . . . . F. 8240.-
" II. Frais d'Adm.n et Matériel . " 6900.-
" III Achats:
1.° De tableaux d'ancienne maîtrise F. 13,000
2.° D'ouvrages destinés à la Galerie hist. 1,500 } 16,500.-
3.° De plâtres moulés sur l'antique 2,000
Total francs 31,640.-

Par sa lettre du 26 Janvier, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'un arrêté royal du 2 Novembre dr. a autorisé l'acquisition pour compte de l'Etat, au prix de mille francs, de deux tableaux peints par feu M. Vanden-Abeele. L'un de ces ouvrages représentant: Un intérieur d'Eglise est destiné au Musée Moderne. Le second, une Vue de Rome, devra ultérieurement être envoyé au Musée de Gand.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a versé au Trésor, le 21 Janvier, une

somme de 729 francs provenant de la vente du Catalogue du Musée, pendant l'année 1857. D'après l'état transmis au Département de l'Intérieur, il reste 1508 Catalogues dont la Commission aura à rendre compte ultérieurement. Par sa lettre du 9 février, M. le Ministre accuse la réception de la susdite Note de versement de la somme de 729 francs qui lui a été transmise le 23 Janvier dernier.

M. le Président fait connaître que conformément aux intentions de la Commission, il s'est rendu avec MM. Van Brée à l'Eglise de N. D. du Sablon, pour y examiner les tableaux que le Conseil de Fabrique de cette Eglise désire céder au Musée. Ceux-ci consistent 1.° en deux volets peints par Bernard Van Orley et représentant: le Martyre de St. Mathias et l'incrédulité de St. Thomas. Les revers de ces volets représentent en grisaille, les figures de ces deux Saints avec leurs attributs. 2.° Deux autres volets gothiques dont les sujets sont: la Naissance de Ste. Anne et Judas rapportant les deniers aux Scribes. Les revers de ces tableaux figurant le mariage de Ste. Emérence et Ste. Emerence au mont-Carmel. Malheureusement, ces peintures ont beaucoup souffert, mais MM. Navez et Van Brée estiment néanmoins qu'elles présentent un grand mérite et qu'elles figureraient convenablement dans la Collection des gothiques. Ils en fixent la valeur de 4 à 5000 francs. Il est ensuite donné lecture du rapport que MM.

Leroy et Thys adressent à la Commission au sujet de ces tableaux. D'après eux, les deux premiers de ces volets ont été exécutés par Bernard Van-Orley, probablement à son retour d'Italie, époque à laquelle le talent de ce maître était à son apogée. Les compositions en sont belles et traitées avec le soin et la perfection qui distinguent les œuvres les plus remarquables. L'état de conservation de ces volets est assez satisfaisant, bien qu'ils aient déjà souffert des détériorations dont les plus importantes existent dans les peintures en grisaille, mais elles sont susceptibles d'être restaurées. - Les deux autres volets peuvent être attribués au pinceau d'un artiste flamand qui, au XV^e^ siècle étudia en Italie. Les compositions en sont belles, empreintes d'un grand style, exécutées avec soin et fort précieuses pour l'histoire de l'art, ainsi que sous le rapport de la richesse des costumes. Ces deux peintures portent malheureusement les traces de dégradations assez graves et il est urgent qu'elles ne restent pas plus longtemps dans un tel état si l'on veut les sauver d'une destruction certaine. Quant à la valeur de ces quatre volets, les Experts l'estiment, sans aucune exagération, à 6000 francs.

M^r^ Vanderhelst, Directeur des Beaux-Arts et M^r^ le Baron de Hody, Membre du Conseil de fabrique de l'Eglise de N.D. du Sablon, sont admis à la séance de la Commission. M^r^ de Hody fait part de l'intention qu'a la fabrique de faire

disparaître de l'Eglise les quatre volets signalés par MM. Navez et Vanbrée. Répondant ensuite aux renseignements qui lui sont demandés sur l'importance de la somme que l'Eglise réclamerait pour la cession de ces peintures, M^r^ de Hody fait connaître que selon lui, il préférerait que le Gouvernement consentît à allouer un subside qui permît d'entreprendre des travaux de peinture murale dans le chœur et que de son côté, le Conseil de fabrique abandonnerait les quatre volets mentionnés ci-dessus, à la libre disposition du Gouvernement qui pourrait les faire déposer au Musée de l'Etat. La Commission approuve cette combinaison qui lui paraît de nature à pouvoir se réaliser et M^r^ le Baron de Hody prend l'engagement de s'adresser immédiatement au Gouvernement pour l'obtention d'un subside aux conditions préappelés.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stiennon

F. Navez

Séance du 23 Mars 1858 (2 heures

Sont présents: MM. Navez, Président; Simonis, Leroy et Vanbrée, Membres; V. Stiennon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 15

Février est lu et Adopté.

M.M. les Membres apprennent avec regret que l'état de la Santé de M.r le Comte de Beaufort ne permettra pas à leur honorable Collègue d'assister à la réunion de ce jour.

Par lettre en Date des 24 et 27 février, M.r le Ministre fait connaître que par arrêté royal du 8 Novembre 1857 et 4 février courant, il a été autorisé à acquérir pour le Musée de l'Etat: 1.° un tableau de feu M.r A. Hunin, représentant une Distributrice d'aumônes et 2.° au prix de 3000 francs, une copie en plâtre du groupe de M.r DeBay, père, représentant: le Travail Parqueur. M.r le Ministre transmet en conséquence, les Déclarations fournies par les intéressés pour la liquidation du prix d'achat de ces deux ouvrages et il prie la Commission de les lui renvoyer munies de son visa.

Il est également donné communication d'une Dépêche datée du 12 Mars, par laquelle M.r le Ministre informe la Commission qu'il a approuvé le projet de budget qu'elle lui a soumis pour le service du Musée pendant l'exercice 1858.

Par sa lettre du 3 de ce mois, M.r le Ministre prie la Commission de faire examiner si les tableaux de M.M. Gallait et De Biefve, déposés à la Cour de Cassation ne réclament pas des soins de conservation. M.r le Président informe l'Assemblée qu'il a cru devoir rappeler à M.r le Ministre que déjà, en 1846, la Commission avait jugé prudent de décliner la mission d'apporter des soins de conservation à ces deux toiles et que l'Administration du Musée ne pouvait que se référer aux observations présentées en cette circonstance, mais qu'il conviendrait peut-

-être, afin de ne pas négliger la conservation de ces peintures, que le Gouvernement chargeât M.r Et.ne Leroy de s'entendre avec MM. Gallait et De Biefve sur les mesures à prendre pour l'entretien des deux tableaux qui se trouvent à la Cour de Cassation. La Commission donne son approbation à la suite que M.r le Président a jugé devoir donner à la Dépêche préappelée

M.r le Ministre de l'Intérieur prie la Commission d'examiner si le Buste du Roi exécuté par M.r Dutrieux, et tel qu'il a été vu au Salon de 1857, satisfait aux conditions indiquées dans le rapport du 26 Mai 1856. Il sera répondu à M.r le Ministre que M.r Dutrieux ne s'est pas complètement conformé aux observations présentées par la Commission et qu'il serait utile, si le Gouvernement se décidait à confier à ce Sculpteur l'exécution en marbre du Buste dont il s'agit, de prier l'artiste de se mettre en rapport avec M.r Simonis qui lui communiquerait verbalement les améliorations à apporter à son œuvre et qui pourrait également le guider de ses conseils lorsque M.r Dutrieux sera en mesure de commencer ce travail.

M.r Etienne Leroy soumet un tableau de Lambert Lombard, représentant: la Cène, dont il fixe le tout dernier prix à 2300 francs. Ce panneau qui a fait partie de la Collection du Cardinal Fesch a été rapporté de Rome par M.r Georges, Commissaire-Expert du Musée Impérial. La Commission examine cette production avec un vif intérêt. Elle en apprécie les qualités tant sous le rapport du Style et de la composition que pour le fini précieux de cette œuvre remarquable dont l'état de

conservation ne laisse rien à désirer. La Commission décide unanimement l'acquisition de ce gothique et elle est d'avis qu'il n'y a pas lieu de réduire le prix de 2200 francs, qui ne lui semble pas trop élevé vu l'importance et le mérite de ce tableau.

Mr. de Fierlants fait connaître qu'il désire reproduire par la photographie une partie des tableaux de l'ancienne école flamande et prie, en conséquence, la Commission de lui accorder toutes les facilités possibles pour l'aider dans son entreprise. Il demande le déplacement, dans la Galerie, des oeuvres de moyenne dimension et quant aux petits tableaux, il désirerait pouvoir les faire descendre dans la Cour pendant une heure environ. La Commission considérant qu'il est d'un grand intérêt pour l'art de reproduire ainsi les oeuvres du Musée, consent à faciliter le travail de Mr. Fierlants, en ce qui concerne les ouvrages qui pourront être photographiés dans les Salles du Musée; elle se réserve de se prononcer ultérieurement quant aux petits tableaux que cet artiste désirerait faire transporter dans la Cour. Il est entendu que cette autorisation est subordonnée à la condition de remettre à la Commission trois exemplaires de chacune des photographies que Mr. de Fierlants exécutera d'après des ouvrages du Musée.

Par sa lettre datée de ce jour, Mr. de Coindet offre de céder au Musée, pour la somme de 20,000 francs, une Sainte Famille qu'il attribue à André Delsarte. Après un examen attentif de cette peinture et sans se prononcer sur son authenticité, la Commission décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de

donner suite à la proposition de vente soumise par Mr. de Coindet.

Mr. Henin fait connaître qu'il a remarqué à Paris un superbe tableau de Lambert Lombard que le Musée pourrait acquérir au prix de 8000 francs. La Commission informera Mr. Henin qu'elle ne s'oppose pas à l'envoi de cet ouvrage, si le propriétaire veut prendre à sa charge les frais d'emballage et de transport et astreigne le Musée de l'Etat de la responsabilité des accidents de transport et autres.

La Séance est levée à 4½ heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stienon

F. Fierlants

Séance du 6 Avril 1858 (2 heures)

Sont présents: Mrs. Navez, Président; Dorent; Simonis; Serrure et Vanbrée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 23 Mars est lu et approuvé.

Il résulte de l'examen auquel la Commission s'est livrée le 4 Avril, des objets d'art délaissés par feu Mr. François Théodore Rochard que les deux tableaux suivants ont particulièrement attiré leur attention et ont paru pouvoir être acquis pour le Musée:

Le premier (N° 12 du Catalogue) peint par Greuze, a pour sujet: les Regrets

Le second, peint par Philippe Wouwermans, intitulé : les Bords du Rhin. D'après le rapport de MM. Levy et Thys, dont il est donné lecture, ces experts considèrent le tableau de Greuze comme une des oeuvres de la belle époque du maître, d'une parfaite conservation et dont la valeur peut être portée au minimum à fr. 2600.-. Le tableau de Philippe Wouwermans leur paraît être du beau faire de cet artiste, d'une exécution des plus soignées ; la seule partie qui laisse à désirer, sont les montagnes du fond qui offrent un peu de lourdeur. Ils en estiment la valeur à fr. 15,000, sans nulle exagération.

L'assemblée est unanimement d'avis qu'il y a lieu d'acquérir ces deux ouvrages, après un débat sur le prix maximum auquel ils pourront être achetés, elle charge le Secrétaire de la Commission de la surenchérir jusqu'à concurrence de 2000 francs pour le Greuze et de 12,000 francs pour le Wouwermans.

Par sa lettre du 24 Mars dernier, Mr le Ministre de l'Intérieur, en faisant connaître que Mme Geerts, à Louvain, offre de céder à l'Etat, pour la somme de 6000 francs, le modèle du groupe des Danseuses, oeuvre de feu Ch. Geerts, dont une exécution en marbre se trouvait exposée au dernier Salon de Bruxelles, prie la Commission de lui donner son avis sur la valeur de ce groupe. Mr l'Inspecteur-général des Beaux-Arts qui a vu cette oeuvre, il y a quelques années, croit que le prix demandé par Mme Geerts pourrait être diminué. La Commission répondra à Mr le Ministre que la somme de 6000 fr. lui paraît, en effet, élevé, mais

que, du reste, il serait difficile de se prononcer sur ce point, attendu que ce modèle a été reproduit en marbre, et que dès lors, il devient impossible d'en déterminer la valeur d'une manière à peu près certaine.

La Séance est levée à 3 3/4 heures.

Le Président.

F. Navez

Le Secrétaire.

V. Staven

Séance du 21 Juin 1858 (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président, Donnet, le Comte de Robiano, et Van Bree, Membres ; V. Staven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 6 Avril est lu et approuvé.

Il est donné lecture, pour notification, des lettres suivantes adressées à la Commission par Mr le Ministre de l'Intérieur.

1re Lettre du 13 Avril par laquelle Mr le Ministre fait connaître que le Gouvernement a fait l'acquisition, au prix de fr. 16,675.- du groupe en marbre représentant : le Lion amoureux, par Mr Guillaume Geefs, groupe qui est destiné au Musée royal de Sculpture.

2e Lettre du 17 Juin approuvant l'acquisition, au prix de 2300 francs, d'un tableau de Lambert Lombard, représentant : la Cène, cédé au Musée par Mr Edme Levy.

3e Lettre datée du même jour approuvant également l'acquisition faite par le

Commission, des modèles d'un fronton et de Douze bas-reliefs de Mr Godecharle, cédés au Musée de l'Etat par Mr l'Avoué Godecharle.

Mr le Président informe l'Assemblée que les deux tableaux de Greuze et de Ph. Wouwermans, dont la Commission désirait faire l'acquisition à la vente des ouvrages d'art délaissés par feu Mr Rochard, ont été surenchéris à des prix supérieurs à ceux qui avaient été faits et qu'elles n'ont pu, par conséquent, être achetés pour le Musée.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les trois propositions des ventes ci-après:

1e Celle du Sr Salis, qui offre de céder au Musée, une Vierge attribuée à Rubens et deux autres tableaux signés par Lucas Penni.

2e Proposition du Sieur Delmarté relative à la cession d'une copie d'après Rubens, représentant: le triomphe de la Religion, et d'une très médiocre peinture qu'il attribue à Watteau.

3e Par le Sr Beckmann, qui offre de vendre au prix de 100 Louis, un portrait de l'Infante Isabelle, indûment attribué à VanDyck.

Aucun de ces ouvrages ne paraît mériter une attention sérieuse; les uns à défaut d'un mérite suffisant; les autres à cause de leur incontestable médiocrité.

Par sa lettre du 9 Juin dr, Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de donner à Mr De Fierlants toutes les facilités qu'il pourrait désirer pour l'accomplissement du projet qu'il a conçu de reproduire par la photographie, les chefs-d'oeuvre de l'ancienne Ecole

flamande. Il est bien entendu que la Commission devra prendre les précautions nécessaires pour préserver de tout dommage les objets d'art qui devraient être déplacés à cette occasion.

Mr le Président fait connaître qu'avant la réception de cette dépêche, il s'était imposé par suite du vœu émis par la Classe des Beaux-Arts de l'Académie de Belgique de mettre quelques tableaux à la disposition de Mr De Fierlants, noir et artiste, lui ayant demandé depuis de pouvoir les photographier dans la Cour du Musée, en les exposant au soleil, il ne s'était pas cru autorisé à accueillir cette dernière demande. La Commission ne se dissimule pas les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter pour les ouvrages peints sur panneau, si l'on autorisait cet artiste à les photographier pendant les grandes chaleurs et surtout au moment de la journée où le soleil est le plus ardent. Cependant, afin de prouver tout son désir de ne pas entraver l'entreprise de Mr De Fierlants, l'Assemblée autorise Mr le Président à faire droit à sa demande pour autant que les tableaux puissent être photographiés le matin de bonne heure, pendant les mois de Septembre ou d'Octobre.

Par sa lettre du 6 Août dr, Mr le Ministre de l'Intérieur reconnaît que d'après l'arrêté royal du 31 Mars 1846, la Commission n'est chargée de veiller qu'à la (et au placement) conservation des objets d'art composant le Musée, mais il fait observer que si les tableaux de Mrs. Gallait et De Biefve ne sont pas incorporés dans les Collections du

Musée, ils ne sont pas moins censés faire partie du Musée Moderne, et à ce titre, il ne croit pouvoir s'adresser mieux qu'à la Commission administrative pour les soins de conservation que ces tableaux réclament. Il est clair, ajoute-t-il, que ces soins ne peuvent engager la responsabilité de la Commission du chef des altérations que ces toiles pourraient éprouver par l'une ou l'autre circonstance. M^r le Ministre prie, en conséquence, la Commission de donner des instructions à M^r Etienne Leroy pour la mise en bon état des deux tableaux déposés à la Cour de Cassation et de surveiller le travail du restaurateur. M^r le Président informe ses Collègues qu'à la réception de cette dépêche, il a prié M^r Etne Leroy de soumettre un devis du frais à faire aux deux tableaux dont il s'agit.

M^r le Comte de Robiano informe l'assemblée que pendant le temps qu'il a passé en Italie, il a eu l'occasion de rencontrer plusieurs oeuvres remarquables que leurs propriétaires consentiraient à vendre et il cite entr'autres les tableaux suivants:
1° la Vierge et l'Enfant Jésus, par André Delsarte.
2° Un portrait de femme, par le Titien.
3° Une Madone, par Francia.

Le mérite que ces peintures lui ont paru présenter, l'engage à prier la Commission de faire prendre des renseignements sur leur valeur et leur importance artistique. L'assemblée s'empresse d'accepter l'offre que son honorable Président lui fait de demander des renseignements à ce sujet, auprès de M^r Schnetz, qui dirige en ce moment l'Académie

Française, à Rome.

L'examen d'un compte de restaurations exécutées pour le Musée par M^r Etne Leroy, amène quelques Membres à exprimer l'avis, à l'occasion du parquetage qu'a dû subir le tableau de M^r Madou (les Troubles-fête) dont le panneau commençait à se fendre dans la partie supérieure, que les dépenses de cette nature, alors qu'elles offrent quelqu'importance, ne devraient point être prélevées sur les ressources ordinaires du Musée et qu'il conviendrait qu'à l'avenir, le Gouvernement mit à la disposition de la Commission un crédit spécial afin de pouvoir aux frais d'entretien des oeuvres composant le Musée Moderne.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

P. Stienon

F. J. Navez

Procès-verbal de la séance du 12 Août 1858 (24

Sont présents M.M. Navez, Président; Doucet, Simonis, Suys et Van Brée, Membres; P. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 21 Juin est lu et adopté.

Par six deux lettres datées du 21 Juillet, M^r Warnek, de Paris, propose l'acquisition des deux tableaux suivants:
1° au prix de 6500 francs, un tableau de

fleuve, par Van Dael et 2° un tableau de Sasso-Ferrato, représentant: le Sommeil de l'Enfant Jésus sur les genoux de la Vierge, et dont le prix est fixé à 6000 francs. — Il est donné lecture du rapport adressé à la Commission par MM. Leroy et Thys. MM. les Experts estiment que le premier de ces ouvrages, parfaitement conservé, est bien authentique du maître, que la composition en est belle, mais que l'exécution et la couleur rappellent un peu trop la peinture sur émail. Ils font (sont la valeur de cet ouvrage de 2500 à 3000 francs. Quant au second tableau, ils le considèrent comme une copie, avec quelques modifications, faite d'après l'œuvre de Sasso-Ferrato que possède le Musée du Louvre. La peinture en est d'un faire lourd et manque de cette finesse de ton et d'exécution qui distinguent les ouvrages du maître auquel on l'attribue. L'Assemblée est unanime à apprécier les belles qualités du tableau de Van Dael, et est d'autant plus disposée à se procurer cet ouvrage que le Musée ne possède rien de ce peintre. La Commission décide donc de faire l'acquisition de ce tableau, mais comme le prix de 6500 francs que Mr Warnet demande paraît beaucoup trop élevé, il lui sera proposé de le céder pour la somme de 3500 francs.

La Commission reconnaît de prime-abord que le tableau de Sasso-Ferrato est faussement attribué à ce maître; la comparaison de cette peinture avec celle du même auteur qui se trouve exposé dans la Galerie italienne

sous le N°276, vient encore confirmer l'opinion de la Commission qui décide en conséquence qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'achat de ce tableau.

Par sa lettre du 31 Juillet, Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le Conseil de fabrique de l'Eglise primaire de Virton désire obtenir, pour orner le maître-autel de l'Eglise de cette localité, un tableau de Gaspard De Crayer, représentant: l'Apparition de la Vierge à St Bernard (N° 57 de l'Inventaire-général), tableau qui se trouve déposé dans le magasin du Musée. Ce haut fonctionnaire demande, en conséquence, des renseignements à ce sujet. L'Assemblée trouve d'autant moins d'inconvénient à ce que ce tableau soit placé, à titre de dépôt, dans l'Eglise de Virton, que les collections du Musée possèdent de ce maître onze autres tableaux d'un mérite supérieur à celui-ci. L'Assemblée ne peut donc qu'engager Mr le Ministre à accueillir favorablement la demande du Conseil de fabrique de l'Eglise de Virton.

En dernier lieu, la Commission passe à l'ordre du jour sur une proposition qui lui est adressée par Mr Truyens, à Beirendrecht, au sujet de la vente d'un médiocre tableau (La Vierge et l'Enfant Jésus), peint sur toile et attribué à Raphael.

La Séance est levée à 3 3/4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stiennon

J. J. Navez

Séance du 14 Octobre 1858 (2½ heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte A. de Robiano; Doucet; Suys et Van Brée, Membres; V. Stiennon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 Août dernier est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Warnuk, de Paris, informe la Commission qu'il regrette de ne pouvoir céder au Musée pour la somme de 3500 francs, offerte par elle, le tableau de fleurs peint par Van Daele.

Par sa lettre du 31 Juillet dernier, M. Lefevre-Soyer, propriétaire à Beaurain, transmet des renseignements tendant à établir un rapprochement entre une peinture du Musée inscrite à l'Inventaire-général sous le N° 307 (Le Christ porté au tombeau - Sans nom d'auteur) et un tableau de Michel-Ange représentant le même sujet. D'après lui, le tableau du Musée de Bruxelles et l'œuvre qui se trouve en sa possession seraient de la même main, avec quelques modifications du sujet, dont l'auteur a voulu adoucir les expressions. — Cet amateur fait connaître également qu'il résulte de recherches faites par lui, qu'il est parvenu à constater d'une manière certaine que le nom d'Hemling doit s'écrire avec la majuscule M au lieu d'un H, suivant l'indication des caractères employés du temps où vivait le peintre Bruges.

La Commission ne peut partager l'opinion émise par M. Lefevre quant au nom qu'il attribue au tableau portant le N° 307 et se réserve d'examiner ultérieurement les

renseignements qu'il a transmis sur la manière qu'il convient d'orthographier le nom d'Hemling. Elle décide, toutefois, qu'il sera adressé à M. Lefevre-Soyer, des remerciements pour la communication qu'il a eu l'obligeance de lui faire.

Par sa lettre du M. Pinkerton, à Londres, offre de céder au Musée, un grand tableau de Rubens, représentant: St. Georges, et demande que la Commission fasse examiner cette toile par tel agent qu'elle jugera à propos d'envoyer à Londres. Il sera répondu à M. Pinkerton que la Commission regrette de ne pouvoir satisfaire à son désir par ce qu'il est de rigueur que tout objet offert en vente puisse être examiné par chacun des Membres de la Commission, afin de pouvoir juger en connaissance de cause, de l'utilité d'acquérir l'objet présenté. Cette personne sera invitée, en conséquence, à envoyer à Bruxelles le tableau de Rubens, à ses risques, périls et à ses frais, la Commission ne désirant assumer sur elle aucune espèce de responsabilité à ce chef.

Par sa lettre du 28 Août d., M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il consent à mettre à la disposition du Conseil de fabrique de l'Eglise de Virton, le tableau de De Crayer, représentant: l'Apparition de la Vierge à St. Bernard (N° 57 de l'Inventaire-général). Il pria, en conséquence, la Commission de faire parvenir ce tableau au Conseil de fabrique précité.

M. le Président communique une

lettre par laquelle Mr Schmetz, Directeur de l'Académie Française, à Rome, lui fait connaître qu'il a vu les tableaux italiens signalés à l'attention de la Commission par Mr le Comte de Robiano. - Il les trouve très bien et le Musée de Bruxelles ferait une bonne affaire, dit-il, en les achetant s'il peut les obtenir à un prix inférieur à celui qu'en demande le propriétaire. Le Perugin est celui qui lui plaît le moins; il a beaucoup souffert et laisse à désirer dans l'exécution de beaucoup de parties. Après discussion sur la suite à donner à cette affaire, la Commission pense qu'il convient de prier Mr Schmetz de s'informer d'une manière certaine du prix des tableaux et de demander si, le cas échéant, le propriétaire consentirait à les envoyer à Bruxelles, aux frais du Musée et en ayant soin de les faire assurer.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1° Du Sieur Standisch, qui soumet un tableau attribué à Martin Zorg, dont le prix est de 1000 francs; - ce tableau complètement usé et indûment attribué à Martin Zorg, ne peut convenir au Musée.

2° Du Sr De Kuesteker, à Nieuport, qui envoie les six tableaux suivants:

1° Une Partie de Chasse par Van Heeke - Prix F. 5000.-
2° Vue du port de Dunkerque par Bonaventure Peeters " " 5000.=
3° Paysage, par Van Siebercchts - - - " " 5000.-
4° Ste famille, par Sighers - - - " " 5000.-
5 Deux tableaux, dont l'un de Brauwer et l'autre de Craesbeke, dont il ne fixe pas le prix.

Aucun de ces ouvrages, en général très médiocres, et indûment attribués ne mérite par Ses frais l'attention de la Commission.

3° Du Sr J. Cuck, qui offre au prix de 15,000 francs, un petit tableau (le Christ au tombeau) faussement attribué à Annibal Carrache et qui ne présente du reste aucun intérêt.

Enfin, par le Sr Watkins, qui propose les trois tableaux suivants:

Jupiter et Antiope, par Rubens, au prix de F. 5000.-
La Sainte Famille, par Jordaens " " 2000.=
Le Christ en croix, par Van Dyck - - " " 7500.=

Un simple examen de ces ouvrages fait reconnaître qu'aucun d'eux ne présente un caractère d'authenticité; il est décidé, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de Mr Watkins.

Par dépêche en date du 20 Septembre, Mr le Ministre de l'Intérieur transmet une lettre par laquelle Mr De Cuyper, Sculpteur, à Anvers, témoigne le désir de vendre pour le Musée de l'Etat, un tableau de Rubens, représentant: l'Adoration des Bergers.

Mr Van Bree fait connaître qu'il a eu l'occasion de voir cette toile qui lui a paru être une oeuvre fort soignée, très remarquable et présentant, sous tous les rapports le cachet du maître. D'après les renseignements qu'il a recueillis, les prétentions de Mr De Cuyper se élèveraient pour au-delà d'une somme de F. 10,000. - La Commission estime vu la difficulté du transport d'une oeuvre de cette nature et les dangers qui pourraient en résulter, qu'il convient de désigner deux

de son Membres, à l'effet d'aller examiner ce tableau à Anvers. Elle prie, en conséquence, Mrs. Navez et Van Brée de vouloir bien se charger de ce soin et de lui communiquer à la prochaine Séance le résultat de leur Démarche.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

F. Navez

Le Secrétaire.

V. Stevens

Séance du 5 Novembre 1858 (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte de Robiano; Donnet; Suys et Van Brée Membres; V. Stevens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 14 Octobre est lu et approuvé.

Par sa lettre du 26 Octobre Dr. Mr Heris propose l'acquisition s.a. au prix de 300 francs d'un Paysage qu'il attribue à Joachim Patenier et Dr. au prix de 400 francs, d'un tableau de Roland Savary, représentant: le Sac d'un Village. — Ces ouvrages ne paraissant pas offrir assez d'importance pour figurer dans les collections, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'en faire l'acquisition.

Mr Baude informe la Commission que conformément au désir verbal qu'elle lui a fait exprimer, il a mis à sa disposition le tableau d'André Delsarte, représentant: Jupiter et Léda, dont Mr le Comte de Renesse fixe le prix

à 12,000 francs. — Il est donné lecture du rapport formulé au sujet de ce tableau par MM. Heris, Leroy et Thys. Ces experts déclarent 1.o que le tableau est incontestablement original et est peint par André Delsarte; qu'il appartient même à la belle qualité des ouvrages de ce célèbre artiste; que le tableau se trouve dans un état de détérioration bien regrettable, et qu'avec le temps il est à craindre, sa valeur se trouve par ce motif, considérablement réduite 2.o que la valeur actuelle de cet ouvrage est de 8000 francs, à cause des dégradations qu'il a subies, car étant mis dans son état primitif, il vaudrait au moins 25,000 francs. — La Commission examine avec un vif intérêt le tableau qui lui est soumis et apprécie les belles qualités qu'il réunit sous le rapport du Style, du dessin et du coloris; son acquisition paraît d'autant plus désirable que les productions d'André Delsarte sont excessivement rares et qu'on ne peut guère espérer d'en rencontrer, avant longtemps, une aussi remarquable. En constatant avec regret l'état de détérioration de ce tableau, la Commission reconnait cependant que les parties essentielles n'ont heureusement pas souffert et que dans son état actuel, il offre encore une importance telle que les principaux Musées ne dédaigneraient pas de le posséder. — La Commission est unanimement d'avis qu'il convient d'enrichir le Musée de cette oeuvre classique dont le prix lui paraît pouvoir être fixé à 8000 fr., conformément à l'estimation des experts

et elle Décide, en conséquence, que les propositions dont ce sujet Seront adressées à Mr le Comte de Renesse.

La Commission s'occupe ensuite de la formation du Budget pour l'exercice 1859. Prenant pour base le crédit voté cette année, elle répartit comme suit, la Somme de 31,640 francs allouée pour le Service du Musée, pendant l'exercice prochain:

Chap. 1er Personnel		Fr. 8240."
" II. Frais d'Ad.on et Matériel		" 6900."
" III. Achats:		
1er Achat de tableaux d'ancien maître	Fr. 13,000."	16,500."
2e " d'ouvrages destinés à la Gal. hist.	" 1,500."	
3e " de plâtres moulés sur l'antique	" 2000."	
Total francs		31,640."

Mr le Président porte à la connaissance de ses Collègues que conformément à leur Désir, il s'est rendu à Anvers avec Mr VanBreel, afin d'examiner le tableau de Rubens (l'adoration des Bergers) offert en vente par Mr de Cuyper, Sculpteur à Anvers. Cette toile dont l'originalité leur a paru incontestable, appartient à la première manière de maître, lorsqu'il était encore le disciple d'Otto Venius. La figure de la Vierge, de St Jean et des Bergers sont remarquables d'expression et de caractère. Par contre, les têtes des autres personnages sont d'un caractère trivial; en général, le tableau est d'un ton peu harmonieux et la touche en est sèche. D'après ce qui précède, Mr Navez ne saurait proposer l'acquisition de ce tableau, attendu que le Musée possède de ce grand artiste

des pages qui offrent les plus brillantes qualités. — La Commission adoptant les conclusions de ce rapport, estime qu'il n'y a pas lieu de donner Suite à la propositions soumise au Gouvernement par Mr de Cuyper.

La Séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
V. Simons

F. Navez

Séance du 21 Décembre 1858 (2 heures)

Sont présents MM.: Navez, Président; le Comte de Robiano; Donnet; Simonis Suys et VanBree, Membres; V. Simons, Secrétaire.

Le procès verbal de la Séance du 5 9bre dernier est lu et approuvé.

Par sa lettre du 13 de ce mois, Mr Baude informe la Commission que Mr le Comte de Renesse consent à céder au Musée de l'Etat, pour la somme de huit mille francs, le tableau d'André Del Sarte, représentant: Jupiter et Léda. En conséquence, la Commission sollicitera immédiatement de Mr le Ministre de l'Intérieur l'autorisation de conclure définitivement l'achat de cet ouvrage.

Par sa lettre du 4 Décembre, Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a approuvé le projet de budget qu'elle lui a soumis pour le Service du Musée pendant l'exercice de 1859, à Savoir:

Chap. I. Personnel	Fr. 2240.=
" II Frais d'Adm^tion et Matériel	" 6900."
" III Achats	" 16500."
Total fr^s	31,640."

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1°. de Sieur Wynandts qui offre, au prix de 2000 fr^s, un médiocre tableau ancien représentant: la femme adultère.

2°. du Sieur Herix, qui propose, au prix de 650 fr^s deux portraits historiques en pied, représentant: Antonie, fille de Liderick, deuxième fondateur de Flandre et Marguerite, fille de Thierry d'Alsace, Comtesse de Flandre.

M^r le Président informe l'Assemblée qu'il a cru répondre à son désir en acquérant pour la Galerie historique, un portrait peint par Antonio Moro, représentant: le Duc d'Alba que M^r Slaes-Cock a cédé au Musée pour la somme de 700 francs qui lui avait été offerte, il y a environ deux ans, par M^r le Comte de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts. Cet achat, qui reçoit l'approbation de la Commission, est également ratifié par le Gouvernement.

M^r le Président rend compte ensuite de l'acquisition qu'il a faite à la vente des objets d'art délaissés par M^r le Baron de Brockhausen, d'un portrait de Philippe II, exécuté par Raffaele Sponc, d'après le Titien. Ce portrait destiné à la Collection historique a été adjugé au prix de fr^s 230.=.

Par sa lettre du 17 Décembre, M^r le Ministre de l'Intérieur demande l'avis de

la Commission sur un portrait attribué à Velasquez et que M^r Abel Lagasse, Echevin de la ville de Bruxelles offre de céder au Musée de l'Etat pour la somme de 5000 francs. Il sera répondu à M^r le Ministre de l'Intérieur que l'ouvrage dont il s'agit n'a point paru présenter assez de mérite pour figurer dans les Galeries et que la Commission regrette en conséquence de ne pouvoir lui en proposer l'acquisition.

M^r Vogels offre de céder, au prix de 1500 francs, un grand tableau de Vandenbroeck, représentant: une foire sur la Grand' Place de Bruxelles, vers la fin du 17^e Siècle. La Commission pense qu'il est intéressant de conserver cet ouvrage dans la Galerie historique et décide, en conséquence, de proposer à M^r Vogels de le lui céder pour la somme de 500 francs, payable sur le Budget de l'exercice courant.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Simon

Ft. Navez

Séance du 18 Janvier 1859 (27 pl.)

Sont présents M^rs: Navez, Président; le Comte de Robiano; Simonis et Van Brée, Membres; V. Simon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 21 Décembre dernier est lu et adopté.

Il est donné lecture:

1° d'une lettre en date du 12 de ce mois, par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il approuve volontiers l'acquisition d'un tableau d'André Del Sarte, représentant: Jupiter et Léda, que Mr le Comte de Renesse compte offrir au Musée, moyennant le prix de deux cents francs, payable sur le Budget de 1858.
2° d'une lettre datée du 13 Juin, par laquelle ce haut Fonctionnaire prie la Commission de faire reprendre à la Chambre des Représentants quarante-deux tableaux provenant de la fête donnée en 1851, par le Cercle Artistique & Littéraire de Bruxelles, ainsi qu'un grand tableau d'Odevaere appartenant également à l'Etat.

Mr le Président fait connaître qu'il a cru agir dans l'intérêt du Musée en faisant acquérir les ouvrages suivants à la vente publique des objets d'art délaissés par Mr le Docteur Frai Rix, de Liège. 1° Un intérieur représentant: une Vieille femme lisant, par Nicolas Maas (N° 52 du Catalogue) adjugé au prix de 2950 francs. — 2° Un panneau peint par Lambert Lombard, représentant: le Martyre de St Lambert, acquis au prix de fr. 230. = 3° Le Portrait de l'Archiduc Ferdinand d'Autriche, peint par Van Thulden, au prix de fr. 95. " — 4° Le portrait de l'Infante Isabelle, en costume de religieuse, acquis au prix de fr. 20. = Ces deux derniers ouvrages sont destinés à la Galerie historique. — L'acquisition de ces ouvrages est approuvée par l'Assemblée.

Mr le Président met sous les yeux de la Commission un état duquel il résulte que le produit de la vente du Catalogue du Musée, pendant l'année 1858, s'est élevé à 250 francs, somme qui a été versée au Trésor, ainsi que le constate la quittance de versement délivrée le 6 courant, par le Receveur des produits divers. Le nombre des catalogues restant à vendre à la date du 1er Janvier 1859, s'élève à 658. Cet état ainsi qu'un double de la quittance de versement de la somme de 250 fr, ont été transmis à Mr le Ministre de l'Intérieur, le 8 de ce mois.

La Séance est levée à 3 3/4 heures.

Le Président.
F. Navez

Le Secrétaire.
V. Stienon

Séance du 17 Février 1859 (2 1/2 h.)

Sont présents: Mm. Navez, Président; le Comte de Robiano; Doucet; Suys et Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 18 Janvier dernier est lu et approuvé.

La Commission prend lecture d'une dépêche par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur renvoie, afin d'examen, une lettre du Sieur Rontzac, à Paris, qui propose la vente d'un tableau du Poussin, représentant: Une Scène du Déluge. —

Il est également donné communication

d'une lettre que Mr Chippendall, à Fontainebleau, écrit à Mr Hérin pour lui exprimer le désir de vendre au Musée un tableau de Mauvillo, représentant: le Mariage de Ste Catherine, dont il demande 16,000 francs.

La Assemblée décide à l'égard de ces deux demandes que MM. Kontzag et Chippendall seront invités à envoyer à Bruxelles, sous leur responsabilité, les ouvrages qu'ils offrent de céder, afin que chacun des Membres de la Commission puisse juger s'il y a lieu de donner suite à ces deux propositions.

Par sa lettre du 3 de ce mois, Mr Van-Peteghem, à Courtray, soumet à l'examen de la Commission deux grands tableaux d'architecture peints par Van Deelen et dont il demande 5000 francs. Ces peintures ne semblant pas offrir suffisamment de mérite pour en proposer l'acquisition, il sera écrit à Mr Van Peteghem que la Commission ne peut donner suite à sa proposition.

Par lettres en date des 27 et 29 Janvier dernier, Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il approuve et ratifie l'acquisition des tableaux suivants:

1° Vue de la Grand'Place de Bruxelles, par Vanden Bosch, cédé par Mr Vogelar, pour la somme de 500 francs.

2° Les quatre tableaux acquis à la vente des objets d'art délaissés par Mr le Docteur Fraikin, de Liège.

Par sa lettre du 20 Janvier, Mr le Ministre de l'Intérieur accuse la réception d'une lettre de la Commission constatant que la somme de fr. 850.= provenant de la vente du Catalogue du Musée, pendant l'année 1858, a été versée au Trésor.

Mr le Président informe ses Collègues que suivant l'invitation qui a été adressée à la Commission par Mr le Ministre de l'Intérieur, il a cru pouvoir mettre immédiatement à la disposition de Mr Verlat qui désire l'exposer à Paris, son tableau représentant: Un Chien défendant son troupeau contre un aigle, tableau qui se trouvait déposé au Musée.

Le Gouvernement appelle l'attention de la Commission sur la vente prochaine de la Galerie Vanderschrieck, à Louvain; l'occasion peut être favorable, dit-il, d'enrichir le Musée de quelques œuvres des maîtres qui ne sont pas représentés dans ses Collections ou dont elles ne renferment que des productions d'un ordre inférieur.

Il désire, en conséquence, recevoir un rapport confidentiel sur cette galerie et sur les tableaux qu'il serait le plus important d'acquérir pour le Musée et prie la Commission de charger de cet objet un ou deux de ses Membres. - L'Assemblée prie MM. Navez, le Comte de Robiano et Van Bree de vouloir bien se charger de cette mission aussitôt que le Catalogue de la vente aura paru.

Mr le Ministre, en communiquant une lettre de Mr Hamman, à Paris, qui signale la nécessité de prendre des mesures pour assurer la conservation de son tableau intitulé: Adrien Willaert, qui se trouve exposé au Musée de Bruxelles, prie la Commission de faire constater l'état de ce tableau et d'aviser, s'il y a lieu, aux moyens de prévenir les accidents que l'oxidation produit. Il résulte d'un examen attentif

du tableau que des crevasses existent seulement dans les vêtements d'Adrien Willaert et dans une partie de la tête de ce personnage. L'Assemblée ne croit pas que ces crevasses qui offrent du reste peu de gravité, proviennent du vernis, mais doivent être attribuées plutôt aux procédés de peinture employés par l'artiste. Le dévernissage des parties altérées semble à la Commission le moyen le plus efficace pour arrêter le mal, mais elle déclare ne pouvoir prendre sous sa responsabilité la mise à exécution de ce travail et qu'il convient par conséquent d'inviter l'artiste à se concerter avec le restaurateur du Musée sur le meilleur parti à adopter pour empêcher le mal de s'étendre. Il reste entendu que les soins de conservation jugés nécessaires par Mr Hamman (seront exécutés qu'avec l'assentiment de la Commission et sous sa surveillance. C'est dans ce sens qu'il sera répondu à la Dépêche de Mr le Ministre de l'Intérieur portant la date du 8 février dernier.

Mr le Comte de Robiano met sous les yeux de ses Collègues un portrait équestre, de grandeur naturelle, représentant le Prince Charles de Lorraine, ancien Gouverneur-général des Pays-Bas. Cette peinture, que la famille Gillès désire donner au Musée, offre de l'intérêt pour la Galerie historique, mais la Commission constate avec regret que plusieurs parties du tableau se trouvent détériorées et elle évalue à Fr. 250.= la somme nécessaire pour le mettre en bon état. La Commission pense néanmoins, qu'il convient d'accepter le don offert par la famille Gillès et elle décide, en conséquence, de solliciter

auprès de Mr le Ministre de l'Intérieur l'autorisation nécessaire à cette fin.

La Séance est levée à 4/2 heures s.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stienon

F. J. Navez

Séance du 23 Février 1859 (2/2 h.)

Sont présents Mrs. Navez, Président; le Comte de Robiano; Dewez d. Suys et Vanbrée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

La Commission convoquée d'urgence prend lecture d'une lettre qui lui est adressée par Mr le Ministre de l'Intérieur, tendante à connaître son avis sur une Demande d'autorisation soumise par Mr Calma pour l'établissement d'une chaudière à vapeur, Place du Musée, N° 8, destinée à la fabrication de Dentiers en Caout-chouc. — Mr le Professeur Stas qui veut bien aider la Commission de ses conseils assiste à la Séance; il pense qu'en l'absence de toute espèce de renseignement sur le mode de fabrication que Mr Calma se propose de suivre, il conviendrait de prier celui-ci de se rendre immédiatement dans le sein de la Commission afin de s'éclairer à ce sujet. Mr Calma s'empresse de répondre à l'invitation qui lui est adressée par l'Assemblée et donne sur les questions qui lui sont posées par Mr Stas, tous les renseignements nécessaires sur la Chaudière à vapeur qu'il a l'intention de placer chez lui. Il

risculle de ces explications, qui se trouvent du reste consignées dans la Demande d'autorisation adressée au Gouvernement, ainsi que de l'opinion émise par Mr Stas que l'érection d'une chaudière à vapeur dans de semblables conditions ne paraît point devoir présenter du danger ni offrir des désagréments pour le Musée et que le mode de fabrication sera organisé de manière à éviter des émanations désagréables et de nature à nuire à la conservation des Collections de l'Etat. — En conséquence, la Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de la part du Gouvernement à refuser l'autorisation sollicitée par Mr Calma.

Avant de se séparer, MM. les Membres de la Commission prient Mr le Professeur Stas d'agréer leurs remerciements pour le concours empressé qu'il a eu l'obligeance de leur prêter en cette circonstance.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire
V. Stienon

Séance du 24 Mars 1859 (2 p.s heures)

Sont présents: MM. Navez, Président; le Comte de Robiano; Madou; Suys et Vanbrée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 17 et 23 Février derniers sont lus et adoptés.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que par arrêté royal, en date du 19 Février dernier, Mr Madou, artiste peintre, Membre de l'Académie royale de Belgique, est nommé Membre de la Commission administrative du Musée royal, en remplacement de Mr le Comte A. de Beaufort.

Mr John Chippendall fait parvenir à la Commission un tableau de Murillo, (représentant: le Mariage de Ste Claire) dont il propose l'acquisition au prix de 16500 frs. Il est décidé que cette oeuvre qui appartient plutôt à l'un des élèves de Murillo ou est peut-être une copie d'après ce maître, ne peut convenir pour le Musée.

Mr le Président informe l'Assemblée qu'il a appris d'une manière positive que la vente de la Galerie Vanderschrieck, à Louvain, n'aura lieu qu'au printemps prochain, et que par suite de cette circonstance, les Membres délégués par la Commission n'ont pas eu besoin de se rendre à Louvain. Il sera donné avis de cet ajournement à Mr le Ministre de l'Intérieur.

Par lettre du 8 Mars, le Gouvernement informe la Commission qu'elle est autorisée à accepter et à faire restaurer le portrait équestre du Prince Charles de Lorraine, offert au Musée historique par la famille Gillis. En conséquence la Commission écrira à Mr le Baron Gillis pour le remercier du don que sa famille a bien voulu faire dans l'intérêt de la Collection historique du Musée. — La Commission autorise Mr le Président à remettre cette peinture à Mr Ykys, lequel s'engage à

H

la restaurer intièrement moyennant une
Somme de Fr. 250.=

M.r le Ministre De l'Intérieur par
Sa lettre Du consulte la Commission
du Musée sur une Demande faite par M.r Dero-
Bichier, à l'effet d'être autorisé à percer
deux fenêtres Dans le mur qui sépare sa
maison du Musée vers le passage de la Mon-
-tagne De la Cour. La Commission est généra-
-lement d'avis que cette autorisation doit être
refusée, parcequ'elle aurait entr'autres
inconvénients, celui d'augmenter les dangers
d'incendie dans cette partie Du local et
celui d'établir une servitude qui, dans un
moment donné, pourrait contrarier les vues
du Gouvernement si l'on voulait apporter
quelques changements dans cette partie
du Musée. Il sera répondu dans ce sens
à la dépêche de M.r le Ministre.

Par une autre lettre datée du 7 de ce
mois, M.r le Ministre De l'Intérieur prie la
Commission de déléguer un ou plusieurs
Membres pour constater le mérite et fixer
la valeur d'un tableau que M.r Guyaux, de
Malines, a été chargé d'exécuter pour l'Eglise
d'Eeghem. La Commission fera con-
-naître à M.r le Ministre que malgré tout
son Désir De faciliter l'action de l'Ad-
-ministration, il lui serait agréable, ce-
-pendant De ne pas être appelé à se
prononcer sur une question de cette nature.

Par une autre dépêche datée du 15 de
ce mois, M.r le Ministre renvoie à la
Commission une lettre par laquelle M.r Guy
Lecanonne, de Couvin, offre de céder au
Musée de l'Etat, un tableau en mosaïque
de Florence dont il vante beaucoup le mérite

Cet objet d'art ne paraissant pas de nature à figurer
dans la collection du Musée, la Commission informera
M.r le Ministre qu'il n'y a pas lieu, en ce qui la
concerne, de donner suite à la proposition contenue
dans la lettre de M.r Lecanonne.

M.r le Président informe ses Collègues que
M.r Eug. Simonis, après s'être rendu à Malines,
pour examiner Divers objets de Sculpture Délaissés
par feu M.r Rombaut Van Geel, il a cru utile
de faire acquérir les ouvrages suivants qui lui ont
paru offrir de l'intérêt pour le Musée de Sculpture.
1.° Deux Statuettes de 26c.m de hauteur, exécutées en
terre cuite, par Jean François Van Geel et repré-
-sentant S.t Jacques et S.t André - et acquises avec
les frais, pour la Somme de . . . . Fr. 200.=
2.° Les quatre Evangélistes, - médaillons
en terre cuite, exécutés par le même, et
acquis au prix de . . . . . " 40."
3.° Ecce homo et la Vierge aux Douleurs,
- Deux médaillons en terre cuite, par le
même . . . . . " 25."
Total francs 265."

La Commission ratifie avec plaisir l'ac-
-quisition de ces objets et remercie M.r Simonis
des soins qu'il a donnés à cette affaire.

M.r Roberton Blaine, à Londres, écrit
de nouveau à la Commission qu'il est toujours
disposé à entrer en négociations avec elle pour
la vente d'un portrait de Juste-Lipse, peint
par Rembrandt, tableau qui a fait partie de
la Galerie du Cardinal Fesch. Il offre, en
conséquence, à la Commission de faire estimer
ce portrait par n'importe quelle personne
de Londres en qui elle aurait confiance mutuel-
-lement. La Commission ne croit pas pouvoir
accepter ce mode de négociation et elle informera
M.r Roberton Blaine que conformément aux

règles suivies en pareil cas, il est indispensable, afin de mettre chacun des Membres de la Commission à même d'apprécier le tableau offert en vente, de l'envoyer à Bruxelles à ses risques et périls et à ses frais, la Commission n'entendant supporter aucune espèce de responsabilité de ce chef.

Par lettre du 23 février, Mr le Ministre de l'Intérieur porte à la Connaissance de la Commission que le Gouvernement a acheté pour le Musée royal de Peinture, le tableau de Mr Verlat représentant: Un chien de berger défendant son troupeau contre les attaques d'un aigle. Des mesures ont été prises afin que ce tableau qui se trouve exposé en ce moment à Paris, soit renvoyé au Musée immédiatement après la clôture du Salon.

Par lettre du 28 février dernier, Mr le Ministre de l'Intérieur appelle l'attention de la Commission sur l'insuffisance du catalogue du Musée qui laisse à désirer notamment sous le rapport de la classification, des renseignements historiques, de la description et de l'origine des tableaux, et il pense que le Catalogue de la Galerie du Louvre serait un excellent modèle à suivre. Mr le Ministre ajoute que si la Commission jugeait à propos d'entreprendre ce travail, il s'empresserait de seconder sa tâche et il indique Mr Edouard Fétis, Conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale, comme étant à même de prêter un concours utile en cette circonstance. La Commission répond à Mr le Ministre qu'elle partage entièrement les considérations qu'il fait valoir sur la convenance de procéder à une révision complète du Catalogue du Musée et

qu'elle compte s'occuper bientôt de ce travail. Elle connaît bien volontiers à utiliser le concours que Mr Ed. Fétis voudra lui prêter dans l'accomplissement de cette tâche.

La Séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stienon

F. J. Navez

Séance du 29 Avril 1859 (2 1/2 heures)

Sont présents Mr Mr. Navez, Président; le Comte de Robiano; Donet; Madou; Suys et Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 24 Mars dr, il est communiqué une lettre en date du 8 Avril par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que le groupe en plâtre: Le Danseur, exécuté par feu Ch. Geerts, a été acquis pour le Musée de l'Etat, un prix de 4000 francs.

Par sa lettre du 13 Avril, Mr le Ministre de l'Intérieur exprime l'avis qu'il serait préférable qu'une seule personne s'acquittât du soin de rédiger le nouveau catalogue du Musée et il pense que Mr Ed. Fétis, par ses études spéciales, est très à même de mener ce travail à bonne fin, à la satisfaction de la Commission et du Gouvernement. Mr le Ministre prie, en conséquence la Commission de mettre à la disposition de Mr Fétis les éléments propres à faciliter l'accomplissement de sa mission.

L'assemblée décide de répondre à Mr le Ministre qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que Mr Ed. Fétis soit chargé seul de la rédaction du nouveau catalogue; seulement, elle désirerait que ce littérateur voulut bien se conformer aux renseignements qui lui seront remis par l'administration du Musée, en ce qui concerne la désignation du nom d'auteur à attribuer à chaque ouvrage. La Commission désire aussi que le nouveau catalogue soit soumis à son approbation avant d'être imprimé et il lui serait même agréable que Mr Fétis voulut lui communiquer son travail au fur et à mesure de son avancement. L'assemblée décide ensuite qu'elle procédera à une révision complète des ouvrages qui figurent dans les Galeries, afin de désigner définitivement ceux qui devront être décrits dans le nouveau catalogue et examiner, en même temps, s'il y a lieu de conserver les noms d'auteurs qui leur sont attribués.

Mr Thys, Commissaire-Expert du Musée propose de céder une Collection de 400 Catalogues des principales ventes de tableaux qui ont eu lieu en Belgique, en Hollande et en France, depuis 1764, ainsi qu'un Exemplaire de la Vie des Peintres par De Camps, renfermant environ 500 Annotations manuscrites par Mr Thys père, et une notice également manuscrite sur quelques peintres de notre Ecole primitive. Il fixe la valeur de ces divers Documents à la somme de 1500 francs. La Commission appréciant l'importance de cette Collection, pense qu'elle ne peut laisser échapper l'occasion qui lui permet de recueillir des Documents dont la consultation lui sera souvent fort utile; puisque

la majeure partie de ces catalogues indiquent les noms des acquéreurs et les prix de vente. L'assemblée est donc disposée à donner suite à la proposition de Mr Thys, pour autant qu'il soit disposé à réduire à 1000 francs, la somme qu'il demande pour les Catalogues et les notices manuscrites.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1° de Mme la Comtesse Wilhorst Ros, qui propose la cession d'un petit tableau attribué à Jules Romain, dont elle demande 4000 frs.

2° de Mme Veuve Servaes qui propose la copie d'un tableau de Rubens représentant: la Trinité, et un autre tableau faussement attribué à D. Teniers, et ayant pour sujet: la Madeleine au pied de la Croix.

Aucun de ces ouvrages n'est jugé offrir assez d'importance, ni de mérite pour en faire l'acquisition.

Par sa lettre du 20 Avril dernier, Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui faire connaître son avis au sujet d'une requête par laquelle le Sieur Billen demande à obtenir en location une partie du terrain dépendant du Musée et longeant sa propriété située rue de Ruysbroeck. La Commission, après un examen des lieux, est d'avis que le Gouvernement ne peut accueillir cette demande d'autant plus que le Sr Billen occupe chez lui un assez grand nombre d'ouvriers. L'assemblée croit même qu'à cette occasion, il serait utile de faire remarquer à Mr le Ministre que les bâtiments du Musée situés vers la rue de Ruysbroeck sont

dépourvue de toute espèce de surveillance en dehors des heures d'ouverture des Collections et qu'il importe d'éviter que l'on s'y introduise pendant la nuit. La Commission croit donc devoir proposer au Gouvernement la convenance de la location de la partie de terrain sollicitée par Mr Billen et de l'établissement d'une palissade assez élevée au dessus du mur de cloture, afin d'isoler cette partie du Musée et d'empêcher que l'on s'y introduise.

La Séance est levée à 4 heures 3/4.

Le Président.

Le Secrétaire
A. Stienon

F. J. Navez

Séance du 30 Juin 1859 (2 1/2 heures

Sont présents MM. Navez, Président; Dewez, Madou, Suys et Van Brée, Membres; A. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 29 Avril est lu et adopté.

M. le Président porte à la connaissance de l'Assemblée que le Surveillant Dellieu est décédé le 14 Mai dernier et qu'il y a lieu par conséquent de pourvoir à son remplacement. Il est d'abord donné lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur demande l'avis de la Commission sur une proposition de la Commission royale des Monuments tendant à conférer la place devenue vacante au sieur Barbant, Huissier-messager de la

dite Commission et ancien Surveillant du Musée. En reconnaissant que le Sieur Barbant a rempli ce dernier emploi d'une manière satisfaisante, il y a une douzaine d'années, la Commission administrative croit cependant devoir lui y remarquer qu'il serait difficile de le charger de nouveau, de ce service, à cause de son âge (67 ans) et des infirmités dont il est atteint. D'un autre côté, d'après une lettre qu'il a adressée à la Commission, cet agent paraît peu désireux de reprendre des fonctions qu'il reconnaît lui-même ne pouvoir remplir qu'imparfaitement. - L'Assemblée regrette par ce motif de ne pouvoir accueillir la combinaison proposée par la Commission des monuments. - Mlle Six Membres prennent connaissance des requêtes par lesquelles les Sieurs Verbroeck - Tricot - Gervais - Dellieu fils - Dachet - Dresselaer - Navez et Charlier sollicitent l'obtention de l'emploi de Surveillant. Après discussion sur le mérite de ces candidats la Commission fait choix du Sieur Pierre Louis Dresselaer, à l'égard duquel elle possède de très bons renseignements et qui a été employé extraordinairement au Musée depuis 1851, chaque fois que les circonstances ont exigé l'assistance de gardiens supplémentaires. Il est décidé, en conséquence, qu'il sera proposé à M. le Ministre de l'Intérieur de nommer le Sieur Pierre Louis Dresselaer, Surveillant du Musée royal de Peinture et de Sculpture. La Commission croit devoir saisir cette occasion pour recommander à la sollicitude du Gouvernement le Surveillant Defremont qui, après une assez longue maladie, vient de reprendre

son service quoique se trouvant encore fort affaibli. Malheureusement ses ressources sont insuffisantes pour faire face aux dépenses qu'il devrait faire pour rétablir complètement sa santé. La Commission propose en conséquence d'allouer au Sieur Defrenne, à titre d'indemnité, la somme de 50 francs, tant disponible sur le crédit du personnel par suite du décès du Surveillant Dallemeau.

Par sa lettre du 8 Juin, Mr le Ministre de l'Intérieur prie l'Administration du Musée de faire expédier à Mr le Curé de Lobbes (Hainaut) le tableau de Verhaeghen, représentant l'adoration des mages (N° 244 de l'Inventaire-général) destiné à orner l'Eglise de cette Commune. L'Assemblée voit d'autant moins d'inconvénient à satisfaire à la demande de Mr le Ministre que le tableau dont il s'agit a été retiré des Galeries depuis plusieurs années, comme n'offrant pas assez de mérite. Mais avant de faire l'expédition de ce tableau, la Commission juge à propos de charger Mr Etienne Leroy de le mettre en bon état, dépense fixée à environ 30 francs.

La Commission statuant sur les demandes qui lui sont adressées pour la cession des œuvres d'art désignées ci-après décide qu'aucune d'elles n'offrant assez de mérite ou d'intérêt pour en faire l'acquisition.

1° Par Mr Du Chateau qui soumet deux tableaux indûment attribués à Snyders et dont elle fixe le prix à 500 francs.

2° Par Mr le Comte Maurice du Parc qui présente une fête flamande faussement attribuée à Vinckeboom et pour laquelle il demande 300 francs.

3° Par Mr Smits, propose au prix de 300 francs la copie d'un portrait de Vandyck, représentant, dit-il, Snyders; mais aucun des Membres ne reconnaît dans ce portrait les traits de cet artiste.

Par lettre datée du 30 Mai dr, Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il approuve l'acquisition, pour la somme de 1000 francs, d'une collection de 400 catalogues des principales ventes de tableaux, ainsi que des autres documents offerts par Mr Clays.

Mr Etienne Leroy soumet à l'examen de la Commission un tableau de Minderhout, représentant le Départ de la flotte Espagnole du port de Maedick, dont le prix est de 200 francs. La Commission trouvant ce tableau intéressant pour la Galerie historique qui ne possède aucun sujet de ce genre, décide par 3 voix contre deux (celles de Mr Mr. Madou et Suys) qu'il y a lieu d'acheter ce tableau au prix fixé par Mr Leroy.

Mr le Ministre de l'Intérieur répond à la lettre par laquelle la Commission informe ce haut Fonctionnaire qu'elle approuve le choix de Mr Ed. Fétis, comme rédacteur du nouveau Catalogue, ne doute pas, dit-il, que Mr Fétis ne se fasse un devoir de s'entendre avec elle pour la méthode et l'agencement-général de son travail et qu'il ne cherche à profiter pour toutes les indications, des lumières et de l'expérience de la Commission. Mais de son côté, celle-ci doit comprendre qu'il convient de laisser une assez grande latitude à cet écrivain. Mr le Président rappelle à cette occasion qu'il serait utile

de procéder à une révision des tableaux des Musée, ainsi qu'à la vérification des noms d'auteurs attribués à chaque ouvrage. L'Assemblée prie en conséquence, MM. Navez, Madou et Vanbrée de vouloir bien se charger de ce travail.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire,
P. Stiernon

F. Navez

Séance du 19 Septembre 1859 (2 1/2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte de Robiano; Dumont; Madou; Suys et Vanbrée, Membres; P. Stiernon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 3 Juin est lu et adopté.

Il est donné lecture, pour information, des deux lettres ministérielles ci-après:

Par la première, datée du 12 Juillet, M. le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de l'arrêté suivant par lequel il nomme le Sieur Pierre Louis Dresselaers, Surveillant du Musée en remplacement du Sr Dallenr décédé.

"Le Ministre de l'Intérieur,

"Vu l'article 17 de l'arrêté royal du 31 Mars 1846, portant organisation du Musée royal de Peinture et de Sculpture;

"Arrête:

"Art 1er Le Sieur Pierre Louis Dresselaers est nommé Surveillant au Musée royal de Peinture et de Sculpture, en remplacement du Sieur Dallenr, décédé;

"Il jouira en cette qualité d'un traitement annuel de neuf cents francs soixante francs (F. 960-)

"Art 2. La présente arrêté sera adressé à la Commission administrative du Musée."

Bruxelles, le 12 Juillet 1859.

(Signé) Ch. Rogier.

Pour expédition conforme:
Le Secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur.
(Signé) Ed. Stevens.

Par la seconde dépêche, portant la même date, M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a alloué au Surveillant Dr. Fremont l'indemnité de déplacement sollicitée en sa faveur par l'Administration du Musée.

En communiquant la pièce d'un correspondance de la Commission royale des Monuments relative à la cession au Musée de quatre volets gothiques appartenant à l'Eglise de N. D. des Victoires, au Sablon, M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission d'examiner ce nouveau d'art et de lui donner son avis au sujet de cette proposition. M. le Ministre avait utile de rappeler à la Commission qu'en cas d'achat, les frais d'acquisition et de restauration devraient être prélevés sur le budget du Musée. Les quatre volets dont il s'agit qui ont déjà fait l'objet des délibérations de la Commission dans ses Séances des 24 Décembre 1857 et 15 février 1858, sont mis sous les yeux de MM. les Membres qui les examinent avec beaucoup d'attention et un grand intérêt. L'Assemblée constate avec regret que ces peintures ont subi des dégradations assez graves qui pourront cependant être restaurées convenablement, mais elle reconnaît aussi que ces ouvrages sont des plus précieux, tant sous le rapport du style et de la composition que pour la richesse et la variété des costumes. - Après discussion, la Commission décide par quatre voix contre deux (celles de MM. Madou et Vanbrée), qu'il convient d'acquérir ces quatre volets pour le Musée de l'Etat. Mettant ensuite en discussion la valeur de ces peintures, la Commission trouve que le prix de 10,000 francs demandé par le Conseil de fabrique de l'Eglise de N. D. des Victoires est beaucoup trop élevé, en égard surtout à l'état de conservation des volets. Elle croit donc devoir proposer au Conseil de fabrique de réduire ce prix à 6000 francs, payables sur le budget de l'année courant, à la condition que cette somme sera affectée 1° aux frais de restauration des objets d'art ancien qui ornent l'Eglise et 2° à l'exécution de vitraux peints

et de peintures murales dans le Chœur. La Commission chargera en conséquence le Bureau d'examiner les propositions dans ce sens au Conseil de fabrique précité.

Mr Favart, à Paris, fait connaître que par suite de circonstances d'affaires, il est disposé à céder, avec une grande diminution de prix, les tableaux de Berchem et de Mignon qu'il avait présentés au Musée, vers le mois d'Octobre 1856. L'Assemblée est d'avis que nonobstant les avantages offerts par Mr Favart, il n'y a pas lieu de revenir sur la décision prise dans la Séance du 20 Novembre 1856.

Par sa lettre du 24 Août, Mr le Comte Mejean à Paris, propose la cession d'un tableau de Nicolas Poussin, représentant: la Naissance de Bacchus et la mort de Narcisse. Il sera répondu à Mr le Comte Mejean que l'Assemblée ne pourra prendre une résolution sur sa demande que s'il consent à envoyer le tableau à Bruxelles, à ses risques et périls.

La Commission décide ensuite qu'il n'y a pas lieu d'acquérir pour le Musée un tableau représentant: la Charité romaine que Mr Mansion à Anvers, attribue indûment au Guide et pour lequel il demande 5000 francs.

Mr Philippe, à Anvers, offre de vendre pour la somme de deux cent cinquante francs, deux portraits, l'un de Juste-Lipse, peint par Anton Van Oort, l'autre de Philippe III, réalisé par Straduan. La Commission décide d'acquérir les premier de ces ouvrages pour la Galerie historique si le propriétaire consent à le céder pour cent francs.

Par sa lettre du 2 Août, Mr Mauroy, à Bruxelles, offre de céder pour 400 francs, un petit tableau attribué à Giotto ou à Simon de Memmi et rapporté d'Italie depuis peu de temps. Il semble à la Commission que cette peinture, bien qu'elle soit intéressante pour l'histoire de l'art, ne présente pas, cependant, assez d'importance; elle regrette en conséquence, de ne pouvoir accueillir la proposition de Mr Mauroy.

Mr le Président soumet à la Commission les prospectus ainsi que quelques livraisons d'un

ouvrage intitulé: la Galerie de Florence, publié en 150 livraisons au prix de 15 francs pour les exemplaires avec la lettre sur papier blanc et de 25 francs pour ceux ornés de la lettre sur papier de Chine. La Commission appréciant l'utilité et l'importance de cet ouvrage, dont 94 livraisons ont déjà paru, décide qu'il y a lieu de souscrire à un exemplaire avec la lettre sur papier blanc, pour la Bibliothèque du Musée et prie Mr le Président de s'entendre à ce sujet avec Mr Schabaillié, représentant de Mr Paris, éditeur responsable de l'ouvrage, à Florence.

Par lettre du 7 9bre, Mess. Van Herzele et Ronvet, à Nivelles, font parvenir la liste de plusieurs tableaux qu'ils désirent vendre au Gouvernement. L'Assemblée prie Mess. Navez et de Robiano, de vouloir bien se rendre à Nivelles afin d'examiner si parmi ces tableaux il s'en trouve qui pourraient être acquis pour le Musée.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire f
P. Stienon

Le Président
F. Navez

Séance du 19 Décembre 1859 (1 heure)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte de Robiano; Dewez; Suys et Van Brée, Membres; P. Stienon, Secrétaire f.

Le procès-verbal de la Séance du 19 Septembre est lu et adopté.

Par sa lettre du 13 Décembre, Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'un tableau important de Hobbéma est offert en vente au Gouvernement pour la somme de 30,000 francs, qui pourrait, en cas d'achat être répartie sur plusieurs exercices. Il prie, en conséquence, la Commission de faire prendre ce tableau à son domicile et d'en examiner le mérite et l'authenticité. Il résulte des rapports formulés par Mess. les Commissaires-Experts Henri, Thys et Levy que l'œuvre dont il s'agit n'est qu'une imitation moderne d'après

Décision compositions de Hobbema et dont on a fait enlever la peinture afin de lui donner le cachet que le temps a imprimé aux productions du 17e Siècle. L'Assemblée examine attentivement qui lui est soumis et ne tarde pas à reconnaître qu'il ne peut être attribué au célèbre paysagiste hollandais; elle décide, en conséquence, qu'il y a lieu de proposer au Gouvernement d'acquérir cet ouvrage pour le Musée.

Pareille décision est prise à l'égard de deux tableaux présentés par Mr Van Brée – L'un de Vander Neer, offert au prix de 3000 francs, est considéré comme une peinture moderne imitée d'après ce maître. L'autre, un tableau de Claude Lorrain, également offert au prix de 3000 francs. Cette peinture, dont l'authenticité semble très douteuse à Mrs les Membres de la Commission, est appréciée par les Experts du Musée comme étant une copie ou une imitation habilement exécutée d'après le maître auquel elle est attribuée.

La Commission passe également à l'ordre du jour sur les propositions suivantes relatives à la cession de divers ouvrages:

1° Par Mr Ballin, qui soumet deux tableaux: l'un, du prix de 600 francs, attribué à Michel-Ange de Caravage, représentant: Archimède et l'autre, une médiocre peinture attribuée à Ribeira et représentant: Un Silène.

2° Par Mr Velghe, à Anvers, qui présente une petite aquarelle indûment attribuée à P. Potter, et dont il demande 1000 francs.

La Commission est informée que Mr Philippe, acceptant l'offre faite par le Musée, consent à céder pour cent francs, un portrait de Jurbe-Lipsius, peint Van Oort et destiné à la Galerie historique.

L'Assemblée se conformant au désir exprimé par Mr le Ministre de l'Intérieur, établit comme suit le projet de budget du Musée royal de Peinture et de Sculpture, pour 1860.

Chap. 1er	Personnel	F. 82440.=
" II	Frais d'Administr. et Matériel	" 6900.=
"	Reporte Fr	15,140."

Report F. 15,140=

Chap. III.

1°	Achat de tableaux d'Ancienne maître	F. 13.000.-
2°	" d'ouvrages destinés à la Gal.ie histor.,	1,500.=
3°	" de plâtres moulés sur l'antique,	2000.=
	Total formant	31,640.=

Mr Knobell, à Londres, écrit à la Commission pour lui proposer un prix de 2500 fr, un tableau de Philippe de Champagne, représentant: l'adoration de Christ et de la Vierge par des anges. La Commission répondra à Mr Knobell qu'elle regrette de ne pouvoir accueillir sa proposition par le motif que le Musée possède déjà plusieurs ouvrages remarquables de ce peintre et qu'il est donc préférable de consacrer les ressources à l'achat des productions d'artistes qui ne sont pas encore représentés au Musée.

Par sa lettre du 9 Novembre dr, Mr le Ministre autorise la Commission à conclure aux conditions proposées pareille, l'achat des quatre volets gothiques offerts en vente au Musée par le Conseil de fabrique de l'Eglise de N. D. de Victoire à Bruxelles.

Mr Hamig, antiquaire à Bruxelles, propose de céder pour 500 francs, un tableau ancien représentant: un Camp au 16e Siècle. Ce tableau qui offre beaucoup d'intérêt sous le rapport des costumes, a malheureusement subi d'assez graves détériorations, et à cause de ce motif, la Commission pense qu'il ne conviendrait d'en faire l'acquisition pour la Galerie historique, que pour le cas où le propriétaire consentirait à le rendre au prix de 250 francs.

Par suite de la réclamation qui lui est adressée par Mr Claime, garde des batiments du Musée, au sujet de l'insuffisance de la somme de 200 francs qui lui est allouée annuellement pour le nettoyage des salles du Musée et la préparation des feux, la Commission décide de porter à 250 francs, la rémunération à payer à l'avenir, pour ce service.

M^r le Président fait connaître que suivant le désir qui a été exprimé par l'Assemblée dans la séance du 29 Avril 1859, il s'est occupé conjointement avec M^rs M. Madou et Van Brée, de la révision des tableaux du Musée, ainsi que de la rectification des noms d'auteurs qui leur sont attribués. Il met en conséquence, sous les yeux de ses Collègues le résultat de ce travail. La Commission donne son approbation au rapport qui lui est soumis et décide qu'il en sera donné communication à M^r Fétis, avec prière de se conformer, dans la rédaction du nouveau catalogue, aux changements qui y sont indiqués.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire f.f.
V. Stienon

Fg. Navez

Séance du 21 Janvier 1860 (2 heures

Présents M^rs M. Navez, Président; le Comte de Robiano; Simonis; Suys et Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire f.

Le procès-verbal de la Séance du 19 Décembre est lu et approuvé.

Par sa lettre du 13 de ce mois, M^r J. Ronnick à Anvers, propose de céder pour la somme de 3000 florins, deux tableaux gothiques représentant: La Vierge et S^t Jean, peints, dit-il, par Steurbout, dit Dirck van Harlem. M.M. les Experts Henri et Thys, consultés sur l'authenticité et la valeur de ces peintures, les attribuent à Roger Vander Weyden et les estiment à 4000 francs. De son côté, M^r Etienne Leroy, ne croit pas que ces tableaux soient peints par Steurbout, ni Roger Van-Der Weyden, mais qu'ils appartiennent plutôt à l'Ecole de ce dernier, les têtes et les mains des personnages n'ayant ni le caractère, ni la finesse d'exécution qui distinguent les œuvres

de ces maîtres. Quant aux revers des panneaux, représentant les portraits des donateurs, il est d'avis qu'ils ont été exécutés par un artiste du 16^e Siècle.

L'Assemblée examine ces tableaux avec intérêt, et sans en contester le mérite, il leur semble, cependant, qu'en présence de l'incertitude qui existe à l'égard de leur authenticité, il convient de ne pas donner suite à la proposition qui lui est soumise par M^r Ronnick.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur la proposition qui lui est soumise par M^r le Baron Des Bontins, concernant la cession au Musée des trois tableaux suivants:

1^o Une esquisse faussement attribuée à Rubens, et qu'il présente comme étant la première idée du tableau le Martyre de S^t Liévin, qui se trouve au Musée.

2^o Un petit tableau de Schidone (la nuit des Bergers). Ce tableau paraît avoir souffert et semble offrir d'ailleurs très peu d'importance pour en faire l'acquisition.

et 3^o Une esquisse ou première idée d'un Portement de Croix qu'il attribue à Paul Veronèse, mais qui paraît plutôt avoir été peinte par le Bassan.

M^r le Président appelle l'attention de la Commission sur la nécessité de faire restaurer sans retard les quatre volets gothiques récemment cédés au Musée par l'Eglise du Sablon et qui, dans l'état de dégradation où ils se trouvent, ne peuvent être placés dans la Galerie. Il soumet, en conséquence, un devis dressé par M^r Etienne Leroy, pour la complète restauration de ces volets et dont le montant s'élève à la somme de 2300 francs.

Quelqu'élevée que paraisse cette dépense, la Commission reconnaît néanmoins qu'elle n'est pas exagérée, eu l'importance des travaux qu'il s'agit d'exécuter pour mettre ces peintures en parfait état de conservation.

La Commission approuve ce devis et autorise le Secrétaire à remettre, contre reçu, les quatre

volets à Mr Etienne Leroy, afin qu'il puisse s'occuper immédiatement de leur restauration.

Par sa lettre du 3 Novembre dr, Mr le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur le mérite de huit bas-reliefs de Godecharle, offerts en vente au Gouvernement par Mr De Cock, à Molenbeek-St Jean. Mr Simonis qui a bien voulu se charger d'examiner ces sculptures exprime l'avis qu'elles ne sont pas de Godecharle, mais semblent avoir été exécutées par un élève de Laurent Delvaux. Il lui a paru, du reste, que ces ouvrages ne présentaient pas suffisamment de mérite pour en proposer l'acquisition. C'est donc en ce sens qu'il a été répondu à la dépêche ministérielle.

Par une autre lettre datée du 9 Janvier, Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que feu Mr l'Architecte De Craene a légué une remarquable collection de dessins reproduisant les plus beaux monuments antiques de l'Italie, et demande s'il n'y aurait pas utilité à se procurer cette collection pour le Musée royal de Bruxelles. Cy sont fonctionnaire prie en conséquence la Commission d'examiner l'opportunité de cet achat, et s'il y a lieu, de se mettre en rapport avec Mme Veuve De Craene afin de l'amener à céder l'œuvre de son mari à des conditions acceptables. Tout en reconnaissant que la Collection dont il s'agit est remarquable et digne de l'intérêt pour l'étude de l'architecture, l'Assemblée pense, cependant, qu'elle ne présente pas une importance assez marquante pour être placée au Musée de l'Etat qui ne possède d'ailleurs aucun local propre à recevoir des objets de cette nature. Il en résulterait que ce dessins entassés comme dans des portefeuilles, seraient rarement consultés par les artistes et perdraient dès lors beaucoup de leur intérêt. Par ces motifs, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'engager le Gouvernement à acquérir les dessins délaissés par Mr De Craene.

L'Assemblée est informée que dans quelques semaines auront successivement lieu à Paris les ventes des Cabinets de Mr le Comte

d'Ennery, de Steenhuyse, de Gand, et de Mr Pierard, de Valenciennes et immédiatement après, à Bruxelles, la vente des œuvres modernes recueillies par Mr Van Boeckaere. Il est convenu que Mrs. Navez, Madou, de Robiano et Van Brée se rendront à Valenciennes pour examiner la Collection de Mr Pierard et signaleront à leurs collègues les tableaux qu'il serait désirable d'acquérir pour le Musée.

Mr le Président met sous les yeux de l'Assemblée un état duquel il résulte que pendant l'année 1859, il a été vendu 656 Catalogues ayant produit 655 francs qui ont été versés au Trésor chez Mr le Receveur des produits divers, à Bruxelles, suivant la quittance délivrée par cet Agent le 31 Décembre dernier. D'après l'état ci-dessus indiqué, le nombre des Catalogues non vendus à la fin de l'année écoulé s'élevait à douze cent trois (1203) exemplaires. Par sa dépêche du 13 de ce mois, Mr le Ministre a accusé la réception de la lettre par laquelle la Commission du Musée lui a transmis le compte de l'emploi du produit des Catalogues ainsi qu'un double de la quittance des fonds versés au Trésor.

L'Assemblée apprend avec plaisir que Mr Hanicq a consenti à céder au Musée, pour la somme de 250 francs, un tableau ancien destiné à la Galerie historique et représentant: Un Camp au 16e Siècle.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

F. Navez

D. Stroobant

Séance du 20 Février 1860 (2 heures)

Sont présents Mrs. Navez, Président; le Comte de Robiano; Devaux; Simonis; Suys et Van Brée, Membres; D. Stroobant, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 23 Janvier est lu et adopté.

Il est donné lecture pour information des lettres ministérielles ci-après :

1° Lettre du 9 de ce mois par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à faire estimer par Mr Etienne Leroy, moyennant la somme de 2300 francs les quatre volets gothiques récemment cédés au Musée par l'Eglise de N. D. du Sablon. — Mr le Ministre croit devoir à cette occasion appeler d'une manière générale, l'attention de la Commission sur la réserve qu'il convient d'apporter dans ce genre de travaux lorsqu'ils ne sont pas réclamés de la manière la plus impérieuse.

2° Dépêche en date du 4 du même mois, par laquelle Mr le Ministre transmet une expédition d'un arrêté royal du 21 Janvier qui dispose qu'après le prononcé du jugement du Jury pour les grands Concours de peinture, de Sculpture, d'Architecture et de Gravure en taille-douce à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, les ouvrages du Lauréat, ainsi que ceux des Concurrents qui ont obtenu le second prix et la mention honorable, seront exposés publiquement pendant huit jours au Musée royal de Peinture, à Bruxelles.

Par une troisième lettre en date du 23 Janvier Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui fournir des renseignements au sujet de deux portraits de Philippe-le-Beau et de Jeanne la folle que Mr Ch. De Brou signale à son attention comme offrant un vif intérêt à cause des personnages qu'ils représentent. Il sera répondu à Mr le Ministre que ces deux tableaux soumis en 1856, à l'examen de la Commission et pour lesquels on demandait alors 20,000 francs n'ont pu être acquis pour la Collection des gothiques parceque leur état offrait qu'un mérite très ordinaire et qu'ils avaient subi plusieurs restaurations. D'un autre côté, la valeur exagérée que le propriétaire leur attribuait ne permettait pas de les acheter pour la Galerie historique. Il résulte de ces renseignements recueillis en dernier lieu que ces portraits se trouvent aujourd'hui en la possession de

Mr Dhanis, à Anvers, lequel ne serait point disposé, paraît-il, à les rendre à un prix moins élevé que celui demandé en 1856. — La Commission (Ch. Leys) estime qu'il n'y a pas lieu de donner d'autre suite à cette affaire.

Mr Corbellini, de Milan, offre de céder au Musée, pour la somme de 30,000 francs, un triptique peint, dit-il, par Hemling et provenant de la famille Trépolo, de Venise, d'où il est passé ensuite dans la Galerie Vallardi, à Milan. Cette oeuvre d'art est décrite dans le Catalogue de cette Collection sous les Nos Le panneau du milieu représente la Résurrection de N. S. et les deux volets : le Martyre de St Sébastien et l'Ascension. Mrs les Experts Henri et Thys consultés sur le mérite, la valeur et l'authenticité de ce triptique, le considèrent comme original et de la belle manière de Jean Hemling. Ils pensent que sa valeur peut varier de 25 à 30,000 francs. Mr Leroy n'ayant pu assister à la réunion de ses Collègues adresse un rapport particulier duquel il résulte que ce tableau est, selon lui indûment attribué à Hemling ; il le croit de Steerbout, maître dont les oeuvres sont ordinairement confondues avec celles de Hemling, bien que celles de Steerbout soient inférieures sous le rapport du dessin, de la finesse de sentiment, de l'exécution et de la couleur. L'état de conservation de ce triptique est satisfaisant, à part quelques légères dégradations. Enfin, il estime que sa plus grande valeur ne peut être portée au delà de 8,000 francs. La Commission examine ce tableau avec beaucoup d'attention et apprécie les qualités réelles qu'il présente sans pouvoir, cependant, constater d'une manière certaine l'authenticité de cette peinture. Vu l'importance de cette acquisition et considérant d'autre part que les Experts du Musée sont en désaccord sur l'originalité du maître, l'Assemblée pense que le meilleur moyen de se former une opinion véritable sur l'authenticité de

l'ouvrage, serait de la comparer avec le Chef-d'oeuvre de Hemling qui se trouvent à l'hopital St Jean, à Bruges et avec un tableau de Steenbant existant à Louvain et dont l'authenticité est suffisamment établie. MM. Navez et VanBrée sont priés de vouloir bien se charger de cette mission si Mr Corbellini n'y apporte par d'empêchement.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après 1° du Sieur Ribeal qui présente une très médiocre marine, fortement endommagée et qu'il attribue à Guillaume Vande Velde.

2° du Sieur Bachmann qui soumet trois tableaux peints par Leys, Le Mayne et Coppel. Aucun de ces ouvrages ne paraît offrir assez d'importance pour en faire l'acquisition.

Il est donné lecture du rapport annuel sur la Situation du Musée royal de Peinture et de Sculpture. L'Assemblée en approuve la rédaction et charge le bureau de la transmettre le plus tôt possible à Mr le Ministre de l'Intérieur.

Mr Etienne Levy fait connaître qu'il a rapporté de Paris deux petites portraits grisaille peints par Boisbey et qui représentent: Ommeganck et VanDael. La Commission pense que ces portraits, qui ont été exécutés d'après nature, sont intéressants pour la Galerie historique et décide en conséquence, de les acquérir au prix de 120 francs qu'en demande Mr Levy et qui ne paraît pas trop élevé.

La Séance est levée à 4 3/4 heures.

Le Président

F. de Navez

Le Secrétaire f.

P. Stienon

Séance du 5 Mars 1860 (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte de Robiano; Madou, Simonis, Suys et VanBrée, Membres; P. Stienon, Secrétaire f.

Le procès-verbal de la séance du 20 février est lu et adopté.

Il est donné lecture 1° d'une lettre en date du 3 de ce mois, par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a lu avec intérêt le rapport que la Commission lui a fait parvenir le 22 février dernier et qu'il se réserve de revenir ultérieurement sur les divers points signalés à son attention. Mr le Ministre termine en priant MM. les Membres de recevoir ses remercîments pour la sollicitude éclairée qu'ils ne cessent d'apporter dans l'accomplissement de leur mission. — 2° d'une lettre datée du 18 février, par laquelle Mr le Ministre appelle l'attention et la sollicitude de la Commission sur la nécessité de combler, autant que possible, les lacunes existantes dans la Collection des gothiques qui lui paraît soit de répondre par son importance, à la place que l'Ecole des Van Eyck et de leurs émules occupe dans l'art en Belgique. — La Commission prend avec plaisir communication des paroles encourageantes que Mr le Ministre veut bien lui adresser à ce sujet et comprenant toute l'importance qu'il faut attacher à rendre la Collection des gothiques aussi complète que possible, elle saisira avec empressement toutes les circonstances qui pourront ajouter de l'éclat à une Collection qui mérite toute sa sympathie.

La Commission spécialement envoyée pour arrêter le choix des tableaux qu'il serait utile d'acheter aux ventes Piérard, d'Hane de Steenhuyse et VanBeveren, décide d'examiner d'abord les oeuvres de la Collection d'Hane de Steenhuyse qui se trouvent en ce moment chez Mr Et. Levy et invite les Galeries des tableaux modernes de Mr VanBeveren. MM. les Membres se rendent en conséquence chez Mr Levy et ensuite chez Mr VanBeveren afin de procéder à cet examen et ajournent la Séance à demain mardi, à 2 heures.

La Séance est levée à 5 heures.

Le Président

F. de Navez

Le Secrétaire f.

P. Stienon

Séance du 6 Mars 1860 (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte de Robiano; Madou et Vanbrée; P. Stevens, Secrétaire.

MM. Madou et Vanbrée font connaître que conformément au désir de la Commission, ils se sont rendus à Valenciennes le 29 février dernier et qu'après un examen attentif des ouvrages composant la Collection de M. Piérard, les ouvrages suivants ont le plus attiré leur attention par les qualités exceptionnelles qu'ils présentent:

1° N° 35 du Cat. Le Cuirassier démonté par Karel Dujardin
2° " 77 " L'indisposition, par J. Steen.
3° " 57 " Le joueur de vielle, par Van Ostade
4° " 69 " Une prise en Norwège, par Ruysdael.
5° " 11 " Scène de Cabaret, par Van Craesbeke.
6° " 10. " Marine, par Van de Cappelle.

D'autres tableaux que ces derniers dont le Musée possède déjà des ouvrages, leur ont également paru offrir du mérite, mais ils pensent pouvoir s'abstenir de les désigner, par ce qu'il importe d'après eux d'avoir d'abord des compositions de peintres qui ne sont pas représentés au Musée. Ils ont cru pourtant pouvoir s'écarter de cette règle pour les tableaux de J. Steen et de Ruysdael désignés ci-dessus, par ce que ceux-ci offrent dans leur ensemble des qualités si remarquables qu'ils ne craignent pas de les considérer, relativement à leur importance, comme supérieurs à ce que le Musée possède de ces maîtres.

La Commission est unanime à reconnaître que les six ouvrages signalés à son attention et dont elle a pu apprécier le mérite de la plupart d'entr'eux sont dignes sous tous les rapports de figurer dans le Musée. — Après avoir pris connaissance des ressources disponibles, lesquelles s'élèvent à 25,000 francs, à savoir: 10000 fes sur 1859 et 15,000 fes sur 1860, elle croit devoir limiter à ce chiffre les achats à faire pour le Musée et fixe comme suit les prix maximum auxquels seront surenchérir les ouvrages susmentionnés; à savoir:

1° Karel Dujardin . . . . . F. 14000.-
2° Jean Steen . . . . . " 6,200. =
3° Van Ostade . . . . . " 18,000. =
4° Ruysdael . . . . . " 5,600. =
5° Van Craesbeke . . . . . " 2,200. =
6° Van de Cappelle . . . . . " 1,500. =

La Commission accepte avec plaisir la proposition que lui fait M. le Comte de Robiano de se charger pendant son séjour à Paris, de faire acheter jusqu'à concurrence du crédit disponible ceux des ouvrages ci-dessus qu'il sera possible de se procurer, mais elle tient essentiellement, en tant que l'ordre de la vente le permettra, à donner la priorité aux tableaux de Karel Dujardin et de Van Ostade.

La Commission estime en ce qui regarde les ouvrages de la Collection de M. le Comte d'Ilune de Steenbergse, qu'il y a lieu d'ajourner son choix jusqu'après la vente de la Collection Piérard.

Quant à la vente Vanbreebeeck elle n'a remarqué qu'un seul ouvrage qu'il conviendrait d'acheter pour le Musée; c'est le beau tableau de Fleurs et fruits peint par Van Dael et dont la valeur peut être fixée à 6 ou 7 mille. MM. les Membres signalèrent en conséquence cette vente à l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur, en émettant le vœu de faciliter à l'Administration du Musée le moyen de se procurer cette remarquable peinture considérée à juste titre comme le chef-d'œuvre de Van Dael et dont la place est marquée dans la Galerie des ouvrages modernes.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire
P. Stevens

F. J. Navez

Séance du 24 Mars 1860 (3 heures)

Sont Présents: MM. Navez, Président; Dewez; Madou, Suys et Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbaux des Séances des 5 et 6 Mars sont lus et approuvés.

Par sa lettre du 14 de ce mois, Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquérir à la Vente Piérard à Paris, les tableaux que l'Administration du Musée a signalés à son attention. Il fait, toutefois, des réserves pour le tableau de Van Crayesbeke (Scène de Cabaret) parceque le Musée possède déjà un tableau de ce peintre qui, malgré le naturel de sa scène et la fermeté de son pinceau, ne doit pas être proposé comme modèle.

L'Assemblée prend communication de deux lettres que Mr le Comte de Robiano a adressés de Paris et par lesquelles il fait connaître qu'il a acquis à la vente Piérard, le tableau de Raul Dujardin (la Confession demandée) qui lui a été adjugé au prix de 17,000 francs. Mr le Comte de Robiano fait remarquer que cet auteur ouvrage désiré pour la Commission ayant été porté à des prix bien supérieurs à ceux arrêtés par elle, il s'est cru autorisé, afin de ne pas manquer l'occasion d'acheter le Raul Dujardin, à dépasser de 3000 francs, le chiffre maximum qui lui avait été fixé. La Commission approuve la détermination prise par Mr de Robiano, en cette circonstance et se félicite de pouvoir placer dans les Galeries du Musée un ouvrage dont elle désirait l'acquisition depuis longtemps. — Dans sa lettre précitée, Mr le Ministre fait connaître en ce qui regarde le tableau de Fleurs et Fruits peint par Van Dael et pour lequel la Commission avait sollicité un crédit spécial, que la situation du budget rend cette dépense difficile, mais qu'il autorise l'achat de l'œuvre dont il s'agit, sur les fonds du Musée, dans le cas où une somme suffisante resterait disponible par suite du résultat de la vente Piérard. L'Assemblée reçoit cette communication avec regret et après un nouvel examen de la question, elle est unanimement d'avis que le mérite exceptionnel du tableau de Van Dael, qu'il y a lieu de la surenchérir à la vente Van Beulaert, jusqu'à concurrence de 6000 francs, d'autant plus qu'une somme de 8000 francs, reste encore disponible sur

le crédit de 25,000 fr qui avait été réservé pour les achats à faire à Paris.

La Commission s'occupe ensuite du choix des ouvrages qu'il serait utile d'acheter à la vente du Cabinet de feu Mr le Comte d'Hane de Steenhuyse et décide qu'il y a lieu d'acquérir au prix de 1500 à 2000 fr. un tableau de Breughel, intitulé: le feu - N° 10 du Catalogue - Le bureau est chargé de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Mr le Président en informant ses Collègues des circonstances qui ont fait ajourner le voyage qu'il devait faire à Bruges pour comparer avec les productions authentiques d'Hemling, le triptique offert en vente par Mr Corbellini, croit utile de les prévenir que le propriétaire de l'ouvrage proposé a fait connaître qu'étant obligé de retourner immédiatement en Italie, il ne pouvait attendre plus longtemps la décision à prendre par la Commission.

Mr le Ministre de l'Intérieur donne une lettre datée du 20 de ce mois, exprime à ce sujet les regrets qu'il éprouve des retards qui ont contraint Mr Corbellini à prolonger inutilement son séjour en Belgique. Mr le Ministre entretient ensuite la Commission d'une altercation donnée à Mr Corbellini, par l'un des Experts du Musée et établissant l'authenticité du tableau qu'il avait été appelé à examiner en sa qualité administrative. Il ajoute que le même Expert a publié dans un journal de la Capitale une note connue dans un sens analogue et au bas de laquelle l'auteur a ajouté la mention des fonctions qu'il remplit au Musée. En faisant ressortir ce qu'il y a d'irrégulier dans ce procédé, Mr le Ministre rappelle que les Commissaires-Experts ne doivent pas perdre de vue qu'en acceptant la mission dont la confiance du Gouvernement les a investis, ils ont contracté des obligations sérieuses, entr'autres celles d'une impartialité et d'une discrétion qu'aucun de proche ne peut atteindre. Mr le Ministre prie en conséquence Mr le Président d'adresser des observations dans ce sens à Mr Henri.

Par sa lettre du 26 Mars, Mr le Ministre de l'Intérieur rappelle qu'il se trouve au Musée une fontaine en marbre, exécutée par Geefs et dont les fragments

détachés sont déposés dans la rotonde du 1er Etage. Il pense que cette fontaine pourrait être utilisée très convenablement à la décoration extérieure du Palais Ducal, et il prie, en conséquence la Commission de mettre ce marbre à la disposition de Mr l'Architecte De Man. La Commission répondra à Mr le Ministre qu'elle n'a aucune objection à présenter au sujet de la destination à donner à la fontaine de Gruyello, et qu'elle s'empressera de satisfaire au vœu qui lui est exprimé.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour sur la proposition que Mr Saintenoy, à Bruxelles, adresse par sa lettre du 21 Mars, relativement à la cession d'un tableau indument attribué à Frédéric Barocche, ainsi que d'une médiocre toile sans nom d'auteur, intitulée: la Cinq Sœurs.

La Commission décide qu'une lettre de remerciement sera adressée à la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut, à l'occasion de l'envoi d'un exemplaire de la médaille frappée pour perpétuer le souvenir de la naissance du Comte de Hainaut.

En dernier lieu, l'Assemblée décide qu'il sera proposé au Gouvernement d'allouer au Sieur Vandenbroeck pour les services extraordinaires dont il a été chargé en sa qualité de Surveillant-moulleur du Musée, la somme de 80 frs 20 c qui reste disponible sur le crédit alloué au budget de 1859, pour le Personnel du Musée royal de Peinture.

La Séance est levée à 5 heures.

Le Président.

Le Secrétaire,
V. Stienon

Séance du 15 Mai 1860 (2½ heures)

Sont Présents MM. Navez, Président; le Comte de Robiano; Donnet et Van Bree, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 24 Mars dernier est lu et adopté.

Par trois lettres en date des 23 Mars, 4 Avril et 10 Mai, Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître:

1° Qu'il a approuvé le projet de budget du Musée, pour l'exercice 1860, tel qu'il lui a été soumis par la Commission.

2° Qu'il consent, conformément aux propositions de la Commission à disposer en faveur du Sieur Vandenbroeck, Surveillant-moulleur du Musée, de la somme de frs 80. 20c restée disponible au budget de 1859, sur le crédit du personnel.

3° Que le Gouvernement a accepté les modèles des trois ouvrages suivants qui ont été libéralement offerts par Mr Jean Geefs, à savoir:

1° La Reine des eaux; groupe.
2° Amour et malice; groupe.
3° Le triomphe de l'Amour; groupe qui a obtenu la médaille d'or au Salon de Bruxelles de 1857. Ces modèles destinés au Musée de Bruxelles seront prochainement envoyés.

Par sa lettre du 7 Mars, Mr le Ministre consulte la Commission sur une proposition qui lui a été adressée par le Conseil de fabrique de l'Eglise de Fleurus, concernant la cession à l'Etat, d'un tableau ancien, représentant: l'Adoration des bergers. Mr le Président fait connaître que l'ouvrage dont il s'agit est médiocre et ne peut, sous aucun rapport, mériter une attention sérieuse comme œuvre d'art à placer dans le Musée de l'Etat. Ce tableau, signé par Cornille De Vos, a considérablement souffert, mais les travaux de restauration que l'on y a exécutés sont assez satisfaisants, eu égard à l'état de dégradation dans lequel cette peinture se trouvait. L'Assemblée pense donc qu'il convient de proposer au Gouvernement d'engager le Conseil de fabrique à faire replacer le tableau à l'endroit qu'il occupait précédemment dans l'Eglise de Fleurus et à enlever la copie qui s'y trouve aujourd'hui.

Par lettre du 26 Avril, Mr le Ministre de l'Intérieur communique, afin d'avis, une requête par laquelle Mr Maes sollicite la faveur de reproduire, par la photographie, les œuvres les plus remarquables des artistes belges qui sont déposés au Musée. — Ces épreuves photographiques sont destinées à faire partie d'une publication paraissant par livraisons et dans laquelle seront représentés les œuvres les plus remarquables des artistes belges, exécutés depuis 1830. La Commission prenant en considération le but utile du projet de Mr Maes a désiré encourager cette entreprise, autant qu'il est en son pouvoir,

et d'avis qu'il y a lieu de lui accorder l'autorisation qu'il demande, et à cet effet, l'Assemblée autorise Mr le Président à faire déplacer ces deux tableaux que Mr Claes se propose de reproduire et à lui accorder toutes les facilités possibles pour la réalisation de son projet.

Il est donné lecture d'une lettre du 25 Avril, par laquelle Mr le Ministre demande l'avis de la Commission sur l'offre gratuite au Musée de l'Etat, du modèle de la Statue figurant: la Liberté d'Association, qui s'est chargé d'exécuter pour la Colonne du Congrès. La Commission pense que cet ouvrage pourra être utilement placé dans le Musée de Sculpture, à côté des autres modèles qu'on possède déjà, de Statues qui ont été érigées sur les places publiques et qu'il convient, en conséquence, de répondre favorablement au désir exprimé par Mr Fraikin.

Après examen de deux portraits représentant: l'Archiduc Albert et l'Infante Isabelle et d'un autre portrait de femme que Mme la Baronne Van Zuylen offre de céder au Musée, il est décidé qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition par ce que le Musée possède déjà plusieurs ouvrages représentant ces Souverains et le type du troisième portrait, dont le personnage est d'une inconnue, n'offre pas un mérite assez marqué pour figurer dans la Galerie de peintures.

En dernier lieu, la Commission autorise Mr le Président à s'entendre avec Mr Missiaen au sujet de la restauration 1e du tableau de Meiderhoud, représentant: l'Embarquement de la flotte Espagnole dans le port de Mardick, 2e d'un portrait de Franz de Borselen et 3e de deux panneaux (Nos de l'Inventaire général) figurant chacun plusieurs portraits anciens.

La Séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président.

Le Secrétaire,
P. Stienon

Séance du 2 Août 1860 (2e séance)

Sont présents Mrs. Navez, Président; le Comte de Robiano; Suys et Van Bree, Membres; P. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 15 Mai est lu et adopté.

Par sa lettre du 22 Juillet, Mme Veuve De Pauw, à Deynze, soumet à la Commission un paysage d'Hobbema, dont elle fait le prix à 15,000 francs. Cette peinture est l'objet d'un examen attentif de la part de Mrs les Membres qui ne contestent en aucune manière son authenticité, ni son mérite, mais ils estiment qu'elle n'offre pas suffisamment d'importance pour le Musée de l'Etat et qu'il n'y a par conséquent, pas lieu de donner suite à la proposition de Mme de Pauw.

Mr le Président communique une lettre par laquelle Mr Callery, à Paris, fait connaître qu'il possède un Paul Veronèse représentant: l'Adoration des Mages, qui lui paraît être le pendant d'un tableau du même maître, exposé au Musée de Bruxelles sous le N° 283. La figure des deux tableaux sont de la même dimension et identiques de face et de contour, il en conclut que ces deux ouvrages sont de la première époque du maître et antérieurs à son voyage à Rome. Par suite de cette similitude, Mr Callery a supposé qu'il serait peut-être agréable à la Commission de faire l'acquisition du tableau qui se trouve en sa possession. La Commission statuant sur cette proposition, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de l'accueillir par le motif que l'ouvrage qui lui est proposé n'est pas de la meilleure époque de Paul Veronèse, et ne peut par conséquent convenir au Musée. Du reste, si des Membres de la Commission allaient à Paris, ils profiteraient de cette occasion pour examiner les tableaux dont il s'agit.

La Commission passe ensuite à l'ordre du jour sur les deux propositions de vente qui lui sont soumises:

1e Par Mr Houyet qui offre un médiocre Portrait de Charles II.

2e Par Mr Choffray, qui envoie à l'examen

de la Commission un tableau représentant les trois Grâces, qu'il attribue indûment à P. P. Rubens. Il est constaté que cet ouvrage n'offre aucune espèce de mérite.

M. le Président fait connaître que d'après les intentions de la Commission, il s'est entendu avec M. Missiaut pour la restauration des tableaux suivants:

1° Tableau de Minderhout (l'Embarquement de la flotte Espagnole dans le Port de Mardyck) dont les frais de mise en bon état s'élèvent, non compris le renouvellement du Châssis à . . . . . F. 45.=

2° Portrait de Frans de Bossche . . . . " 15.=

3° Deux panneaux sur lesquels sont représentés plusieurs portraits anciens. La restauration de ces deux tableaux consiste à rejoindre les panneaux qui sont fendus en sens inverse et à repeindre avec soin les nombreuses parties de peinture qui manquent sur ces panneaux. La dépense est évaluée à . . . . . F. 200.=

La Commission approuve le présent devis s'élevant à la somme de 260 francs et autorise M. le Président à remettre les ouvrages désignés ci-dessus, à M. Missiaut, afin qu'il puisse en opérer la restauration chez lui.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.

F. J. Navez

Le Secrétaire.

V. Stienon

Séance du 26 Octobre 1860 (2 heures)

Présents: MM. Navez, Président; Simonis, Suys et Van Brée, Membres; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 août est lu et approuvé.

Par sa lettre du 13 octobre, M. le Ministre de l'Intérieur demande à la Commission s'il n'y a pas lieu de désigner l'un de ses Membres pour examiner un tableau d'Herreyns (l'Adoration des Mages) que M. Van Belleghem paraît disposé à céder pour la somme de 2000 francs. MM. Navez & Van Brée

sont priés de vouloir se rendre à Courtrai, afin d'apprécier le mérite de ce tableau.

Par une seconde lettre datée du 17 Octobre, M. le Ministre de l'Intérieur appelle l'attention de la Commission sur l'insuffisance et la défectuosité des locaux occupés par les cours modernes de peinture et de Sculpture et demande d'examiner attentivement si les Salles du 1er Etage du Palais de la rue Ducale ne pourraient pas être convenablement appropriées à l'Exposition de la Galerie moderne. Il s'agirait de réunir dans ce local, non seulement les ouvrages qui se trouvent maintenant au Musée mais encore les ouvrages d'art que leurs dimensions n'ont pas permis d'y placer et qui sont aujourd'hui dispersés dans plusieurs établissements publics. La Commission est d'avis qu'il convient d'ajourner l'examen de cette question jusqu'à ce que les Salles du Palais de la rue Ducale occupées en ce moment par les ouvrages de l'Exposition des Beaux-Arts soient rendues libres, afin de pouvoir mieux se rendre compte de ressources que le 1er Etage du Palais présente au point de vue de la destination qu'il s'agit de lui donner.

M. Heris soumet à la Commission une marine de Backhuyzen, qu'il offre de céder pour 4000 francs. L'Assemblée ayant examiné attentivement cet ouvrage estime que cette peinture ne présente par une importance assez marquante et que d'ailleurs une grande partie du Ciel a été repeinte. Il est décidé en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de M. Heris.

Par sa lettre du 25 août, M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui donner son avis sur le point de savoir s'il n'y a pas lieu d'acquérir pour le Musée les portraits de l'Archiduc Albert et de l'Infante Isabelle ainsi qu'un autre portrait attribué à Mierevelt et portant la date de 1579. L'Assemblée qui s'est déjà prononcée contre l'acquisition de ces tableaux, décide qu'il y a lieu de maintenir la résolution prise dans la Séance du 15 Mai dr.

Par sa lettre du 8 août dr, M. le Ministre

de l'Intérieur informe la Commission que Mr L. de La Rethulle, à Deynze, offre de céder à l'Etat à des conditions modérées un tableau de J. Matsys, Représentant: Suzanne au bain. Comme suite à cette communication, Mme Daras de Neuchin soumet au nom de sa mère, Mme de la Rethulle, le tableau précité, dont le prix est porté à 20,000 fr. Avant de statuer sur la suite qu'il convient de donner à cette proposition, l'Assemblée décide que MM. les Experts Thys et Etienne Le Roy seront invités à faire connaître leur avis sur le mérite, la valeur et l'état de conservation de ce tableau.

Mr Samain, Elève de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, sollicite l'autorisation de modeler dans les Salles où sont exposés les plâtres moulés sur l'antique. La Commission tout en reconnaissant combien il serait utile pour les études des jeunes Sculpteurs, de leur permettre de modeler d'après les Statues antiques, est d'avis cependant, que cette mesure dans l'état actuel des locaux et surtout en l'absence d'ateliers réservés à cette destination, ne pourrait être tolérée sans donner lieu à de grands inconvénients. La Commission regrette, en conséquence, de ne pouvoir accueillir la demande de Mr Samain.

La Séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.
P. Stienon

Séance du 14 Novembre 1860 (2 heures)

Sont présents MM. Navez, Président; le Comte de Robiano; Dumont; Madou; Simonis et Van Brée, Membres; P. Stienon, Secrét.

Le procès-verbal de la Séance du 26 Octobre est lu et approuvé.

Le premier objet à l'ordre du jour concerne la résolution à prendre au sujet d'un tableau de Jean Matsys (Suzanne au Bain) offert en vente par Mme de la Rethulle. Il résulte d'un rapport des

MM. les Experts Leroy et Thys, que les productions de Jean Matsys ne sont, pour la plupart que des imitations serviles dans la manière de son père et qui laissent beaucoup à désirer sous le rapport du style, de l'invention et de la couleur. En général, les œuvres de ce peintre sont peu appréciées par les amateurs et les artistes. L'état de conservation du tableau présenté à la Commission est parfait et sa valeur ne peut être fixée à plus de 1200 fr. Après un nouvel examen, la Commission estime que l'achat de ce tableau n'aurait d'autre but que de remplir une lacune dans la série des maîtres de l'ancienne Ecole. Il est décidé, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'en proposer l'acquisition au Gouvernement.

Par sa lettre en date des 29 Octobre et 9 Novembre, Mr le Ministre porte à la connaissance de la Commission qu'il a disposé en faveur de quelques Eglises des tableaux modernes déposés provisoirement dans les magasins du Musée, ainsi que des tableaux anciens ci-après, que la Commission n'avait pas jugé dignes de figurer dans les Galeries du Musée, à savoir:

1re Le Christ mort pris de la Vierge, par Sa-goro - Nr de l'Inventaire-général.
2e St Charles-Borromé, par Luelzen, Nr de l'Inv. gén.
3e St Antoine de Padoue, par Buckereel, Nr de l'Inv. gén.
4e Ste famille, par Cossiers, Nr de l'Inv. gén.
5e Ste Pérenne dans le Désert, par Herregouts, Nr de l'Inv. gén.

La Commission passe à l'ordre du jour sur une proposition de vente qui lui est soumise par Mr Wabrenne, au sujet de deux marines médiocres qu'il attribue à Blaues.

L'Assemblée s'occupe ensuite de la résolution à prendre relativement au transfert de diverses modernes de peinture et de sculpture au Palais de la rue Ducale. La Commission est unanime à reconnaître que ces collections sont composées de la manière la plus fâcheuse et qu'elles manquent d'ensemble. Elle est

donc toute disposée à émettre un avis favorable sur la translation projetée, mais elle désire que le Gouvernement veuille lui donner préalablement l'assurance que les Salles destinées au placement du Musée moderne resteront exclusivement consacrées à cet usage, car s'il devait en être autrement, elle préférerait le maintien de l'ordre des choses existant aujourd'hui, jusqu'au moment où il serait possible d'adopter une autre combinaison. La Commission prierait également M.r le Ministre de lui faire connaître si tout le premier étage, y compris la grande Salle, sera affecté au placement des ouvrages modernes, ou, s'il entre dans les intentions du Gouvernement d'en réserver une partie pour d'autres services.

M.r Van Zuylen van Nyevelt d'Anvers, soumet à la Commission le Portrait de Frédéric de Marselaer ancien Bourgmestre de Bruxelles, par Philippe de Champagne. Ce portrait qui n'est pas dépourvu de mérite offre également de l'intérêt sous le rapport historique. L'Assemblée, dans la pensée qu'il pourrait entrer dans les convenances de l'Administration Communale de Bruxelles, d'acquérir ce portrait, pour le donner en dépôt à l'Hôtel de Ville, et dans le cas où elle n'aboutirait pas, il est décidé que ce portrait sera acquis pour la Galerie historique, au prix modéré de 500 francs que M.r Van Zuylen en demande.

La Séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président.

J. J. Navez

Le Secrétaire f.f.

P. Stienon

Séance du 8 Décembre 1860 (2 heures)

Présents MM.rs Navez Président; le Comte de Robiano; Madou; Simonis; Suys et Van Brée, Membres; P. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 14 Novembre est lu et approuvé.

Par sa lettre du 15 9.bre, M.r le Ministre de l'Intérieur exprime le désir que la Commission fasse connaître son avis, tant sur le mérite des tableaux commandés par le Gouvernement à MM.rs De Braux, F.d Pauwels, Stallaert et Barbier, œuvres qui ont figuré au Salon de 1860, que sur le prix auquel il conviendrait d'évaluer chacun de ces ouvrages. La Commission estime que l'examen de ces questions est complètement étranger à ses attributions, et elle regrette, en conséquence, de ne pouvoir répondre aux renseignements qui lui sont demandés.

Par une seconde lettre datée du 24 9.bre, M.r le Ministre de l'Intérieur exprime l'avis qu'il serait utile de procéder à la révision et au recollement général des tableaux et des Sculptures modernes appartenant à l'Etat. Ce recollement permettrait de vérifier si la liste de ces œuvres d'art, jointe à la Dépêche ministérielle est exacte et si aucune d'elles ne réclame des soins d'entretien. Il est décidé que le travail demandé par le Gouvernement se fera par les soins de M.rs Van Brée et du Secrétaire de la Commission, auxquels sera adjoint M.r Etienne Le Roy, Commissaire-Expert du Musée.

Répondant au rapport de la Commission en date du 16 Novembre, M.r le Ministre fait connaître, que sauf la grande Salle du centre, tout le local du premier étage du Palais devant, destinés à recevoir les œuvres d'art composant le Musée moderne, pourront être affectés exclusivement à cet usage. Quant à la grande Salle dans laquelle seront placées une toile d'une dimension telle qu'il sera impossible de la exposer ailleurs, elle servira

à diverses solennités publiques. Dans la pensée de Mr le Ministre, l'Exposition des ouvrages du Musée moderne, dans l'état actuel des choses, pourra se faire d'une manière complète sans exiger l'emploi de la salle de marbre et colonnes, qui seront réservés pour les séances générales de l'Académie royale de Belgique. Mr le Ministre termine sa lettre en disant qu'il lui sera agréable d'apprendre que l'installation de la Galerie moderne est commencée dans le nouveau local par les bons soins de la Commission. Avant de prendre une résolution au sujet de la présente communication, la Commission est d'avis qu'il convient de visiter les locaux dans lesquels il s'agit de transférer le Musée moderne et décide, en conséquence, de se rendre au Palais Ducal dans la matinée du lundi, 10 Décembre.

MM. Navez et Vanbrée font connaître que d'après les intentions de la Commission, ils se sont rendus à Tournay, à l'effet d'examiner le tableau d'Herreyns, représentant: l'Adoration des mages, que Mr Van Pelcghem a offert de céder au Gouvernement. D'après ces Messieurs, la toile dont il s'agit peut être citée comme l'une des productions les plus remarquables de ce maître et leur a paru digne, sous tous les rapports, de figurer parmi les œuvres de l'Ecole contemporaine. Les délégués de la Commission font remarquer qu'Herreyns, par ses travaux et ses services qu'il a rendus à l'Art Belge, possède des titres à la reconnaissance du pays. Ils pensent donc que l'Administration se montrerait ingrate envers ce peintre si elle ne s'empressait de saisir l'occasion qui lui permet de se procurer l'une de ses œuvres les plus distinguées. Partageant l'avis émis à ce double point de vue, la Commission engagera Mr le Ministre à donner suite à l'acquisition du tableau signalé à son attention, mais il lui semble que le prix de 5000 francs demandé par Mr Van Pelcghem pourrait être

réduit de mille francs. Il est entendu que si le Gouvernement se décidait à donner suite à cette acquisition le prix du tableau d'Herreyns serait prélevé sur le fonds général des Beaux-Arts.

Par sa lettre du 22 Novembre, Mr le Ministre prie la Commission de lui faire connaître son avis dans un bref délai, sur une demande de Mr Lacomblé, tendante à ce que Mr Fourmois soit autorisé à envoyer à l'Exposition des Arts des Arts, à Lyon, le Paysage que cet artiste a exécuté pour le Musée de l'Etat. Mr le Président informe l'Assemblée que, vu l'urgence, il a cru pouvoir répondre à Mr le Ministre qu'il est désirable dans l'intérêt de la conservation des œuvres appartenant au Musée, que le Gouvernement prenne pour règle générale de ne pas consentir à des semblables déplacements; mais que cependant, les motifs invoqués à l'appui de cette demande, semblaient de nature à tolérer une exception en faveur de l'œuvre de Mr Fourmois, à la condition que cet artiste s'engage à assumer la responsabilité de l'envoi de son tableau. L'Assemblée ratifie la résolution prise par Mr le Président.

Mr le Ministre signale à l'attention de la Commission deux tableaux de Thierry Steurbout, dit de Harlem, ayant appartenu à l'Hôtel-de-ville de Louvain, et faisant partie de la Galerie de S. A. R. le Prince d'Orange, qui seraient tout-à-fait dignes de prendre place dans les Collections du Musée de l'Etat. Ces tableaux sont exposés dans la propriété de Mr Nieuwenhuys. Mr le Ministre prie en conséquence, la Commission de lui faire connaître son opinion sur la convenance de cette acquisition et s'il y a lieu, de lui soumettre des propositions. Il est convenu que la Commission se rendra lundi prochain à dix heures, chez Mr Nieuwenhuys, à l'effet

d'examiner les Deux tableaux de Steenbout.

Par sa lettre du 30 Novembre, Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission d'examiner le mérite et l'authenticité d'un tableau de Roger de Bruges, représentant le Portrait de Charles-le-Téméraire, dont on demande 40000 francs, mais que l'on obtiendrait peut-être au prix de 30000 francs. D'après l'avis de Mrs. les Experts Le Roy et Thys, ce tableau a souffert et a été entouré en divers endroits; la peinture paraît avoir été transportée sur un nouveau panneau. Ils estiment la valeur de cet ouvrage à 1500 francs, s'il est bien établi que ce portrait représente réellement Charles-le-Téméraire. Après un examen attentif de ce portrait, la Commission estime qu'il y a lieu de l'acheter au prix fixé par les Experts, pourvu qu'il soit constaté d'une manière certaine que c'est réellement les traits de Charles-le-Téméraire. L'Assemblée charge le bureau de prendre à cet égard des renseignements à la Bibliothèque royale.

La Séance est levée à 4½ heures.

Le Président.

H. Navez

Le Secrétaire.

Stienon

Séance du 10 Décembre 1860 (10 heures)

Sont présents Mrs. Navez, Président, le Comte de Robiano; Madou, Simonis, Suys et Van Brée, Membres; Stienon, Secrétaire.

La Commission s'étant rendue chez Mr Nieuwenhuys, à l'effet d'examiner les deux tableaux de Steenbout qu'il s'agit d'acquérir pour le Musée de l'Etat, se réunit ensuite chez son Président. Il est, en premier lieu, donné lecture du rapport de Mrs. les Experts Le Roy et Thys qui se prononcent de la manière la plus affirmative

sur l'authenticité de ce peinture, dont l'une d'elles (l'Epreuve du fin) laisse quelque peu à désirer sous le rapport de la conservation. Ils constatent, en outre, qu'en plusieurs endroits la couleur commence à se détacher du panneau et fixent la valeur des deux tableaux à la somme de 25,000 francs. De son côté, Mr Henri fait le plus grand éloge de cet ouvrage dont l'état de conservation laisse bien peu à désirer eu égard à leur ancienneté et lui estime valoir au moins 40,000 francs. Ces deux peintures quoique ne réunissant pas toutes les qualités d'exécution que l'on admire dans les travaux de moindre dimension de ce maître, semblent néanmoins offrir à la Commission un intérêt réel et un vif intérêt (tant) sous le rapport de l'histoire de l'art que pour les souvenirs qui se rattachent à ces deux tableaux, qui peuvent, à juste titre, être considérés comme un monument digne d'être conservé dans le pays. L'Assemblée est donc d'avis qu'il y a lieu de proposer à Mr le Ministre de faire l'acquisition des deux tableaux de Steenbout et quant à leur valeur, elle pense que le Gouvernement pourrait en offrir une somme de 20000 francs, à payer au moyen d'un crédit spécial à demander à la Législature.

La Commission se rend ensuite au Palais de la rue Ducale, afin de juger de la disposition des locaux dans lesquels le Gouvernement propose de transférer le Musée moderne. Elle constate avec regret que deux salles du 1er Etage du Palais sont occupées par des logements dépendant de la grande Salle du centre et auxquelles on ne peut avoir accès qu'en traversant le Musée moderne qui, lors de chaque fête ou cérémonie qui se donnera au Palais devra se trouver transformé ainsi en corridors.

La Commission ne se dissimule pas non

plus les dangers que peuvent occasionner les réunions qui auraient lieu le soir dans ce local. D'un autre côté, elle reconnaît qu'il serait indispensable, tant pour l'espace nécessaire au placement des Collections que pour ne pas interrompre le parcours dans les Salles, de pouvoir disposer, à l'usage exclusif du Musée, de la Salle de marbre à colonnes que l'on a l'intention de réserver à l'usage des Séances de l'Académie. Ces diverses considérations font penser à la Commission que le transfert du Musée moderne dans de pareilles conditions n'est pas une combinaison heureuse, et qu'il convient par conséquent, de faire part à Mr le Ministre des inconvénients qui ont été signalés. La Commission se rend immédiatement chez Mr le Directeur-général des Beaux-Arts avec lequel elle discute longuement les observations présentées ci-dessus. En résumé, Mr Romberg prie la Commission d'ajourner l'envoi de son rapport et s'engage de son côté à examiner s'il ne serait point possible de faire droit aux réclamations présentées pour les Membres de la Commission.

Il est donné communication d'une lettre en date du 8 Décembre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur transmet, pour information, une expédition de son arrêté du 14 Novembre dr, réglant les attributions de Mr le Commissaire-Inspecteur du Gouvernement près des Musées et Etablissements Scientifiques et Artistiques.

La Séance est levée à 1 heure.

Le Président.

Le Secrétaire.

Stiénon

F. Servais